

Mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable en Afrique

Évaluer les mécanismes de gouvernance
dans la mise œuvre de l'Agenda 2063 de
l'Union africaine et de l'Agenda 2030 pour le
développement durable en Afrique

Mars 2020

AVANT-PROPOS

À l'occasion du 50^e anniversaire de l'Union africaine en mai 2013, les chefs d'État et de gouvernement africains ont solennellement adopté une déclaration historique dans laquelle ils ont défini la vision du développement du continent à long terme au cours des cinquante ans, pour la période allant de 2013 à 2063. Cette vision a été élaborée non seulement à partir des expériences et les succès enregistrés, mais aussi sur la base des difficultés que le continent a connues au cours des cinquante dernières années depuis la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Cette vision prévoit, d'ici 2063, une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». Elle définit un cadre pour le développement socio-économique et politique de l'Afrique grâce à une vision unifiée, comme énoncée dans l'« Agenda 2063 de l'Union africaine – L'Afrique que nous voulons ». Il s'agit d'un appel passionné et plein d'espoir pour la transformation du continent pour qu'il soit au même niveau que le reste du monde.



Alors que l'Union africaine lançait sa vision, la communauté internationale élaborait déjà, à travers l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau cadre d'orientation du développement mondial pour remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD, qui avaient été le principal cadre de référence mondial de développement, prenaient fin après quinze ans de mise en œuvre. Ils reposaient sur huit impératifs fondamentaux : valeurs et principes (liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et responsabilité partagée) ; paix, sécurité et désarmement ; développement et éradication de la pauvreté ; protection de notre environnement commun ; droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance ; protection des personnes vulnérables ; satisfaction des besoins spécifiques de l'Afrique ; et renforcement de l'ONU. Les résultats de l'ère des OMD ont été mitigés ; bien que la pauvreté ait été considérablement réduite, d'autres objectifs n'ont pas été atteints. C'est pour cette raison que les Nations Unies ont décidé d'élaborer un nouveau programme mondial de développement, l'« Agenda 2030 pour le développement durable – Le monde que nous voulons », qui devait s'appuyer sur les succès des OMD, continuer la mise en œuvre des objectifs qui n'ont pas été atteints et accomplir ainsi la mission inachevée des OMD.

Au cœur de l'Agenda 2030 pour le développement durable se trouve la vision d'un « monde juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif, dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits ». Les objectifs de développement durable (ODD) appellent tous les pays à agir pour mettre fin à la pauvreté et promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ces objectifs fondamentaux doivent être poursuivis en même temps que sont élaborées des stratégies qui favorisent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, y compris l'éducation, la santé, la protection sociale et les opportunités d'emploi, tout en atténuant les effets du changement climatique et en protégeant l'environnement. Hormis les dispositions panafricaines centrées sur l'Afrique contenues dans l'Agenda 2063, il existe des similarités remarquables entre l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 qui préconisent une approche globale dans la mise en œuvre et le suivi des deux programmes.

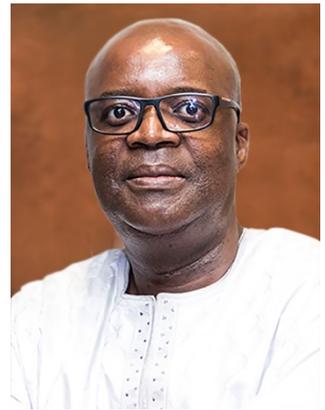
Si de nombreux rapports présentent les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des deux agendas, très peu d'études ont examiné le niveau de sensibilisation et de connaissance des diverses parties prenantes et la manière dont les deux agendas sont soutenus et mis en œuvre au niveau des pays. Le présent rapport comble cette lacune dans la mesure où il évalue les mécanismes institutionnels et politiques mis en place par les États membres au niveau national pour mettre en œuvre ces deux agendas.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Mchunu', written over a horizontal line.

S.E. Senzo Mchunu, Ministre de la Fonction publique et de l'administration, Afrique de sud

PRÉFACE

Le présent rapport est une réponse à la décision *Assembly/AU/Dec.631(XXVIII)* sur la revitalisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) lors de la 28^e session ordinaire de leur Conférence tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie). Par cette décision, la Conférence a accueilli favorablement et soutenu la recommandation du Rapport sur la réforme institutionnelle de l'UA présenté par S.E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, selon laquelle le MAEP doit être renforcé aux fins de veiller à la mise en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation dans les principaux domaines de gouvernance sur le continent. Par cette décision, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné l'importance du MAEP en tant que mécanisme de suivi de la gouvernance à l'échelle du continent et demandé que les mesures nécessaires soient prises pour élargir le mandat du MAEP en repositionnant le Mécanisme pour qu'il puisse jouer un rôle de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable (ODD).



Il s'agit du premier rapport du MAEP axé sur l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine – l'Afrique que nous voulons. Bien qu'il existe d'autres rapports bien rédigés sur l'atteinte des ODD et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau continental, à l'instar des rapports annuels sur le développement durable en Afrique (ASDR) et les examens nationaux volontaires destinés au Forum politique de haut niveau de l'ONU, il existe très peu d'informations concernant les mécanismes institutionnels de soutien, le niveau de sensibilisation, les partenariats et les accords de coordination pour renseigner sur la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 de l'UA au niveau national. En outre, le niveau d'engagement national des parties prenantes aux niveaux national et régional dans ces cadres de développement doit être examiné de plus près. Le présent rapport examine comment les systèmes nationaux sont structurés pour permettre et faciliter l'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 de l'UA dans les structures nationales. Il évalue les divers mécanismes qui soutiennent l'adaptation et la localisation des deux Agendas aux niveaux national et infranational.

Ce rapport constitue une première étape importante pour comprendre les structures et les systèmes de gouvernance essentiels nécessaires à la réalisation des ODD et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA. La méthodologie adoptée repose sur deux approches principales. Premièrement, une équipe de chercheurs, dirigée par un groupe de travail technique composé d'experts de l'Union africaine, du monde académique et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a recueilli des données auprès des pays à partir de divers rapports tels que les rapports d'examen nationaux volontaires, les bulletins statistiques et d'autres données officielles provenant de sites Web et de services gouvernementaux. Deuxièmement, une enquête ciblée a été menée auprès d'experts nationaux sur les deux agendas afin de déterminer le niveau d'engagement des parties prenantes, telles que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le secteur privé, la société civile et les médias, en faveur des ODD et de l'Agenda 2063.

Puisqu'il faut des solutions africaines aux problèmes africains, le MAEP examine les propositions des experts africains pour résoudre un des problèmes graves relevé à l'époque des OMD, à savoir le manque de connaissance et d'appropriation du cadre mondial des OMD au niveau local. Ce rapport a aussi pour objectif de permettre l'apprentissage et un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres sur les approches adoptées pour résoudre certains aspects spécifiques du problème d'intégration et de mise en œuvre des deux agendas.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eddy Maloka'.

Signature : Eddy Maloka

Directeur général du Secrétariat continental du MAEP

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé sous la direction et la supervision générales du Professeur Eddy Maloka, Directeur général du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). La supervision technique était assurée par le Groupe de travail du MAEP chargé du rapport sur les objectifs du développement durable et l'Agenda 2063, mis en place lors du Forum sur la méthodologie du MAEP de 2019 à Charm El Cheikh (Égypte). Ce Groupe de travail est composé de : Ezaldin Abdel-Karim, Conseiller principal à la Commission de l'Union africaine (CUA) ; Paul Mpuga, Spécialiste des affaires économiques à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; Allan Mukungu de la CEA ; Albert Byamugisha, Conseiller principal chargé des ODD et Président du Conseil national de gouvernance de l'Ouganda ; Peter Kimemia (NEPAD-MAEP Kenya) ; Silvian Boko, Conseiller principal à la CEA ; Juba Kafumba, chercheur à l'Université du Malawi ; Josephine Etima, Conseiller principal en matière de politiques de suivi-évaluation à la CUA ; Selamawit Mussie, responsable des politiques à la CUA ; Kassim M. Khamis, Analyste politique au sein de l'équipe de planification stratégique de l'Agenda 2063 de la CUA ; Felicien Usengumukiza, responsable de la recherche à l'Office de gouvernance du Rwanda.

La préparation du rapport était coordonnée par Jean-Yves Adou, Coordonnateur du suivi-évaluation au MAEP. Le rédacteur en chef du rapport est Osten Chulu, Expert du MAEP chargé des ODD et de l'Agenda 2063, assisté de Sara Tawfik Hamouda, Chercheuse chargée des ODD et de l'Agenda 2063, qui ont coordonné une équipe de chercheurs du MAEP pour la collecte et l'analyse des données dans les cinq régions du continent. L'équipe de recherche était composée de Ache Seid Abakar et Hassan Mahamat Ahmat (Afrique centrale) ; Bachir Salifou Oumarou et Sampson Osei (Afrique de l'Ouest) ; Peter Kitwesige et Emmanuel Merissa Anna (Afrique de l'Est) ; et Rutendo Nazare (Afrique australe) et Sara Tawfik Hamouda (Afrique du Nord). Nous les remercions sincèrement pour les efforts considérables qu'ils ont déployés dans la préparation de ce rapport.

Nos remerciements s'adressent également à Loot Janse van Rensburg (Division de la gestion des connaissances), qui a converti le questionnaire spécialisé en format électronique pour l'administrer aux répondants et recueilli toutes les données auprès des États membres pour analyse, Sampson Osei, statisticien au MAEP, qui a effectué l'analyse des données dans le système SPSS et d'autres plateformes statistiques, Lydie Bokoko (Division de la gestion des connaissances) pour sa précieuse contribution à la préparation de la rédaction du rapport, ainsi qu'à Diana Demba, Chercheuse au MAEP sur les questions de genre, pour son concours à la rédaction de la partie du rapport consacrée à ce sujet. Nous remercions également toutes les parties prenantes et les décideurs, y compris les représentants des États membres, qui ont répondu au questionnaire.

Rien n'aurait été possible sans la bonne intendance de Julia Kiguru qui a fourni un soutien logistique et administratif durant tout le processus.

MOT D'INTRODUCTION

Le présent rapport est le premier qu'élabore le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pour évaluer les mécanismes de gouvernance concernant la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 sur le continent. Pourquoi un tel rapport ? L'importance de la bonne gouvernance en matière de développement durable est bien connue ; la bonne gouvernance conduit à de bons résultats en matière de développement, comme l'indiquent l'Indice des ODD, élaboré par le Centre africain des ODD et le dernier indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique. Le rapport comble également une lacune dans l'évaluation des mécanismes nationaux utilisés dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Cette question n'a pas reçu le même intérêt que le suivi réel des progrès accomplis concernant les indicateurs.

Le présent rapport fait suite à la décision de la Conférence de l'Union africaine mandatant le MAEP d'élaborer un rapport concernant les divers aspects de la gouvernance, y compris les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il examine le rapprochement et les liens existant entre l'Agenda 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063, et s'inspire des expériences des États membres dans le processus d'adaptation et de mise en œuvre des ODD. Il examine les structures de gouvernance créées par les États membres pour coordonner et mettre en œuvre les ODD et l'Agenda 2063, en s'appuyant sur des exemples tirés des pays de tout le continent. Certaines données à ce sujet sont également disponibles dans l'œuvre de pionnier réalisée par le Centre africain des ODD. En plus de la recherche documentaire, le MAEP a élaboré un questionnaire sur des sujets de gouvernance en rapport avec les ODD, la sensibilisation et la participation des parties prenantes. L'enquête a été menée auprès de répondants clés membres du Groupe d'experts chargé des ODD et de l'Agenda 2063 qui se réunit chaque année à l'invitation de la CUA.

Les partenariats sont un élément essentiel pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063. Ils doivent être en harmonie avec les approches adoptées par les pays africains pour mettre en œuvre les ODD grâce à la mobilisation des ressources intérieures (MRI) ou à l'aide des ressources des partenaires tout en relevant le défi de l'appropriation. Le rapport examine les rapports entre des États souverains et leurs partenaires de coopération, ainsi que les implications des inégalités entre les sexes dans l'atteinte des ODD et les efforts consentis par l'Afrique pour réduire ces inégalités. Enfin, le rapport se penche sur les mesures prises au niveau régional et l'appui des communautés économiques régionales (CER) aux États membres de l'UA dans l'élaboration d'initiatives en vue de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063.

Liste des acronymes

ACB	Banque centrale africaine
ADP	Approche fondée sur les droits de la personne
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AIDA	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique
TFTA	Zone tripartite de libre-échange
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
ASCENT	Africa Sustainability Centre
AUDA	Agence de développement de l'Union africaine
AWD	Décennie de la femme africaine
AXIS	Système africain d'échange Internet
BAD	Banque africaine de développement
BAI	Banque africaine d'investissement
BIRA	Bureau interafricain des ressources animales
BM	Banque mondiale
BRA-PNUD	Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement
CAD	Comité d'aide au développement
CAFAC	Commission africaine de l'aviation civile
CDI	Cadre de développement intégré
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et centrale
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales
EAC	Communauté des États d'Afrique de l'Est
ENV	Examen national volontaire
EU	Union européenne
FFI	Flux financiers illicites
FMA	Fonds monétaire africain
FMC	Formation médicale continue
FPHN	Forum politique de haut-niveau sur le développement durable
FTYIP	Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063
GEWE	Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IDE	Investissement direct étranger
IPRT	Outils pour la planification intégrée et les rapports
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAPS	Stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques
MIP	Programme minimum d'intégration
MRI	Mobilisation des ressources intérieures
MUTAA	Marché unique du transport aérien africain
MW	mégawatt(s)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

ODD	Objectif de développement durable
ODEL	Apprentissage ouvert, à distance et en ligne
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations-Unies
OSC	Organisation de la société civile
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAeN	Réseau électronique panafricain
PAP	Parlement panafricain
PASE	Bourse panafricaine
PAU	Université panafricaine
PAVEU	Université panafricaine virtuelle et en ligne
PCA	Position commune africaine
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PEID	Petits États insulaires en développement
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PNB	Produit national brut
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public privé
RDC	République démocratique du Congo
RDDA	Rapport sur le développement durable en Afrique
RIA	Outil dévaluation intégrée rapide
RISDP	Plan indicatif régional de développement stratégique
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SAMOA	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (PEID)
SDGC-A	Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique
SDGEA	Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
SDSN	Réseau de solutions pour le développement durable
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UIP	Union interparlementaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIOLENCE SEXISTE	: Violence sexiste
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WEF	Forum économique mondial
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	2
PRÉFACE.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
MOT D'INTRODUCTION.....	5
Liste des acronymes.....	6
Résumé analytique.....	10
1.1 Contexte : le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Agenda 2063 et les ODD.....	1
1.2 Objet et portée du rapport.....	2
1.2.1 Objet.....	2
1.2.2 Portée.....	2
1.2.3 Méthodologie.....	3
1.2.3.1 Revue documentaire.....	3
1.2.3.2 Enquêtes auprès du Groupe d'experts sur le développement durable.....	3
1.3 L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.....	4
1.3.1 Agenda 2030 pour le développement durable et ODD.....	5
1.3.1.1 Moyens de mise en œuvre.....	7
1.3.1.2 Suivi-évaluation.....	8
1.3.1.3 Mise en œuvre, rapports et suivi conjoints.....	13
1.3.2 L'Agenda 2063 de l'Union africaine : « L'Afrique que nous voulons ».....	14
1.3.2.1 Mise en œuvre de l'Agenda 2063 et progrès accomplis à ce jour.....	17
1.3.3 Synergies entre l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable.....	18
2.1 Instruments d'appropriation de l'Agenda 2063 et des ODD.....	22
2.1.1 Utilisation des outils.....	24
2.1.1.1 L'approche intégrée du développement (AID) – AUDA-NEPAD.....	24
2.1.1.2 L'outil intégré de planification et d'établissement de rapports (IPRT) – CEA.....	25
2.1.1.3 L'outil de gouvernance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs – MAEP.....	26
2.1.1.4 L'Évaluation rapide intégrée (ERI) – PNUD.....	27
2.2 Mise en œuvre du développement durable.....	29
2.3 Domestication de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063.....	32
2.3.1 Composante 1 : Promotion et apprentissage des ODD.....	36
2.3.1.1 Connaissance des ODD et de l'Agenda 2063 par les pouvoirs exécutif et législatif.....	36
2.3.2 Composante 2 : Intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement.....	40
2.3.3 Composante 3 : Financement des ODD.....	43
2.3.4 Composante 4 : Mesures institutionnelles et coordination.....	46
3 L'engagement des parties prenantes vis-à-vis des ODD.....	55

3.1 Le pouvoir législatif.....	55
3.2 Le pouvoir judiciaire	59
3.3 Engagement du secteur privé en faveur des ODD et de l'Agenda 2063	61
3.4 Partenariats public-privé (PPP).....	62
3.5 Rôle des médias, du débat public et des plateformes de participation	63
3.5.1 Plateformes d'échange sur les ODD.....	64
4.1 L'apport de l'égalité hommes-femmes aux ODD et à l'Agenda 2063.....	68
4.2 Partenariats en matière des ODD et de l'Agenda 2063	78
4.3 Le rôle de l'intégration régionale et des communautés économiques régionales dans les ODD et l'Agenda 2063.....	79
4.3.1 La Zone de libre-échange continentale africaine	79
4.3.2 Protocole sur la libre circulation des personnes.....	82
5.1 Résultats.....	84
5.2 Conclusions.....	85
5.3 Recommandations.....	86



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Lors de la 28^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (UA) qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2017, un certain nombre de décisions ont été adoptées, dont celle relative à la « Revitalisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ». Celle-ci donnait mandat au MAEP de jouer un rôle de premier plan en matière de suivi-évaluation des cadres de développement régionaux et internationaux. Le présent rapport est une réponse à cette décision, dans la mesure où il fait une évaluation des mécanismes de gouvernance destinés à soutenir la mise en œuvre des ODD en Afrique. De plus, il examine l'environnement dans lequel les États membres s'efforcent de mettre en œuvre les programmes et stratégies consacrés à la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Il s'agit donc d'un outil de suivi des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional.

Le rapport analyse les organes et structures institutionnels mis en place par les États membres pour favoriser la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD. Certaines données à ce sujet sont également disponibles dans l'œuvre de pionnier réalisée par le Centre africain des ODD (SDGC-A 2019). Le rapport examine en outre le rôle des parties prenantes et des mécanismes de coordination chargés de la planification, de la mise en œuvre, du suivi des progrès et de l'élaboration de rapports sur les ODD et l'Agenda 2063. Ces parties prenantes comprennent : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le service public, les structures nationales chargées de la supervision de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD, les organisations non gouvernementales, les pôles de connaissances, les institutions universitaires, le secteur privé, les partenaires au développement, etc.).

Le rapport évalue également les efforts déployés au niveau régional pour favoriser la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD, et l'appui des communautés économiques régionales (CER) aux États membres de l'UA dans la préparation et la conduite des initiatives sur la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Enfin, il évalue l'existence de stratégies et de programmes des CER sur les ODD et l'Agenda 2063, ainsi que les modalités de coordination et de leur mise en œuvre.

De nombreuses recherches et de publications sont consacrées à la transition entre la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement qui en découlent et l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable, ainsi qu'aux progrès accomplis à l'échelle mondiale dans l'atteinte des cibles qui y définies.

Au plan mondial, le Département des affaires économiques sociales de l'ONU publie chaque année sous l'égide du Conseil économique et social, un rapport sur les objectifs de développement durable, qui examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il constitue une ressource importante pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les « *Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable* », présenté chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Au niveau régional, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (BRA-PNUD) produisent annuellement le « *Rapport sur le développement durable en Afrique : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* », qui évalue les progrès réalisés au niveau continental dans la l'adaptation et la mise en œuvre simultanée des ODD et de l'Agenda 2063. Il tient compte du thème du FPHN de l'année concernée.

Au niveau national, le processus de suivi-évaluation encourage les États membres à mener des évaluations régulières et inclusives des progrès accomplis dans la réalisation des ODD aux niveaux

national et infranational, selon un processus appelé Examens nationaux volontaires (ENV). Les ENV et les autres rapports des États membres sur les ODD insistent tous sur la nécessité de conjuguer les efforts pour faire la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 une action commune du gouvernement et de l'ensemble de la société. Les principes généraux sur lesquels repose la domestication s'articulent autour de quelques principes fondamentaux qui, globalement, sont les leçons tirées de l'œuvre inachevée des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique est une organisation qui soutient les gouvernements, les citoyens, la société civile, les entreprises et les universités pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable en Afrique. Le Centre a également publié un rapport attribuant un indice des ODD à chaque État membre.

La plupart des États membres disposent de cadres institutionnels très solides pour la mise en œuvre et la coordination des efforts en vue de la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Cependant, un leadership dévoué est aussi nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace.

La coordination des efforts nationaux ainsi que la coordination des actions d'appui aux niveaux mondial et régional sont essentielles. Des mécanismes institutionnels tels que les comités de pilotage des ODD sont importants pour la conduite d'examens nationaux volontaires.

La plupart des rapports citent l'insuffisance et la rareté des données comme un obstacle majeur au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme mondial et de l'agenda continental. La coordination et le renforcement des mécanismes institutionnels en vue de résoudre ce problème de données doivent être la priorité. Presque tous les pays ayant présenté des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau sur le développement durable font état de l'absence de données adéquates pour la plupart des indicateurs des deux agendas. Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 indique qu'il faut environ 1 milliard de dollars par an pour permettre à 77 des pays à faible revenu du monde de créer des systèmes statistiques capables d'appuyer et de mesurer les objectifs. Le manque d'information statistique entrave le développement et la transformation de l'Afrique et empêche de disposer de données de référence pour mesurer les progrès accomplis dans les programmes de développement tels que les ODD et l'Agenda 2063.

L'allocation de ressources financières suffisantes et l'autonomie politique des systèmes statistiques nationaux sont essentielles pour la production en temps opportun et de façon indépendante de données exactes et fiables. Il sera donc nécessaire de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux pour leur permettre de suivre avec précision la mise en œuvre des programmes relatifs aux ODD et à l'Agenda 2063, ainsi que leurs résultats en termes de développement.



La réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 nécessitera des institutions fortes et un leadership dévoué au sommet. Il faudra investir dans le capital humain, en particulier dans la santé et l'éducation, ainsi que dans des innovations en matière de protection sociale et d'autres initiatives de redistribution. Il faudra également investir dans l'industrie propre, les infrastructures, la gestion urbaine et rurale, et passer rapidement à l'ère technologique.

Les objectifs et cibles mondiaux ne peuvent être atteints au niveau des pays que s'ils sont complètement intégrés dans les contextes locaux.

Plusieurs institutions continentales et multilatérales ont développé des outils et des lignes directrices pour aider les pays à intégrer les ODD et l'Agenda 2063 dans leurs propres cadres nationaux et sous-nationaux. Toutefois, tous les pays n'ont pas accès à ces outils. D'après l'enquête du MAEP, 72 % des États membres ont déclaré avoir accès à au moins un outil ou un mécanisme d'intégration des ODD dans les plans nationaux, tandis que 28 % n'y avaient accès à aucun d'entre eux pour diverses raisons. Les États membres doivent être encouragés à les assimiler pour faciliter l'intégration des ODD et l'Agenda 2063 dans les politiques et programmes nationaux. Les institutions dans lesquelles ces outils sont utilisés doivent également déployer davantage d'efforts pour familiariser les États membres avec ces outils en mettant en œuvre des programmes de développement des capacités pour transférer les connaissances en matière d'utilisation de ces outils aux experts techniques aux niveaux national et infranational.

Le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2019 indique que 88 % des pays africains ont une vision nationale ou une stratégie/un plan de développement à long terme, tandis que 86 % disposent de plans nationaux de développement (PND). La plupart des États membres de l'Union africaine ont, à un moment ou un autre, élaboré des visions nationales et des PND réaliser non seulement leurs aspirations nationales, mais aussi l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Toutefois, l'existence de visions nationales ou de plans nationaux de développement ne garantit pas nécessairement l'atteinte des buts et objectifs de développement énoncés au niveau national. Le succès ou l'échec des stratégies et cadres nationaux de développement dépend, en fin de compte, de plusieurs conditions qui ont été bien étudiées au fil des ans, en particulier dans la mise en œuvre des OMD. Ces conditions concernent la volonté politique et le leadership transformationnel, l'appropriation nationale des programmes, un financement adéquat, des ressources humaines et institutionnelles appropriées pour mettre en œuvre les programmes à tous les niveaux, des partenariats et une vision globale de la société.

Une des conditions préalables au succès de l'intégration de toute stratégie mondiale ou régionale dans les cadres stratégiques nationaux est l'appropriation. Aucun processus ne peut être assimilé au niveau local si les populations locales refusent de s'en approprier les initiatives. En outre, il est nécessaire d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des programmes afin d'atteindre les cibles et les objectifs fixés. À cet égard, les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes doivent être clairement définis lors de l'élaboration des programmes et des interventions.

Le niveau d'intégration des ODD dans les plans nationaux de développement est essentiel au processus de domestication. En effet, 29 % des États membres ont déclaré que les ODD étaient pleinement intégrés dans leurs PND, tandis que 23 % ont reconnu les intégrer partiellement. Dix-huit pour cent des États membres ont déclaré intégrer plus ou moins les ODD, tandis que 18 % et 12 % ont déclaré que leur intégration était faible ou nulle, respectivement. L'intégration des ODD dans les cadres nationaux n'a de sens que si les cinq principes qui sous-tendent l'Agenda 2030 pour le développement durable sont pleinement respectés. Ne laisser personne en marge ; placer le développement durable au cœur du processus ; transformer les économies pour créer des emplois et une croissance inclusive ; promouvoir la paix et des institutions efficaces, ouvertes à tous et responsables ; et forger un nouveau partenariat mondial. Plus de 70 % des pays africains ont déclaré que leurs programmes et stratégies de développement sont alignés sur les cinq principes fondamentaux du Programme de développement durable de 2030.

Plus de 80 % des pays ont déclaré que leurs cadres de planification contenaient des dispositions qui placent l'inclusion et la durabilité au cœur de leurs programmes nationaux de développement. Plus de 75 % des pays ont affirmé intégrer la transformation économique dans leurs politiques de création d'emplois et de croissance inclusive, qui sont des éléments clés de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Les trois premiers objectifs ne peuvent être réalisés que si les deux derniers (ODD 16 et 17) sont mis en œuvre, à savoir promouvoir la paix et faire en sorte que les institutions soient efficaces, responsables et ouvertes à tous, et forger un nouveau partenariat mondial. Plus de 75 % des pays africains ont déclaré que ces deux priorités sont prises en compte dans leurs cadres politiques nationaux respectifs. Les groupes marginalisés de la société ont toujours été les victimes dont il est question dans le premier objectif – ne laisser personne pour compte. À cause du déficit d'informations sur les objectifs des programmes, il est souvent difficile de déterminer qui, parmi les plus vulnérables de la société, est laissé pour compte. Selon l'étude du MAEP, deux groupes (non exhaustifs) ont été identifiés pour l'enquête – les jeunes et les femmes – et en particulier, le niveau d'intégration de ces deux groupes dans les PND et, globalement, dans les ODD et l'Agenda 2063. Presque tous les pays (94 %) ont des dispositions dans leurs cadres politiques et leurs plans nationaux de développement pour l'autonomisation des jeunes et des femmes.

La sensibilisation aux ODD et à l'Agenda 2063, ainsi que leur acceptation au niveau local sont essentielles pour le succès de leur mise en œuvre.

En général, les pouvoirs exécutif et législatif semblent avoir une bonne connaissance des ODD et semblent les accepter, bien que les pays aient signalé des différences quant au niveau de connaissance du programme par ces deux institutions. Dans plusieurs pays, **le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne sont que moyennement sensibilisés à l'existence des ODD, soit 43,8 % et 72,7 % respectivement.** Un peu plus d'un tiers (37,5 %) des pays ont déclaré que l'exécutif connaissait très bien les ODD, tandis que seulement 13,6 % ont indiqué qu'il en était de même pour le législatif. La faible connaissance des ODD



par les pouvoirs exécutif et législatif révèle qu'il est nécessaire de déployer des efforts concertés pour informer davantage les membres des organes exécutifs et législatifs sur les implications de l'agenda mondial sur leurs mandats en tant que responsables du gouvernement et législateurs. Cette méconnaissance témoigne aussi du manque d'appropriation des ODD par les dirigeants nationaux.



Quant à l'Agenda 2063, sa connaissance semble un peu plus faible tant par le pouvoir exécutif que par le pouvoir législatif. Seulement 9,1 % des pays font état d'un niveau élevé de connaissance de l'Agenda 2063 par le pouvoir législatif, contre 24 % pour le pouvoir exécutif. Presque le même nombre de pays signale une connaissance moyenne de l'Agenda 2063 avec 54 % pour le législatif et 52 % pour l'exécutif. La promotion de l'Agenda 2063 devrait ainsi être une priorité pour l'Union africaine afin de favoriser son appropriation et remédier à ce manque de connaissance à tous les niveaux.

Il sera nécessaire d'accroître le niveau de connaissance des ODD et de l'Agenda 2063 par les fonctionnaires responsables de leur mise en œuvre en organisant des campagnes de sensibilisation à leur intention. D'après l'étude, 66 % des pays ont indiqué que des campagnes de sensibilisation aux ODD sont menées, alors que seulement 41,62 % ont signalé

l'existence de telles campagnes pour l'Agenda 2063 – ce qui montre une fois de plus que les ODD ont occupé une place plus importante en Afrique que son propre Agenda 2063.

Les ODD et l'Agenda 2063 ne seront pas réalisés sans un soutien financier adéquat ; l'essentiel des financements devra être constitué des ressources intérieures.

La question relative à la difficulté de mobiliser des ressources suffisantes pour financer les ODD est largement abordée dans divers rapports. En juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) pour identifier des sources de financement des ODD et des mécanismes d'appui à leur mise en œuvre. Cette initiative, désormais connu sous le nom de Programme d'action d'Addis-Abeba pour le développement durable (Programme d'action d'Addis-Abeba), a indiqué que les nouvelles sources de financement possibles et la capacité de mobilisation des mécanismes proposés sont très en deçà des ressources nécessaires pour soutenir de manière adéquate tous les ODD et leurs cibles.

La multiplication des estimations de coûts pour atteindre les ODD a donné lieu à des débats animés sur la méthodologie la plus appropriée pour obtenir des chiffres cohérents et fiables. Cependant, la question n'est pas seulement technique, elle appelle aussi à un examen minutieux des motivations politiques qui sous-tendent l'exercice d'estimation de coûts. Actuellement, la multitude d'estimations de coûts est source de confusion et d'incertitude concernant le volume des ressources supplémentaires nécessaires pour atteindre les ODD. Alors que des estimations élevées risquent d'être rejetées par les mécanismes traditionnels de financement du développement, une sous-estimation des chiffres ne ferait qu'augmenter le risque de ne pas atteindre les objectifs, ce qui entraînerait encore plus de mécontentement dans les pays en développement. Il est important d'élaborer des méthodologies plus précises de calcul des coûts des ODD pour que le continent puisse évaluer le niveau de ressources à mobiliser et déterminer l'écart entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) estime les besoins de financement entre US \$600 et US \$638 milliards par an ; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime qu'il faut entre US \$600 milliards et US \$1,2 trillion par an, tandis que pour Africa Sustainability Centre (ASCENT), il faut entre US \$200 milliards et US \$1,3 trillion par an pour réaliser les ODD. La CEA estime les dépenses d'infrastructure à environ US \$2 milliards par an, dont

65 % proviennent des ressources intérieures. Pour atteindre les ODD, l'Afrique a besoin de US \$50 à US \$93 milliards supplémentaires par an en termes d'infrastructures (déficit de financement des infrastructures). En outre, si l'Afrique veut atteindre son objectif d'accès à l'énergie pour tous les besoins d'ici 2025, elle devra dépenser US \$30 à US \$55 milliards par an.

Les flux financiers illicites (FFI) compromettent les efforts de mobilisation des ressources à travers le continent. Actuellement, l'Afrique perd plus de US \$83 milliards par an, uniquement en raison de la mauvaise facturation commerciale. Il est difficile d'estimer les autres formes de financement interne à cause de l'illicéité des transactions entourées de secret et comprenant des éléments tels que l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Si les efforts déployés pour endiguer le phénomène de FFI sont couronnés de succès, cela permettrait de combler le déficit de financements dont souffre l'Afrique.

Les investissements directs étrangers (IDE) sont essentiels pour les dépenses d'investissement et d'infrastructure qui sont nécessaires à la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Les IDE sont en baisse sur le continent à cause du climat des investissements délétère dans de nombreux États membres et des politiques égocentriques qui sont actuellement appliquées par nombres de partenaires au développement traditionnels qui réorientent les ressources qui étaient traditionnellement destinées à l'Afrique vers des programmes nationaux populistes. Les IDE ont ainsi diminué, passant d'environ US \$57 milliards à US \$42 milliards entre 2015 et 2017.

Les rapatriements de fonds sont devenus une source importante de financement du développement et contribuent fortement à l'ensemble des stocks de recettes en devises. En 2017, les transferts de fonds pourraient avoir atteint US \$77 milliards, soit environ 4,3 % du produit intérieur brut total du continent.

L'augmentation de l'encours de la dette sur le continent est inquiétante. Le ratio de la dette totale du continent par rapport à son PIB est passé de 35,5 % en 2017 à 37,6 % en 2018. La dette extérieure est particulièrement élevée dans les économies reposant sur les matières premières, puisqu'elle s'élève à 62 % du PIB dans les pays riches en minerais.

Les marchés financiers peuvent être une source de financement du développement à long terme grâce aux marchés de la dette et des actions. Le potentiel d'investissement est positif lorsque les marchés de capitaux sont actifs, ce qui est un signe de stabilité économique et politique. L'Afrique doit investir davantage dans le développement des marchés de capitaux et des bourses que l'on ne trouve que dans 29 pays, représentant moins de 1 % de la capitalisation boursière mondiale. Ces marchés, dans bien des cas, ne sont pas liés aux marchés mondiaux des capitaux.

Pour atteindre les ODD et mettre en œuvre l'Agenda 2063, toutes les parties prenantes au niveau national doivent être pleinement engagées.

Le parlement – Le parlement est un organe exceptionnel qui rassemble les représentants de toutes les aires géographiques du pays. Il est généralement le plus représentatif de tous les organes de l'État. Un engagement parlementaire efficace peut accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et améliorer la vie des citoyens dans chaque pays.

Pour cela, les parlements doivent mettre en place des mécanismes efficaces pour renforcer et orienter leur engagement en faveur des ODD et de l'Agenda 2063. Cela suppose la création de commissions et de groupes parlementaires efficaces sur les ODD et la tenue régulière de réunions pour mener à bien leurs travaux. Seulement 37 % des États-membres disposent de commissions ou de groupes parlementaires consacrés aux ODD, dont 53 % seulement tiennent des réunions régulières.

Le renforcement du rôle de contrôle des parlements dans la mise en œuvre des plans sur l'atteinte des ODD dans toute la région a le double avantage d'améliorer l'efficacité des programmes locaux sur les

ODD et d'en accroître l'appropriation et l'adhésion locales à tous les niveaux politiques et dans toute la société en général. Le soutien des institutions de contrôle des ODD et les discussions sur les priorités nationales doivent également constituer une priorité pour les parlements. Il est également important de créer une interaction entre les parlementaires et leurs électeurs. Seulement un tiers des pays ont signalé l'existence d'une certaine interaction entre les parlementaires et leurs électeurs. Cela a également une incidence sur la mise en œuvre des programmes en rapport avec les ODD au niveau des circonscriptions. L'exécution de ces programmes dépend de la disponibilité des ressources humaines et financières. Les parlements ont traditionnellement pour rôle de débattre de la question des fonds à allouer aux programmes et projets prioritaires. D'après l'enquête du MAEP, sur 38,1 % des programmes mis en œuvre dans les circonscriptions, 59 % des pays ont indiqué que le parlement disposait de ressources budgétaires réservées à des programmes conformes aux objectifs du développement durable.

Le pouvoir judiciaire – Le pouvoir judiciaire est le principal garant de l'État de droit, pilier de tout développement durable. L'un des impératifs du développement durable – ne laisser personne en marge – suppose l'existence de l'État de droit fondé sur des capacités institutionnelles adéquates, des cadres juridiques et la capacité des citoyens à saisir et à utiliser la justice d'un pays. Si la justice n'est pas renforcée, le monde ne pourra pas mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités, atteindre les plus éloignés, créer les conditions de valeurs communes et de prospérité durable partagée, ou promouvoir la paix et l'inclusion.

Le secteur privé – La participation du secteur privé est essentielle pour le renforcement des économies, la création d'emplois pour la population croissante de jeunes et la réduction des migrations. Certains gouvernements ont créé des mécanismes d'incitation pour amener le secteur privé à investir dans le financement et la mise en œuvre de certains volets des deux agendas.

Le rôle du secteur privé ne se limite pas à créer de la richesse et des emplois et à payer les impôts. Il consiste également à déterminer la nature et la finalité de l'activité commerciale dans un monde où la richesse coexiste avec l'inégalité, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Pour que le secteur privé participe pleinement à la mise en œuvre des ODD, il est nécessaire que ces derniers soient mieux connus. Seulement 10 % des pays d'Afrique ont indiqué que le secteur privé avait une connaissance élevée des objectifs de développement durable, tandis que la grande majorité (63 %) a signalé un niveau moyen de sensibilisation à ces objectifs. Quand on compare le niveau de sensibilisation au niveau de participation du secteur privé aux ODD, on constate une situation similaire, ce qui porte à croire que le niveau de connaissance des ODD par le secteur privé est directement lié à son niveau de participation à ceux-ci.

Il est nécessaire et urgent que le secteur privé améliore la qualité des informations contenues dans ses rapports annuels et financiers concernant l'impact du secteur sur les ODD et l'Agenda 2063 afin de renforcer la transparence et la responsabilité. On n'insistera jamais assez sur la nécessité pour le secteur privé de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Le secteur privé doit, par exemple, considérer que le paiement des taxes comme un investissement dans les communautés où il opère, et non un coût à réduire à sa plus petite valeur. Les gouvernements ont besoin de ces taxes, étant donné qu'ils paient le plus lourd tribut en matière de financement des ODD. La charge fiscale du secteur privé ne devrait pas être transférée aux travailleurs qui, au contraire, devraient recevoir un salaire suffisamment décent pour les sortir de la pauvreté.

Les partenariats public-privé (PPP) – Les partenariats public-privé peuvent contribuer au développement, au renforcement des capacités, à la redistribution des richesses et à croissance économique durable. En général, ces partenariats portent sur des investissements privés en matière d'infrastructures publiques et comprennent la prestation de services à long terme par le secteur privé

dans le secteur des infrastructures. Tous les risques sont supportés par le secteur privé, tandis que l'utilisateur paie les coûts tels que les outils, les tarifs, les frais. Dans certains pays, le secteur public paie les services rendus par le secteur privé dans l'intérêt général de la société.

Peu de pays africains ont adopté le modèle de PPP à cause de nombreux problèmes tels que la faiblesse des institutions, l'absence de l'obligation de rendre compte et de transparence dans les transactions, les conflits d'intérêts, la corruption, le manque de volonté politique de promouvoir les PPP, et la méfiance populaire à l'égard des prestataires de services, des conseillers ou des consultants, etc. Le rôle des PPP dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 est, au mieux, modeste pour plusieurs africains. Moins d'un quart des pays enquêtés ont déclaré que les PPP jouent un rôle important dans la mise en œuvre des ODD, tandis que la majorité, soit 43 %, a affirmé que les PPP jouaient un rôle plutôt modeste. De nombreux pays (33 %) ont indiqué que les PPP ne jouent qu'un rôle insignifiant dans la mise en œuvre des ODD.

Médias, débat public et forums de discussion – Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau (FPHN) est une plateforme de discussion et de présentation des initiatives nationales et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD. Certains pays disposent de plateformes de dialogue bien établies sur les ODD et les mécanismes nationaux de développement. D'autres, en revanche, ont de la peine, du point de vue politique, à mettre en place de telles plateformes, qui exposerait les autorités politiques à des enquêtes si les objectifs et les cibles n'étaient pas atteints comme prévu par les ODD et l'Agenda 2063. Près de la moitié des pays ayant répondu (48 %) disposent de plateformes où l'on peut débattre des progrès réalisés dans le cadre des ODD et de l'Agenda 2063.

La presse est généralement source de l'information du domaine public et joue un rôle important dans la diffusion de l'information au grand public. Dix pour cent des pays enquêtés ont affirmé que les médias avaient une faible connaissance des ODD, alors que 40 % ont signalé un niveau de connaissance élevé des ODD. La grande majorité des pays ont déclaré que les médias avaient une connaissance moyenne des ODD, ce qui nécessite des efforts concertés de sensibilisation et de formation sur les ODD pour que la société africaine en soit davantage informée. En outre, une promotion agressive des ODD exige que chaque partie prenante suive les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des cibles. Les médias doivent suivre les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD. Malheureusement, moins de 10 % des pays enquêtés ont fait état d'une bonne culture de tenue par les médias des archives concernant les ODD, tandis que la majorité des pays (57 %) ont évoqué une capacité modérée des médias à garder de telles informations, et un peu plus d'un tiers ont fait état de faibles capacités de conservation par les médias des archives sur les ODD.



L'égalité hommes-femmes – Selon les Nations Unies (PNUD 2018), l'inégalité entre les hommes et les femmes coûte chaque année en moyenne US \$95 milliards à l'Afrique subsaharienne. Cette perte a culminé à US \$105 milliards en 2014, soit l'équivalent de 6 % du PIB de cette région, ce qui compromet les efforts du continent pour un développement humain et une croissance économique inclusifs. Bien que de grandes avancées aient été réalisées sur de nombreux fronts dans la plupart des pays, l'égalité hommes-femmes est encore loin d'être acquise pour la femme et la jeune fille africaines. L'égalité entre les sexes a longtemps été reconnue comme un moyen pour libérer et stimuler l'énorme potentiel de développement du continent. Les femmes effectuent 66 % du travail, produisent 50 % de la nourriture, mais ne gagnent que 10 % du revenu et ne possèdent que 1 % des biens.

La lutte contre les inégalités hommes-femmes est un élément essentiel pour accélérer les progrès vers l'atteinte de tous les autres ODD et aspirations. L'aspiration 6 sous l'objectif 17 de l'Agenda 2063 se rapporte essentiellement sur l'égalité entre les sexes et appelle à une égalité totale dans tous les domaines de la vie. De même, cette égalité est reconnue comme une condition sine qua none du développement et de la croissance économique dans l'Agenda 2030, en particulier dans l'ODD 5.

Les inégalités hommes-femmes démontrent l'échec de la gouvernance. Les plans, politiques, institutions et budgets nationaux reflètent la manière dont les gouvernements traduisent dans les faits leur engagement en faveur des femmes. Toutefois, il existe très souvent une différence entre les politiques et la pratique. Les progrès en matière d'égalité hommes-femmes sont plus lents que prévu et inégaux dans plusieurs pays. La mise en œuvre des dispositions de l'Agenda 2063 de l'UA concernant les questions de genre, des résolutions des Nations Unies et de plusieurs mécanismes juridiques permettant d'atteindre l'égalité hommes-femmes n'est pas encore effective dans plusieurs pays en raison de l'absence de politiques structurelles, de volonté politique et de l'inclusion culturelle visant à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes.

Dans l'ensemble, la parité hommes-femmes, qui comprend la moyenne des mesures d'autonomisation économique, politique et sociale, ainsi que des indicateurs autonomes, est généralement modérée, quelques pays se distinguant par des performances exceptionnelles. La disponibilité des données et une collecte de données qui ne tient pas compte de l'égalité des sexes et qui n'est pas adaptée sont des défis qui rendent difficile l'intégration de l'égalité des sexes dans les plans de développement nationaux. Par conséquent, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable doit continuer à privilégier l'égalité hommes-femmes en tant que question transversale dans tous les domaines du développement socioéconomique.

La violence à l'égard des femmes – La violence sexiste ou violence à l'égard des femmes est une pandémie mondiale et constitue un obstacle majeur à la réalisation de tous les ODD et toutes aspirations de l'Afrique. L'incapacité à faire face à la violence sexiste a des implications directes sur la capacité d'un pays à atteindre un développement inclusif et durable. Elle est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité hommes-femmes. Une femme et une fille sur cinq, dont 19 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans, ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. Vingt-six pays d'Afrique n'ont pas de lois qui protègent spécifiquement les femmes et les filles contre la violence sexiste.

Dans la plupart des cas, les croyances culturelles et religieuses, ainsi que les tabous, sont des raisons qui expliquent cette absence de législation en matière de violence domestique. Il est reconnu que la violence à l'égard des femmes est renforcée par des lois discriminatoires et des normes sociales d'exclusion qui marginalisent les femmes et les filles et les privent d'éducation, de revenus et d'autonomie. Les droits de la femme et son indépendance sont également compromis par l'accès limité à la santé sexuelle et reproductive. Les conflits et les guerres en cours, les épidémies et les catastrophes naturelles aggravent le problème de la violence à l'égard des femmes et entraînent une augmentation

du nombre de personnes déplacées de force et de réfugiés, en particulier les femmes et les enfants, tant à l'intérieur des frontières qu'à l'extérieur.

Partenariats en faveur des ODD – L'idée de création d'un partenariat mondial pour le développement existe depuis des décennies. Elle est née de la prise de conscience, dans les années 1970, que le monde avait besoin d'une approche de développement mondial renforcée. La Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement de janvier 1971, stipulait que le succès des activités internationales de développement dépendait de l'amélioration de la situation internationale générale, qu'elle dépendait en particulier des progrès concrets dans tous les aspects du développement pour tous les citoyens du monde, et du fait d'élever les habitants des régions les plus pauvres du monde aux niveaux dont jouissent ceux qui vivent dans les régions plus riches.

Les partenariats continuent de jouer un rôle crucial dans la stratégie de développement de l'Afrique et beaucoup reste encore à faire pour combler l'écart entre la disponibilité des ressources et les résultats du développement, d'une part, et l'utilisation efficace des ressources disponibles, d'autre part. Depuis l'adoption des OMD, les donateurs traditionnels ont formulé des promesses financières ambitieuses pour leur mise en œuvre.

Toutefois, en raison de facteurs tels que la « lassitude des donateurs », l'indifférence politique accrue et la montée de politiques populistes dans les pays partenaires au développement traditionnels, nombre de ces promesses n'ont pas été tenues. L'aide publique au développement (APD) a également connu une baisse ces derniers temps. Seulement cinq pays ont jusqu'à présent atteint l'objectif de 0,7 % du PNB qui a été fixé en 1970 et qui a été approuvé à plusieurs reprises au plus haut niveau lors de conférences internationales et de conférences.

Communautés économiques régionales – La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est l'un des sept piliers de l'Agenda 2063 et de sa vision d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». De manière spécifique, l'aspiration 2 d'un continent intégré et uni sur le plan politique est un appel à accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration continentales pour une croissance soutenue, le commerce, les échanges de biens et de services, la libre circulation des personnes et des capitaux.

Conformément aux idéaux du panafricanisme, l'Agenda 2063 de l'UA souligne l'importance de la libre circulation des Africains en Afrique pour donner du sens à l'intégration et intensifier les échanges commerciaux. L'Agenda 2063 de l'UA va plus loin et encourage les États membres à adopter un passeport africain, en tirant parti de la migration universelle vers des passeports électroniques, et à supprimer l'exigence de visa pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018. Nombre de pays manifestent beaucoup de réticence à l'égard des dispositions de ce traité pour un certain nombre de raisons. Par exemple, la position commune de la SADC concernant la libre circulation met en garde contre l'acceptation intégrale de ce protocole et propose des conditions préalables à sa mise en œuvre.

En outre, en raison des grandes différences de niveaux de développement économique, d'infrastructures et d'accès aux services sociaux de base, les pays relativement mieux lotis en la matière sont réticents à l'ouverture de leurs frontières aux citoyens des États membres moins nantis. Les préoccupations en matière de sécurité, la criminalité et, parfois, les élans exacerbés de xénophobie tendent à compromettre l'acceptation de ce protocole.

Conclusions

1. Les conclusions du présent rapport sur les données des ENV révèlent que la plupart des pays disposent de mécanismes de gouvernance bien élaborés pour la mise en œuvre des ODD et,

dans une moindre mesure, de l'Agenda 2063. La majorité des pays ont intégré les ODD dans leurs cadres nationaux de planification grâce à un leadership politique relativement fort. Mais cela ne suffit pas pour atteindre les ODD. Il est nécessaire de continuer à identifier les facteurs susceptibles d'accélérer l'atteinte des résultats.

2. Comme pour les OMD, la connaissance des ODD et de l'Agenda 2063 par le public est assez limitée. La connaissance des deux agendas est limitée aux fonctionnaires, en particulier ceux qui sont chargés de rendre compte des progrès réalisés sur des plateformes telles que le FPHN. Ce manque de connaissance peut contribuer à la faible performance de nombreux pays sur les indicateurs des ODD, du Centre d'objectif de développement durable pour l'Afrique (ODD-A) et du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN).
3. Dans l'ensemble, les résultats des ODD en Afrique, hormis l'Afrique du Nord, montrent que, malgré l'existence de mécanismes de coordination bien élaborés et d'institutions de mise en œuvre des programmes, les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous. Ces bons et solides mécanismes de gouvernance sur les ODD ne se sont pas toujours traduits en indicateurs positifs, ce qui signifie que ces mécanismes doivent être accompagnés d'autres facteurs tels que le renforcement des capacités.
4. Les mécanismes de gouvernance des ODD et de l'Agenda 2063 doivent fonctionner conjointement avec d'autres stratégies susceptibles d'améliorer les résultats de développement. Ces mécanismes pourraient concerner les marchés publics, en particulier les biens publics, le passage des pays à la quatrième révolution industrielle et la refonte des programmes d'enseignement pour répondre aux besoins du XXI^e siècle. La gestion des ressources humaines, l'éthique et les valeurs sont tous des éléments qui peuvent avoir une incidence positive importante sur les résultats.
5. Il n'existe pas de consensus sur ce qui constitue les bonnes pratiques de gouvernance en matière des ODD. Il est nécessaire de mener des évaluations nationales concernant la relation entre les mécanismes de gouvernance spécifiques et les progrès accomplis vers l'atteinte des ODD. Cela n'est toutefois possible qu'à moyen ou à long terme car les effets des mécanismes de gouvernance apparaissent, par nature, à long terme. Dans le cadre de ces évaluations nationales, le rôle des parties prenantes (pouvoirs législatifs, organisations de la société civile, secteur privé, partenariats public-privé, IDE, APD, mobilisation des ressources intérieures et flux financiers illicites) doit être soigneusement défini pour favoriser un sentiment d'appropriation des programmes.
6. Bien que presque tous les pays aient ratifié l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les avantages de ce vaste marché potentiel ne se sont pas encore ressentis. Le libre-échange s'accompagne de la libre circulation des personnes, ce qui constitue un point délicat dans le processus d'intégration. L'Agenda 2063 met l'accent sur la nécessité pour tous les États membres de l'UA d'adopter un passeport africain unique, mais cela a rencontré de vives oppositions. Il a été prouvé dans d'autres régions en dehors de l'Afrique que de plus grands marchés régionaux permettent aux industries nationales de bénéficier d'économies d'échelle, d'améliorer le rapport qualité-prix de leur production et de renforcer la compétitivité, ce qui, dans le cas de l'Afrique, reviendrait à permettre aux pays d'être compétitifs aux niveaux régional et mondial (Vickers, 2017).

Recommandations

1. La Commission de l'Union africaine (CUA) devrait harmoniser et rationaliser la recherche et l'établissement des rapports sur l'Agenda 2063 et les ODD dans ses institutions à tous les niveaux. La CUA devrait assumer son rôle de chef de file et réunir toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration du rapport sur les progrès réalisés vers l'atteinte des ODD et de l'exécution de l'Agenda 2063 afin d'harmoniser leurs efforts en vue d'un système d'établissement de rapports commun conforme aux règlements de l'UA, sans pression excessive sur les États membres.
2. Tous les pays sont encouragés à renforcer le rôle de contrôle des parlements dans la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre les ODD dans toute la région. Cela présente le double avantage d'améliorer l'efficacité des programmes locaux en matière des ODD et d'en accroître le sentiment d'appropriation et d'adhésion au niveau local à toutes les sphères politiques et de la société en général.
3. Le cadre d'élaboration des rapports devrait être simplifié. Actuellement, un trop grand nombre d'institutions rendent compte des mêmes paramètres et variables. L'UA devrait convoquer un dialogue régional ou commander un inventaire des différents acteurs du suivi des progrès accomplis vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Les rapports sur les deux programmes de développement (UA 2063 et ONU 2030) devraient être établis en même temps, compte tenu des niveaux de convergence, qui s'élèvent à près de 90 %. De même, l'intégration des deux agendas dans les processus de planification nationale devrait se faire au même moment.
4. Le soutien aux États membres dans la mise en œuvre des ENV devrait se poursuivre. Des mécanismes doivent être élaborés conjointement par toutes les institutions impliquées dans ce processus (CEA, UNDESA, CUA, BAD, PNUD).
5. Les États membres sont encouragés à déployer tous leurs efforts pour faire en sorte que toutes les parties prenantes aient une connaissance totale des ODD et de l'Agenda 2063 grâce à des efforts concertés de renforcement des capacités des trois branches de gouvernement. La formation des législateurs et du pouvoir exécutif peut contribuer dans une large mesure à l'appropriation des programmes, améliorant ainsi considérablement les chances de succès lors de leur mise en œuvre.
6. Le plaidoyer en faveur de l'Agenda 2063 devrait être une priorité pour l'Union africaine à l'effet de favoriser l'appropriation et remédier au manque de connaissance observé. Les campagnes de sensibilisation devraient être intensifiées à tous les niveaux.
7. Les initiatives de mise en œuvre et de renforcement des activités devraient être intégrées dans les stratégies, plans et budgets axés sur les ODD afin d'en assurer le succès.
8. Une analyse des systèmes et des structures de décentralisation et de déconcentration au niveau local, y compris les cadres juridiques et réglementaires, devrait être menée pour garantir la prise en compte complète des difficultés identifiées au cours de la période des ODD.
9. Les États membres sont encouragés à investir davantage le développement des marchés de capitaux et des bourses de valeurs. Les marchés financiers sont une source de financement du développement à long terme grâce aux marchés de la dette et des actions. Le potentiel d'investissement s'améliore lorsque les marchés de capitaux sont actifs, témoignant de la stabilité économique et politique.

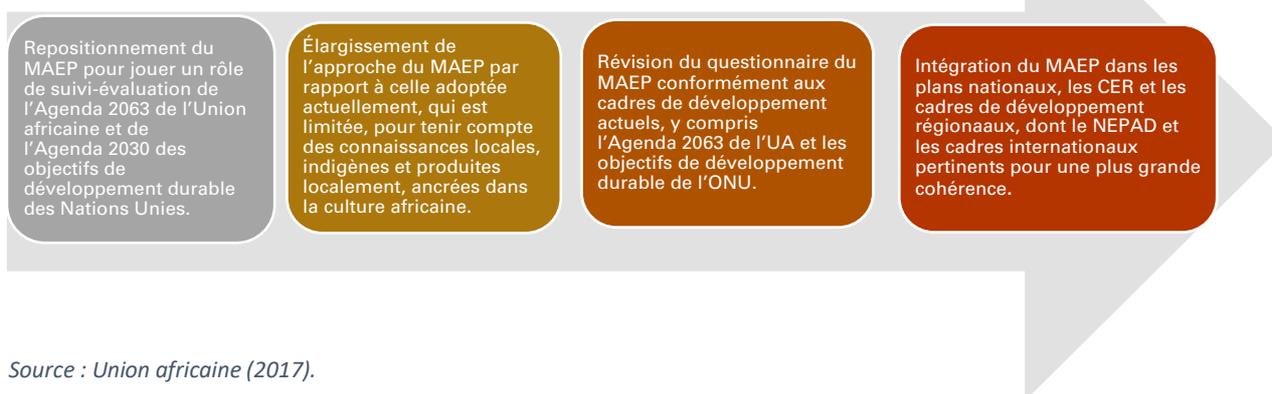
10. Le secteur privé devrait améliorer la qualité des informations contenues dans ses rapports annuels et financiers concernant son impact sur les ODD et l'Agenda 2063, afin de renforcer la transparence et la responsabilité.
11. Des campagnes de sensibilisation et des formations devraient être organisées de façon concertée à l'intention des médias afin d'améliorer leur connaissance des ODD, ce qui permettrait à terme de mieux informer la société africaine sur les ODD.
12. L'égalité hommes-femmes comme une question transversale à tous les domaines du développement socioéconomique devraient continuer d'être une priorité dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
13. Les capacités des systèmes statistiques nationaux devraient être renforcées afin de garantir la fourniture de données précises sur le développement.

CHAPITRE 1

1.1 Contexte : le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Agenda 2063 et les ODD

Lors de la 28^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue les 30 et 31 janvier 2017, plusieurs décisions ont été adoptées sur le thème de la « Revitalisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ». Parmi elles figurent les principales décisions ayant mandaté le MAEP pour jouer un rôle de premier plan dans le suivi-évaluation des cadres de développement régionaux et internationaux,¹ résumées dans la figure ci-après.

Figure 1 Revitalisation du MAEP



Source : Union africaine (2017).

D'après cette décision, le MAEP devrait présenter des rapports, non seulement sur les processus d'évaluation des 38 États membres de l'UA ayant adhéré au MAEP, mais aussi sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Ces rapports, qui concernent tous les 55 États de l'UA, sont présentés à la Conférence de l'UA et au Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP.

La décision prise en session ordinaire par la Conférence de l'Union africaine accordant un rôle élargi au MAEP fait suite à la reconnaissance de la fonction unique du MAEP de favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques conduisant à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, au développement durable et une intégration économique sous-régionale et

¹ Vingt-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie). Décision relative à la revitalisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Assembly/AU/Dec.631(XXVIII)).

continentale accélérée par le partage d'expériences et le renforcement des bonnes et des meilleures pratiques, notamment l'identification des lacunes et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités.²

Le principe directeur du MAEP est que tout exercice d'évaluation effectué dans le cadre du Mécanisme se fasse sur la base de compétences techniques et qu'il soit crédible et libre de toute manipulation politique. Il s'agit là de principes cardinaux qui orientent l'activité du Mécanisme et le hissent au sommet des institutions chargées du suivi et de l'établissement de rapports sur les ODD et l'Agenda 2063, en utilisant des méthodologies bien éprouvées.

1.2 Objet et portée du rapport

1.2.1 Objet

Le présent rapport n'a pas pour objet de faire le point sur les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles et des indicateurs énoncés à la fois dans l'Agenda 2063 et dans les ODD. Cet aspect est traité de manière exhaustive dans les rapports d'étape préparés par les Nations Unies, la CEA, le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique, la Banque mondiale, l'Union africaine et de nombreux autres organismes. Ces rapports seront sommairement examinés dans le présent rapport qui évalue les mécanismes de gouvernance des ODD en Afrique. Il passe en revue l'environnement mis en place par les États membres pour soutenir la mise en œuvre des programmes et stratégies en vue de la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Il s'agit donc d'un outil de suivi des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional.

1.2.2 Portée

Le rapport analyse les mécanismes et structures institutionnels mise en place par les États membres pour faire progresser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD. Un travail de pionnier a déjà été réalisé par le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique (ODD-A), entre autres. Notre rapport met en exergue les politiques et stratégies nationales et dresse une cartographie de toutes les parties prenantes chargées de planifier, de mettre en œuvre, de suivre les progrès et d'établir des rapports sur les ODD et l'Agenda 2063. Cette cartographie comprend les mécanismes de coordination tels que les institutions gouvernementales, les pouvoirs exécutif et législatif, la Fonction publique, les structures nationales créées pour superviser la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD, les organisations non gouvernementales, pôles de connaissance, les institutions universitaires, le secteur privé et les partenaires au développement.

Le rapport évalue les mesures adoptées au niveau national pour la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 et la manière dont leurs dispositions ont été intégrées dans les stratégies et plans nationaux de mise en œuvre. Il examine également les ressources budgétaires allouées spécifiquement aux programmes relatifs aux ODD et à l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur les insuffisances et les difficultés en matière d'allocation de ressources financières et humaines pour la mise en œuvre des ODD, ainsi que sur l'état de préparation générale des pays à intégrer les ODD et l'Agenda 2063. Le rapport s'appuie également sur les expériences tirées des ENV et sur les outils dont les pays

² Document de base du MAEP - <http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/aprm-basedoc.pdf>.

disposent pour entreprendre la cartographie, l'harmonisation et l'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les programmes nationaux. Le rapport identifie les liens analytiques entre l'état des mécanismes de gouvernance, leurs performances et leur contribution aux résultats de développement tels que formulés dans d'autres rapports d'étape relatifs aux ODD.

1.2.3 Méthodologie

Le présent rapport fait suite à la décision de la Conférence de l'Union africaine donnant mandat au MAEP de produire un rapport sur les divers aspects de la gouvernance, notamment les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il évalue les similitudes et les liens entre l'Agenda 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 tout en s'appuyant sur des études de cas réalisées sur l'expérience des États membres dans l'intégration et la mise en œuvre des ODD. Le rapport évalue les structures de gouvernance mises en place par les États membres pour coordonner la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, en prenant des exemples dans tous les pays du continent.

1.2.3.1 Revue documentaire

Les informations contenues dans le présent rapport proviennent principalement de la revue documentaire menée à partir de la littérature existante. Une attention particulière a été accordée aux rapports sur les examens nationaux volontaires des pays, aux rapports des CER et aux rapports nationaux sur les ODD. Les États membres entreprennent volontairement des examens nationaux, qu'ils présentent au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN). Le FPHN est la principale plateforme des Nations Unies consacrée au développement durable et joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation des ODD de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le processus de suivi-évaluation encourage les États membres à procéder de façon régulière et inclusive à des examens nationaux volontaires des progrès accomplis dans la réalisation des ODD aux niveaux national et infranational.

Les équipes de recherche ont recueilli auprès des États membres, des informations sur les structures de coordination des ODD, les cadres d'orientation politique et technique et les meilleures pratiques au niveau national. Les États membres ont été invités à partager des expériences nationales pouvant être considérées comme des exemples de bonnes pratiques à partager dans le rapport.

1.2.3.2 Enquêtes auprès du Groupe d'experts sur le développement durable

S'inspirant des leçons tirées de l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement (UNEP 2016), qui montrent que les dispositions institutionnelles nécessaires pour la mise en œuvre des OMD doivent être appuyées par de solides mécanismes de coordination, l'équipe de recherche du MAEP a demandé des informations supplémentaires sur les mécanismes de coordination au niveau des pays. Un questionnaire abordant des points sensibles sur les modalités de coordination et de mise en œuvre, ainsi que sur l'engagement des parties prenantes a été élaboré et administré à dessein à un groupe d'experts en ODD dans les États membres de l'UA. Ces experts sont membres du « Groupe d'experts sur le développement durable » de l'Union africaine. Ils représentent des États membres et sont choisis par leurs gouvernements respectifs pour évaluer et valider le Rapport sur le développement durable en Afrique (AfSDR). L'AfSDR est produit annuellement pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 sur le continent conformément au thème annuel proposé par le Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

Le Groupe d'experts comprend également des représentants de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, des organisations de la société civile, des CER, d'institutions universitaires et des agences des Nations Unies, notamment le PNUD et la CEA. En

outre, le questionnaire a été soumis aux représentants des jeunes qui avaient été invités au Tchad pour évaluer le niveau d'engagement des jeunes Africains en faveur des ODD.

L'enquête a examiné les niveaux de sensibilisation, d'inclusion et d'implication des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que du secteur privé, des OSC, des institutions universitaires et des citoyens dans la mise en œuvre des ODD. Cette évaluation a permis de déterminer la manière dont les deux programmes sont perçus et acceptés par les différentes parties prenantes. L'enquête a aussi évalué l'engagement des citoyens dans le processus d'intégration des agendas 2030 et 2063, ainsi que les plateformes existantes au niveau national pour soutenir la mise en œuvre des deux programmes. Elle a également examiné le niveau d'implication des acteurs non étatiques tels que la société civile et les groupes d'entreprises invités par le gouvernement à participer à la conception et à la mise en œuvre du plan ou de la stratégie de développement national en vue de l'atteinte des ODD.

L'enquête s'est également appesantie sur les partenariats pour la mise en œuvre et l'évaluation des ODD et de l'Agenda 2063. Les partenariats jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des ODD et doivent être abordés suivant la capacité des pays africains à mettre en œuvre les ODD en mobilisant les ressources intérieures ou les ressources des partenaires et à surmonter les obstacles relatifs à leur appropriation. L'enquête a examiné la relation entre les États souverains et leurs partenaires de coopération. Au total, 54 experts techniques de 17 pays ont répondu à l'enquête qui a enregistré un taux de réponse moyen. En outre, le questionnaire a été administré lors d'un symposium continental sur la jeunesse au Tchad, réunissant une centaine d'experts.

Le rapport évalue également les efforts déployés au niveau régional pour encourager la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD, de même que le rôle des communautés économiques régionales dans l'accompagnement des États membres de l'UA à l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives en faveur de la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Il examine aussi les stratégies et programmes des CER pour la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063, ainsi que les méthodes de coordination et de mise en œuvre.

1.3 L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine

Après les indépendances, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, la plupart des pays africains ont entrepris de réparer les injustices subies durant les années de colonisation et d'oppression, et d'améliorer la situation socioéconomique des citoyens en facilitant l'accès aux services de base nécessaires pour un niveau de vie décent minimum. Avant cela, les Africains étaient marginalisés sur tous les plans : exclusion sociale, accès limité aux opportunités économiques, etc., avec pour conséquence de faibles résultats en termes d'indicateurs de développement de base tels que le revenu, la santé et l'éducation. Les difficultés rencontrées pour pourvoir à ces besoins ont obligé de nombreux dirigeants africains à rechercher des solutions locales, notamment la coopération entre eux. Les premiers efforts n'ont pas prospéré à cause du déficit structurel dont souffrait l'Afrique.

De plus, les politiques économiques de la plupart des États africains continuaient de subir l'influence des anciennes puissances coloniales, puisque les leviers des politiques fiscales, monétaires et de change de l'Afrique étaient contrôlés de l'extérieur (Viswanathan, 2018). C'est l'une des raisons qui ont amené certains dirigeants africains à créer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Depuis lors, les aspirations des pays africains nouvellement indépendants à un développement plus inclusif sont restées presque les mêmes, bien que les termes pour les désigner aient évolué. Tous les « programmes de développement » lancés par les pays ont tenté de résoudre les mêmes problèmes auxquels les nouveaux États étaient confrontés.

1.3.1 Agenda 2030 pour le développement durable et ODD

Figure 2 Agenda 2030 pour le développement durable



Source : Groupe des Nations Unies pour le Développement, 2015, « Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, » p.6.

L'Agenda 2030 pour le développement durable reposant sur les 17 objectifs de développement durable (ODD), a été adopté par les dirigeants du monde le 25 septembre 2015. Les Nations Unies soulignent que « le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un cadre directeur mondial pour la dignité, la paix et la prospérité des personnes et de la planète, pour le présent et l'avenir » (ONU, 2017³). L'Agenda a été structuré autour de cinq domaines clés ou les « 5 P » : *Peuples, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat*, et est constitué de 17 Objectifs et de 169 buts. L'Agenda 2030 pour le développement durable est fondé sur cinq impératifs qui le guident : *ne laisser personne pour*

compte ; placer le développement durable au cœur des préoccupations – intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité dans tous les programmes ; transformer les économies en vue de la création d'emplois et d'une croissance inclusive ; construire la paix et des institutions efficaces, ouvertes et responsables pour tous ; et forger un nouveau partenariat mondial. L'Agenda s'efforce de promouvoir un monde juste, fondé sur des droits équitables et inclusifs ; il encourage les parties prenantes à travailler ensemble afin de promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, le développement social et la protection de l'environnement pour en faire bénéficier tout le monde, y compris les femmes, les enfants, les jeunes et les générations futures. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée du développement durable et de l'action collective à tous les niveaux pour surmonter les difficultés de notre temps et considérer l'impératif primordial de « ne laisser personne en marge » dans la réalisation de ce programme ambitieux et universel.⁴

L'Agenda 2030 est un plan d'action pour les peuples, la planète et la prospérité. Il vise également à renforcer la paix et la justice universelles et cherche à favoriser des partenariats mondiaux plus étroits. Contrairement aux OMD qui accordaient aux gouvernements centraux le rôle principal dans

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/why-the-sdgs-matter/>

⁴ <https://undg.org/wp-content/uploads/2016/07/SDGs-are-Coming-to-Life-UNDG.pdf>

les modalités de mise en œuvre, il est évident que la société civile, le secteur privé et les gouvernements prennent conjointement l’initiative de traduire et d’intégrer cette vision commune dans les plans et stratégies du développement national.

Figure 3 La déclaration des Nations Unies sur les cinq domaines clés de ODD



Source : Organisations des Nations Unies (2015) : *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Res A/RES/70/1*

Le nouveau programme mondial est né du constat selon lequel certains domaines qui, n’ayant pas été suffisamment pris en compte dans le cadre des précédents objectifs du Millénaire pour le développement, nécessitaient une attention immédiate. Les principaux problèmes rencontrés étaient les suivants : la faiblesse des méthodes de mise en œuvre aux niveaux national et régional, notamment la domestication des objectifs et de leurs cibles respectives ; un faible sentiment d’appropriation au niveau national (car les OMD ont été interprétés comme étant imposés aux pays pauvres par le système mondial, ce qui a entraîné un faible engagement national et le sentiment que les OMD constituaient un programme gouvernemental distinct mis en œuvre sans l’engagement du secteur privé et d’autres parties prenantes de l’économie) ; l’insuffisance des mécanismes de mise en œuvre sous la forme de financement des OMD ; et la faiblesse des mécanismes institutionnels dans lesquelles le programme mondial devait se situer. Le nouvel Agenda 2030 pour le développement durable a cherché à combler ces insuffisances et des mesures ont été prises afin d’y remédier, comme indiqué dans les sections « Moyens de mise en œuvre et suivi-évaluation » de l’Agenda.

1.3.1.1 Moyens de mise en œuvre

Les moyens de mise en œuvre de l'Agenda sont la clé du succès de l'ensemble du programme soutenu par un cadre de financement défini lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015 ; l'Assemblée générale a par la suite approuvé ce cadre, facilitant ainsi son intégration dans l'Agenda 2030 pour le développement durable. En effet, la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) est essentielle à la réalisation des ODD. L'Agenda 2030 tient également compte de la mise en œuvre de diverses autres stratégies, précisément la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (PIED) – Orientation de SAMOA et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

L'allusion spécifique au développement durable et la réaffirmation faite dans l'Agenda 2030 de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), faisant tous deux parties intégrantes de la réalisation de l'Agenda 2030, sont d'une importance cruciale pour l'Afrique. Le NEPAD a depuis été transformé en un organe à part entière de l'Union africaine chargé de superviser la mise en œuvre de tous les aspects de développement de l'Agenda 2030 pour l'Afrique. Il a été intégré dans l'agenda 2063 et assume la responsabilité d'être la principale agence de développement de l'Afrique, d'où sa nouvelle appellation « Agence de développement de l'Union africaine » (ADUA).

En outre, l'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît l'importance des « moyens de mise en œuvre » suivants pour garantir son succès :

- Le renforcement des systèmes nationaux de mise en œuvre de l'Agenda, y compris la mobilisation de ressources financières ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement dans des conditions favorables ;
- La stimulation des finances publiques, tant nationales qu'internationales, afin qu'elles jouent un rôle essentiel dans la fourniture de services et de biens publics essentiels et la mobilisation d'autres sources de financement ;
- Le renforcement du rôle des différentes organisations du secteur privé, de la société civile et des organisations philanthropiques dans la mise en œuvre du nouvel Agenda ;
- le renforcement de la participation des micro-entreprises, des coopératives et des organisations multinationales dans la mise en œuvre des programmes du nouvel Agenda ;
- L'appui à la consolidation de la paix durable pour un développement durable dans les pays en situation de conflit et d'après-conflit ;
- La réaffirmation des anciennes dispositions de l'aide publique au développement (APD) pour les pays développés, à savoir l'allocation de 0,7 % du revenu national brut à l'APD aux pays en développement et 0,15 % du revenu national brut à l'APD aux pays les moins avancés ;
- Le renforcement de l'appui des institutions financières internationales à l'Agenda ;
- L'Agenda reconnaît le rôle essentiel des parlements nationaux, car ils promulguent les lois et adoptent les budgets ; Ils sont en plus responsables de la mise en œuvre effective du nouvel Agenda.

1.3.1.2 Suivi-évaluation

L'Agenda 2030 pour le développement durable place cette composante au cœur de la responsabilité envers les citoyens aux niveaux national, régional et mondial. Pour soutenir ce processus, l'Agenda prévoit un suivi et une évaluation systématiques à divers niveaux, comme indiqué dans l'Agenda 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN), sous l'égide de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies, a été choisi pour superviser le suivi et l'évaluation au niveau mondial.

Comme mentionné plus haut, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été créé comme la principale plateforme des Nations Unies consacrée au développement durable et joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2030 et des ODD. Depuis sa création en 2012, le FPHN travaille sur des thématiques ou domaines d'action annuels définissant ses activités pour l'année. Entre 2013 et 2016, il s'est focalisé sur la transition entre les ODD et Rio+20, vers un programme de développement post-2015 et les impératifs qui en découlent. À partir de 2017, les thèmes ont changé pour se focaliser sur la réalisation d'objectifs spécifiques dans le cadre des ODD.

Il existe un nombre considérable de recherches, de documents et d'articles relatifs à la transition

Encadré 1. Thèmes annuels du Forum politique de haut niveau

2013 Construire l'avenir que nous voulons, de Rio +20 au Programme de développement pour l'après-2015

2014 Réaliser les OMD et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015.

2015 Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et l'évaluation – le FPHN après 2015

2016 S'assurer de ne laisser personne pour compte.

2017 Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant (objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17)

2018 Transformation vers des sociétés durables et résilientes (objectifs 6, 7, 11, 12, 15 et 17) et

2019 Renforcer les capacités des personnes et assurer l'inclusion et l'équité (objectifs 4, 8, 10, 13, 16 et 17)

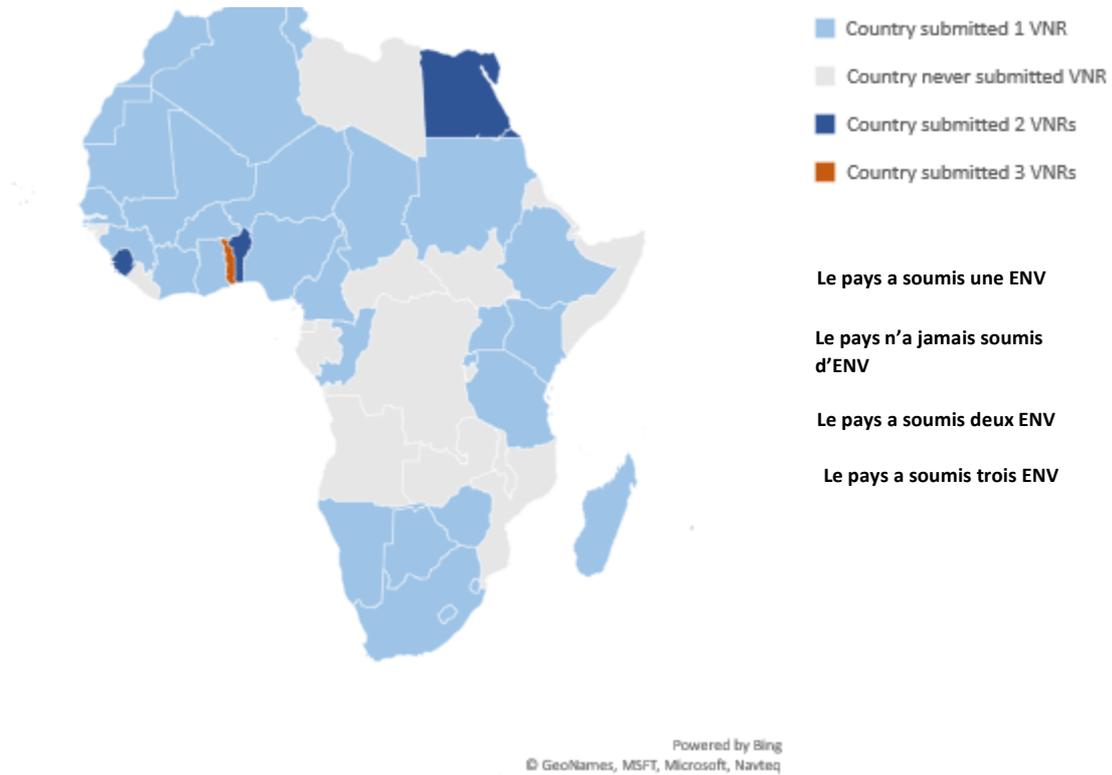
entre la Déclaration du millénaire et ses objectifs du Millénaire pour le développement, l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable correspondants et sur le suivi des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs qui y sont énoncés dans le monde entier. Au niveau mondial, le Département des affaires sociales des Nations Unies (DESA), sous l'égide du Conseil économique et social, publie chaque année le « *Rapport sur les objectifs du développement durable* » qui évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ce rapport présente les grandes lignes des progrès réalisés et les lacunes liées à l'accomplissement des 17 ODD. Il se fonde sur les dernières données disponibles et évalue certains liens entre les objectifs. (ONU, 2018). Le rapport constitue la principale composante des réunions annuelles du Forum politique de haut niveau. Il est également une ressource importante pour la rédaction du rapport du Secrétaire général sur les « *Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable* » qui est soumis chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Au niveau régional, des efforts ont été déployés pour rendre compte des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs depuis l'adoption des deux cadres de développement. En Afrique par exemple, la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec la CEA, la Banque africaine de Développement (BAD) et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, a publié le document intitulé : « *OMD-Agenda 2063/ODD-Rapport de transition* » (CEA, 2016). Le rapport a permis d'analyser la transition des OMD aux nouveaux programmes de développement durable continentaux et mondiaux, tout en faisant le point sur les résultats obtenus par l'Afrique dans la réalisation des OMD et en présentant une réflexion sur les opportunités et les difficultés liées à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des ODD. Les mêmes organismes publient également de manière conjointe le rapport annuel intitulé : « *Rapport sur le développement durable en Afrique : suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* », qui évalue les progrès réalisés au niveau continental dans l'intégration et la mise en œuvre simultanée des ODD et de l'Agenda 2063 et qui tient compte du thème du FPHN de l'année concernée. La logique qui sous-tend l'évaluation simultanée de l'avancement des deux agendas découle du fait qu'il existe une forte similitude entre l'Agenda 2063 et les ODD. Une étude récente du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique indique que la similitude entre l'Agenda 2063 et les ODD est de 90 % (PNUD, 2017).

Le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique soutient les gouvernements, les citoyens, la société civile, les entreprises et les universités dans leur volonté d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Ce Centre a également publié un rapport dans lequel un indice ODD a été attribué à chaque État membre. Cet indice doit encore être validé par les principales institutions du continent. Toutefois, le Centre a publié en juin 2019 un rapport intitulé « *Africa 2030: Sustainable Development Goals Three-year Reality Check* » (*Afrique 2030: Bilan triennal des objectifs de développement durable*), ainsi qu'une analyse approfondie des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD intitulée *Rapport sur l'Indice et les Tableaux de Bord des ODD pour l'Afrique 2019*. Ce rapport fournit un résumé global des progrès réalisés par l'Afrique et souligne les contraintes et défis auxquels le continent est confronté dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. On constate déjà une dispersion des efforts en ce qui concerne l'élaboration des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Cela exige une harmonisation urgente des efforts visant à mieux utiliser les ressources limitées pour suivre les progrès réalisés dans les deux agendas.

Au niveau national, le processus de suivi-évaluation encourage les États membres à mener des évaluations régulières et inclusives des progrès accomplis en matière de réalisation des ODD aux niveaux national et infranational, selon un processus appelé examen nationale volontaire (ENV). Les ENV visent à faciliter le partage d'expériences, y compris les succès, les difficultés et les leçons tirées, en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, tout en fournissant une plateforme pour les partenariats. Les ENV ont également pour objectif de renforcer les politiques et les institutions gouvernementales et de mobiliser un soutien et des partenariats multipartites pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Figure 4 les pays ayant soumis une ENV au FPHN depuis 2016



Source : Plateforme des Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2019.

Les pays participants élaborent des rapports nationaux et infranationaux qui sont présentés au Forum politique de haut niveau, conformément aux directives fournies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUD). Les ENV correspondent également au thème central du FPHN de l'année.

Pour élaborer ces ENV, les pays reçoivent le soutien de diverses institutions continentales telles que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies, la Banque africaine de développement, des organes et entités spécialisées de l'Union africaine telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Agence de développement de l'Union africaine et des institutions internationales telles que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), la Banque islamique de développement (BID) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc.

L'Agenda 2030 pour le développement durable souligne l'importance et les avantages compétitifs d'un système des Nations Unies doté de ressources suffisantes, pertinentes, cohérentes, efficaces et efficaces pour soutenir la réalisation des ODD et du développement durable en général, tout en

soulignant l'importance d'une prise en charge et d'une direction nationales renforcées au niveau des pays.

Au plan national, l'Agenda 2030 souligne qu'il est nécessaire de créer des partenariats plus solides entre les gouvernements et les autres acteurs du processus de mise en œuvre. Pour cela, il est essentiel non seulement de reconnaître le rapport existant entre les ODD, mais aussi la nécessité d'avoir des champions aux niveaux national et infranational capables d'exercer une pression en faveur de la réalisation d'un grand nombre de cibles fixées dans l'Agenda. Le système des Nations Unies au niveau des pays en est conscient, et c'est pour cette raison que la plupart des institutions spécialisées des Nations Unies ont été chargées de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD dans leurs domaines de compétence respectifs.

Tous les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de la Libye, ont déjà publié au moins un rapport d'examen national volontaire, tandis que l'Égypte l'a fait à deux reprises, en 2016 et en 2018. À cet égard, il convient de noter l'effort apparent et l'amélioration de la deuxième évaluation de l'Égypte (2018) par rapport au premier rapport présenté en 2016. Tous les pays d'Afrique du Nord sont confrontés à des enjeux importants relatifs à la disponibilité des données et à la communication des indicateurs des ODD, notamment le financement, la mobilisation des ressources et l'amélioration des mécanismes de suivi-évaluation.

Conformément à son engagement à soutenir les progrès réalisés dans la mise en œuvre des agendas 2063 et 2030, le MAEP a organisé son premier atelier sur les ENV à Addis-Abeba en octobre 2018. Seize États membres de l'UA y ont pris part, en plus des partenaires du MAEP et des organes de l'UA tels que la Commission de l'UA, la CEA, la GIZ et l'Union européenne. Les principales conclusions de cette réunion sont les suivantes :

- *La coordination des efforts demeure une activité essentielle au niveau national et la coordination entre les fournisseurs d'appui aux niveaux mondial et régional l'est autant.*
- *Les dispositions institutionnelles telles que la création de comités de pilotage constituent un élément essentiel dans le processus menant à l'élaboration des examens nationaux volontaires*
- *Les pays sont instamment priés de commencer leurs processus d'ENV le plus tôt possible – l'atelier de consultation technique était un pas dans la bonne direction*
- *Les rapports sur les deux agendas de développement (UA 2063 et ONU 2030) devraient être élaborés conjointement compte tenu du niveau élevé de convergence (près de 90 %). De même, l'intégration des deux agendas dans les processus nationaux de planification devrait se faire en même temps.*
- *Le rôle des approches multipartites pour l'élaboration des ENV est essentiel, en particulier la participation de la société civile, du secteur privé et d'autres instances gouvernementales telles que les parlements.*
- *Les campagnes de sensibilisation sur les ODD et l'Agenda 2063 doivent être renforcées et les investissements dans les activités de sensibilisation amplifiés.*
- *L'amélioration des données et des systèmes d'information est essentielle pour l'élaboration de rapports de qualité sur les ODD et l'Agenda 2063.*

La CEA joue un rôle important auprès des États membres et des organes de l'UA dans l'adoption et la promotion des politiques et directives de l'ONU, l'harmonisation des plans de développement

nationaux avec les objectifs des ODD. La CEA est également un membre actif du nouveau groupe de travail du MAEP sur l'Agenda 2063. La CEA de l'ONU, en partenariat avec la Commission de l'UA et le MAEP, encouragent le processus des ENV au niveau du continent pour fournir le soutien nécessaire aux États africains dans la préparation des ENV relatifs aux progrès des ODD.

Encadré 2. Renforcement du processus des ENV en Afrique, Forum africain pour le développement durable - Marrakech 2019

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, en collaboration avec le DAES de l'ONU, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le PNUD, le MAEP et le Gouvernement du Maroc, se sont portés garants pour organiser l'atelier régional sur les ENV, en marge du Forum régional africain sur le développement durable à Marrakech (du 15 au 18 avril 2019). L'atelier a réuni les 16 pays africains participants ayant soumis leurs ENV lors de la présente FPHN en juillet 2019 à New York... Les résultats les plus importants de l'atelier et les messages clés du forum sont les suivants :

- ✓ *Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 ne sont pas encore satisfaisants. Malgré la croissance économique réalisée par certains des États membres de l'UA, le chômage, l'inégalité hommes-femmes, les inégalités sociales et les conflits constituent encore de véritables menaces pour l'avenir de l'Afrique.*
- ✓ *Le renforcement des capacités statistiques au niveau national, l'intégration des ODD dans les plans de développement nationaux, le manque d'engagement de la société civile, l'appropriation politique ont été présentés comme des enjeux majeurs pour la mise en œuvre des deux agendas.*
- ✓ *Il est nécessaire d'assurer l'adoption au niveau national du cadre intégré UA-ONU pour la production de rapports sur l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063. Il faut aussi s'assurer que les ENV sont objectifs, fondés sur des bases factuelles et efficaces.*
- ✓ *Les ENV ont fourni des directives claires aux États africains pour améliorer leur mise en œuvre de l'Agenda 2063.*
- ✓ *Le MAEP, en collaboration avec d'autres organes de l'UA, est invité à maintenir son rôle de suivi-évaluation dans le cadre des deux agendas. Il doit également agir sur le plan régional pour concrétiser l'initiative visant à « **faire taire les armes** », en particulier à travers la création d'un groupe de travail à l'ONU en rapport avec l'initiative.*
- ✓ *Les États membres de l'UA sont invités à utiliser des statistiques provenant de sources panafricaines « SHaSA » pour rendre compte des ODD et des indicateurs de l'Agenda 2063. En ce qui concerne l'ODD 16, seulement six pays ont atteint cet objectif en utilisant l'instrument SHASA élaboré par des statisticiens africains.*

Déclaration de Marrakech :

- ✓ La nécessité de prendre de nouvelles mesures pour atténuer les conséquences du réchauffement de la planète. Il a également souligné l'engagement des pays africains à poursuivre la mise en œuvre des ODD tout en reconnaissant la difficulté des pays du continent à produire des rapports conséquents.
- ✓ Un appel à la création d'un nouveau « Fonds de solidarité pour le développement des statistiques » pour aider les États membres de l'UA à collecter les données statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation des ODD.
- ✓ Encourager l'innovation et la technologie, renforcer la coopération Sud-Sud et le partage d'expériences entre les pays africains pour assurer le développement souhaité, qui ne laisse personne pour compte.

1.3.1.3 Mise en œuvre, rapports et suivi conjoints

Chacun des deux principaux cadres de développement (Agenda 2063 et Agenda 2030) comporte un ensemble d'indicateurs visant à présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement visés tant au niveau national que régional. Ces indicateurs ont été utilisés pour fournir des cadres nationaux et continentaux de production de rapports et de surveillance qui sous-tendent la mise en œuvre des programmes de développement durable. Il est donc impératif de mettre en œuvre l'Agenda 2030 au niveau national simultanément avec les programmes identifiés comme contribuant à l'Agenda 2063, avec des cadres standard de suivi et de production de rapports.

TABLEAU 1. ÉLÉMENTS OBJET DE SUIVI DANS L'AGENDA 2063 ET LES ODD

Agenda 2063 (Afrique)	Agenda 2030 et ODD (mondial)
Vision de l'UA – 50 ans	Agenda 2030 pour le développement durable – 15 ans
7 aspirations	5 domaines clés (Peuples, Prospérité, Planète, Paix et Partenariats)
39 domaines prioritaires	5 principes fondamentaux et 3 piliers
20 objectifs	17 objectifs
256 cibles	169 cibles
248 indicateurs	231 indicateurs

Compte tenu du nombre élevé de cibles et d'indicateurs contenus dans les deux cadres, la collecte et l'analyse des données constituent un grand problème pour plusieurs pays africains. Presque tous les pays ayant présenté des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau en matière de développement durable citent des données inadéquates concernant la plupart des indicateurs des deux agendas. Le Rapport sur le développement durable en Afrique de 2017 indique qu'il faut environ 1 milliard de dollars par an pour permettre à 77 pays à faible revenu du monde d'établir des systèmes statistiques capables de soutenir et de mesurer les objectifs (CEA et al, 2017). Le rapport reconnaît par ailleurs que l'insuffisance des données statistiques freine les processus de

développement et de transformation de l’Afrique, et empêchent l’élaboration de niveaux de référence permettant d’évaluer les progrès réalisés dans les cadres de développement tels que les ODD et l’Agenda 2063. L’évaluation des progrès réalisés en vue d’atteindre les ODD et l’Agenda 2063 appelle à un investissement massif dans les statistiques pour combler les déficits de données de qualité, utiles, opportunes et comparables, y compris les lacunes en matière de capacités et de technologie (CEA et al, p10, 2017).

Les bureaux et systèmes de statistique sont souvent exclus lorsque les analystes discutent du renforcement institutionnel en vue de la mise en œuvre des ODD et de l’Agenda 2063. Pourtant, l’allocation de ressources financières suffisantes et l’autonomie politique des systèmes statistiques nationaux sont des facteurs déterminants pour la production de données exactes, crédibles, opportunes et indépendantes. Il est donc essentiel d’accorder une attention particulière au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux afin de leur permettre de suivre avec précision la mise en œuvre des programmes d’appui aux ODD et à l’Agenda 2063, ainsi que les résultats en termes de développement.

1.3.2 L’Agenda 2063 de l’Union africaine : « L’Afrique que nous voulons ».

L’Acte constitutif de l’Union africaine de 2002 a été adopté par 53 chefs d’État et de gouvernement à la suite de la Déclaration adoptée lors de la quatrième Assemblée extraordinaire du 9 septembre 1999 en Libye, portant création de l’Union africaine. Les objectifs énoncés dans l’Acte exhortent les États membres à continuer de porter les idéaux défendus par les pères fondateurs de l’Organisation de l’Unité africaine, à savoir construire une Afrique unie et forte en encourageant les partenariats entre les gouvernements et tous les secteurs de la société pour renforcer la cohésion et la solidarité entre ses peuples. L’Acte exhorte en outre les États membres à accélérer le développement socioéconomique de l’Afrique pour lui permettre de faire face aux défis de la mondialisation en accélérant la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine. Par ailleurs, l’Acte constitutif reconnaît que le fléau des conflits sur le continent représente une entrave majeure au développement socioéconomique et exhorte les États membres à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité comme condition préalable à la mise en œuvre du programme de développement et d’intégration de l’Afrique.

Près de dix ans après l’adoption de l’Acte constitutif de l’UA, les chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine ont posé un jalon sans précédent en adoptant une vision de développement à long terme intitulée « L’Afrique que nous voulons » – l’Agenda 2063. Cette vision a été énoncée dans une déclaration solennelle lors de la commémoration du 50^e anniversaire de l’Organisation de l’Unité Africaine en mai 2013. L’Agenda prend en compte sept aspirations, 20 objectifs, 39 domaines prioritaires et envisage de contribuer à l’atteinte de 256 cibles dans le cadre de plans décennaux de mise en œuvre, le premier allant de 2014 à 2023. Ces aspirations représentent les idéaux fondamentaux que l’Afrique s’efforcera d’atteindre au cours des 50 prochaines années.

Figure 5 L'Afrique du nous voulons



L'Agenda 2063 est un programme élaboré au niveau régional pour la transformation du continent africain au cours des cinquante prochaines années à partir de 2013. Il s'appuie sur les richesses du continent, telles que sa population, sa longue et riche histoire et son patrimoine culturel solide pour opérer une transformation sociale, économique et technologique équitable et axée sur les populations afin d'atteindre un ensemble ambitieux d'objectifs et de buts. Le programme s'appuie aussi sur les initiatives continentales passées et présentes en faveur de la croissance et du développement durable et cherche à en accélérer la mise en œuvre. Le Plan d'action de Lagos, le Programme détaillé pour le développement agricole africain (PDDAA), le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Plan d'action de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Traité d'Abuja, le NEPAD et le Programme minimum d'intégration (PMI) comptent parmi les éléments de base de l'Agenda 2063.

Figure 6 Les sept aspirations d'Agenda 2063



1.3.2.1 Mise en œuvre de l'Agenda 2063 et progrès accomplis à ce jour

L'Agenda 2063 est mis en œuvre par le biais de cinq plans décennaux qui visent à identifier les domaines prioritaires et à déterminer des cibles spécifiques pour les priorités, ainsi qu'à définir les stratégies et les mesures politiques nécessaires à leur mise en œuvre. Le Premier Plan décennal de mise en œuvre s'étend de 2013 à 2023 et est axé sur 15 projets phares qui ont reçu la priorité absolue sur la base des programmes et initiatives accélérés décrits dans les décisions de Malabo de l'Union africaine (UA), visant à donner une grande impulsion et à réaliser des exploits en vue de la transformation économique et sociale de l'Afrique. Le FTYIP fournit des informations aux principales parties prenantes nationales, régionales et continentales sur les résultats et les effets attendus pendant les dix premières années du plan et attribue des responsabilités à toutes les parties prenantes dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Il décrit en outre les stratégies nécessaires pour assurer la disponibilité des ressources et des capacités ainsi que l'engagement des citoyens dans la mise en œuvre du premier plan décennal.

Pour s'assurer de la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 et du caractère tangible de ses résultats, le FTYIP énumère 20 objectifs pour l'Agenda 2063 liés aux 7 aspirations et chacun de ces objectifs identifie les domaines prioritaires à mettre en œuvre au niveau national pour garantir à l'ensemble du continent africain d'atteindre ses objectifs de développement. Certains de ces projets ont connu des avancées, mais d'autres font face à des difficultés qui freinent leur évolution. Les principaux problèmes à résoudre sont : i) le manque des ressources humaines et financières requises ; ii) les divergences d'intérêts et de priorités entre les États membres ; iii) la lenteur du processus de ratification des instruments juridiques nécessaires ; iv) les intérêts des investisseurs ; **et v) le nombre important de projets phares (Khamis, 2019).**

1. Le Réseau africain intégré de trains à grande vitesse qui vise à relier les capitales africaines et les centres commerciaux pour faciliter la circulation des personnes, des biens et des services, l'industrialisation et le développement des compétences.
2. Le projet du barrage de Grand Inga. Il s'agit d'un mégaprojet de construction d'un barrage en République démocratique du Congo visant à stimuler la production d'énergie en Afrique.
3. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est un projet phare qui vise à doubler le volume des échanges intra-africains d'ici 2022 et à renforcer la position commune de l'Afrique dans ses transactions avec le reste du monde.
4. L'Université panafricaine virtuelle et numérique (PAVU) est un projet phare qui vise à accélérer le développement du capital humain, de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique.
5. La Stratégie africaine des produits de base permettra aux pays africains d'ajouter de la valeur, de tirer des rentes plus élevées des produits de base, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir une diversification verticale et horizontale ancrée dans la valeur ajoutée et le développement du contenu local.
6. La plateforme économique africaine qui vise à fournir aux dirigeants un cadre favorisant des rencontres avec les acteurs du secteur privé, de la société civile et de la communauté scientifique pour débattre des questions concernant l'Afrique.
7. Le Marché unique africain du transport aérien (SAATM) facilitera le transport aérien à travers le continent.
8. La libre circulation des personnes et le passeport africain permettront de mettre en œuvre la libre circulation des personnes et d'accélérer le développement et l'intégration socioéconomiques.
9. Les Institutions financières continentales aideront à accélérer le développement et l'intégration socioéconomiques en mobilisant des ressources, en gérant les mécanismes de régulation du secteur financier et en promouvant et facilitant le commerce.

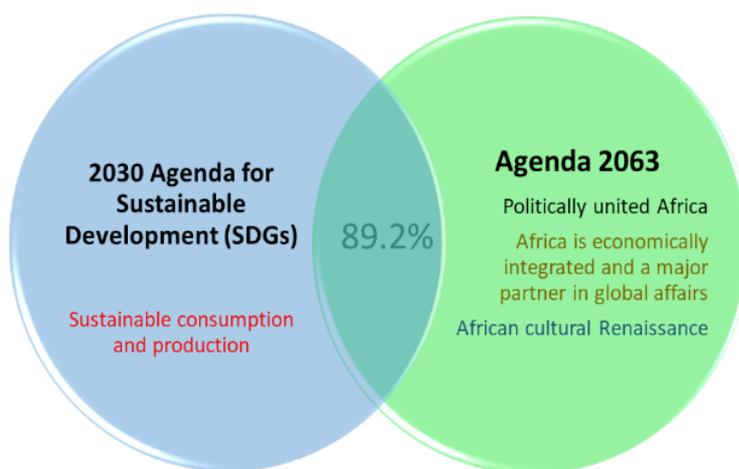
10. Le Réseau électronique panafricain des services en ligne (PAeN) permettra de favoriser l'élaboration de politiques et de plans conduisant à la conception d'applications et de services électroniques transformateurs, en particulier les infrastructures terrestres intra-africaines à large bande, et à la cybersécurité.
11. Faire taire les armes d'ici 2020 – Il s'agit d'une mesure envisagée pour mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence sexiste, aux conflits violents et pour prévenir les génocides.
12. La politique et la stratégie spatiales africaines visent à renforcer les capacités de l'Afrique en matière de technologie spatiale pour une utilisation adéquate de l'espace afin de soutenir son développement dans tous les domaines.
13. Le Grand Musée de l'Afrique : ce projet phare a été initié par l'Algérie depuis plus de dix ans et vise à mettre en valeur le riche patrimoine culturel de l'Afrique.
14. La cybersécurité fait suite à l'adoption de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.
15. L'« Encyclopaedia Africana » a été ajoutée à la liste des projets phares par le sommet de l'UA de 2019 pour documenter systématiquement l'histoire authentique de l'Afrique, la culture africaine et les contributions des peuples africains à travers le monde.

Le Comité ministériel sur l'Agenda 2063 a commandé une étude pour établir un ordre de priorité des projets phares afin que le calendrier et l'ordonnancement des activités de mise en œuvre tiennent compte des contraintes de ressources mentionnées plus haut. Il est également important que la campagne de la CUA appelle tous les États membres à ratifier les instruments connexes ainsi qu'à élaborer des stratégies de mobilisation de ressources nationales et des cadres de suivi-évaluation pour la mise en œuvre efficace de l'Agenda.

1.3.3 Synergies entre l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable

Le lancement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est intervenu à un moment où le Programme de développement pour l'après 2015 était en cours d'élaboration au niveau mondial. Cela a donné l'occasion à l'Afrique de faire entendre sa voix sur la scène mondiale. L'Union africaine a chargé l'ADUA-NEPAD, la BAD, la CEA et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, d'élaborer une position africaine commune (PAC) sur le programme de développement pour l'après 2015. Le

Figure 7. Harmonisation de l'Agenda 2063 avec l'Agenda 2030



Source : Note d'orientation du PNUD sur l'Afrique, Volume 1, N° 1. 2017

document final, publié en mars 2014, a donné à l'Afrique une occasion unique de participer au débat mondial sur la manière de s'attaquer aux aspects inachevés des OMD et de faire face aux problèmes émergents de développement tels que la croissance démographique et l'explosion démographique de la jeunesse, l'urbanisation, le changement climatique et les inégalités. La PAC a également permis de réitérer l'importance de la transformation structurelle pour un développement inclusif et centré sur les populations en Afrique. Elle a représenté la

seule contribution continentale au débat mondial relatif à l'après-2015. Il s'ensuit que la plupart des dispositions énoncées dans cette PAC trouvent un écho dans l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il n'est donc pas surprenant que le degré de convergence entre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 pour le développement durable atteigne 90 % selon une étude réalisée par le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.



CHAPITRE 2

PROCESSUS ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS SOUTENANT LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET DE L'AGENDA 2063

La réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 nécessitera des institutions fortes et un leadership dévoué au sommet. Il faudra investir dans le capital humain, en particulier dans la santé et l'éducation, ainsi que dans des innovations en matière de protection sociale et d'autres initiatives de redistribution. Il faudra également investir dans l'industrie propre, les infrastructures, la gestion urbaine et rurale, et faire un bond technologique à l'échelle mondiale.

Figure 8. Institutions, politiques et cadres de gouvernance



Les données issues de la période fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les initiatives nationales actuelles, telles que rapportées dans les ENV, montrent que plusieurs mesures sont nécessaires au niveau national pour l'atteinte des objectifs sur le plan mondial. Bien qu'il n'existe pas de formule standard pour les dispositions institutionnelles régissant la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, il est désormais convenu que les premières mesures devant être prises au niveau national sont indiquées dans la figure ci-dessous (avec des variations pour tenir compte des particularités nationales). Ces mesures reposent sur l'hypothèse selon laquelle des efforts et des ressources adéquats sont disponibles pour sensibiliser toutes les parties prenantes concernées dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Il s'agit d'une condition préalable essentielle, car elle garantit qu'une fois les mesures prises, elles permettront d'avoir une compréhension générale de la pertinence des deux Agendas, ainsi qu'une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités de chaque acteur.

Figure 9. Mesures concernant la domestication des ODD et de l'Agenda 2063



2.1 Instruments d'appropriation de l'Agenda 2063 et des ODD

Concernant les mesures décrites ci-dessus, les institutions africaines et multilatérales ont fourni des efforts pour aider les pays à intégrer les ODD et l'Agenda 2063 de l'UA dans les plans et stratégies de développement national. L'intégration des programmes mondiaux et continentaux dans les cadres de planification nationaux exige d'abandonner le statu quo et de répondre aux questions « dans quelle mesure le pays peut-il atteindre les ODD dans les conditions et face aux difficultés actuelles ? » et « que faudra-t-il pour atteindre les ODD ? » Les réponses à ces questions indiqueraient dans quelle mesure le pays souhaite rendre ses objectifs nationaux aussi ambitieux que ceux des ODD et de l'Agenda afin de ne laisser personne de côté. Il doit s'agir d'un processus rigoureux, essentiellement ascendant et fondé sur des solutions. Les délais et les aspects financiers doivent être clairement définis et pour garantir la bonne mise en œuvre des programmes nationaux. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de certains outils dont disposent les États membres dans le cadre du processus d'intégration.

Figure 10. Outils permettant d'intégrer les ODD et l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux de développement

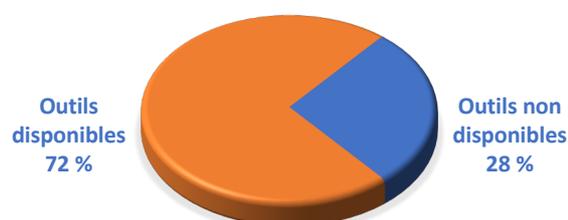
<p>Approche intégrée du développement - NEPAD (AUDA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient l'approche multisectorielle dans le cadre de la collecte de données, l'analyse et l'établissement des rapports Favorise l'intégration horizontale et verticale dans la mise en œuvre des initiatives de développement aux niveaux continental, régional et national • Favorise la collecte et la visualisation de données primaires avec une plus grande appropriation et un meilleur contrôle au niveau de l'utilisateur • Tableau de bord d'indicateurs basé sur les impacts pour la synthèse des informations sur la performance en vue de la réalisation des ODD/A2063 • Analyse approfondie des thèmes prioritaires sur la base des aspirations et des objectifs de l'Agenda 2063 • Fournit une forte capacité de prévision et sert de base aux analyses prospectives et à la planification de scénarios
<p>Outil intégré de planification et d'établissement de rapports (IPRT) - CEA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Efficace pour soutenir l'alignement des PND sur l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 • Dynamique et adaptable aux cadres de planification spécifiques à chaque pays • Soutien des processus de planification par pays • Suivi des progrès • Données secondaires pour les analyses de politiques fondées sur des données probantes • Analyse et élaboration des rapports
<p>L'outil de gouvernance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs - MAEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de faire le point sur les progrès accomplis et les tendances en matière de gouvernance • Peut être utilisé dans un domaine autre que la gouvernance • Cet outil permet de recueillir des données primaires pour un large éventail de variables, ce qui conduit à des analyses multidimensionnelles • Il est utilisé pour recueillir des données quantitatives et qualitatives permettant de faire des analyses approfondies, notamment sur les indicateurs de pauvreté • Il permet également de générer des questions personnalisées, spécifiques à chaque pays et adaptables en fonction de la réponse préalable de l'utilisateur • Il prend en compte plusieurs différentes variables
<p>Intégration, accélération et appui aux politiques (MAPS) - GNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser une approche commune du système des Nations Unies pour aider les États membres à mettre en œuvre les ODD • Intégrer l'activité de sensibilisation du public dans l'Agenda 2030 • Veiller à ce que les principes et les objectifs du développement durable soient pleinement intégrés dans les processus nationaux et infranationaux d'élaboration des politiques, de planification et de budgétisation • Effectuer un travail analytique qui informe les décideurs des moteurs et des obstacles au développement durable au niveau des pays • Soutenir les politiques en termes d'approches conjointes, qui permettront à l'ONU de déployer son expertise technique et d'apporter ses conseils aux États membres
<p>Évaluation rapide intégrée (ERI) – PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les pays à intégrer les objectifs de développement durable (ODD) dans la planification nationale et infranationale • Évaluer leur état de préparation à la mise en œuvre des ODD • Suggérer des mesures et des modèles clairs aux décideurs afin de mener une évaluation rapide intégrée (ERI) des ODD pour déterminer leur pertinence par rapport au contexte du pays • Évaluer les liens d'interdépendance entre les résultats. • Construire une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD

2.1.1 Utilisation des outils

Les buts et objectifs mondiaux ne peuvent être atteints au niveau des pays que s'ils sont pleinement intégrés dans les contextes locaux. Cela signifie qu'il faut d'abord convertir les buts et les objectifs pour qu'ils soient liés et qu'ils soient pertinents par rapport aux contextes locaux, puis élaborer des programmes au niveau national et allouer des budgets pour garantir leur exécution ultérieure. Au niveau infranational, les interventions nationales doivent être subdivisées en divers éléments pouvant être mis en œuvre, qui s'articulent

ensuite en processus pouvant être appliqués au niveau local. Pour aider les pays à intégrer les ODD et l'Agenda 2063 dans leurs propres cadres de mise en œuvre nationaux et infranationaux, plusieurs institutions ont conçu des outils et des directives qui sont pour la plupart disponibles gratuitement⁵. Toutefois, tous les pays n'y ont pas accès. Les résultats de l'enquête menée par le MAEP montrent que 72 % des États membres ont déclaré avoir accès à au moins un outil d'intégration des ODD dans leurs plans nationaux, tandis que 28 % n'y avaient pas accès pour diverses raisons.

Figure 11. Existence d'outils permettant d'intégrer les ODD dans les PND



Puisque l'accès aux outils d'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les programmes nationaux est gratuit, leur assimilation par les États membres devrait être encouragée à en faire usage pour faciliter la domestication des ODD et de l'Agenda 2063 dans les politiques et programmes nationaux. Les institutions qui hébergent ces outils doivent également intensifier leurs efforts pour familiariser les États membres avec ces outils en initiant des programmes de renforcement des capacités qui permettront de transférer les connaissances sur l'utilisation des outils aux experts techniques aux niveaux national et infranational.

L'étude examine également le degré d'intégration des deux agendas dans les cadres de développement nationaux pour les pays qui ont entamé le processus d'intégration.

Une réunion technique d'experts en suivi-évaluation a été organisée par la Commission de l'Union africaine (CUA) à Nairobi, au Kenya. Des représentants de l'Agence du NEPAD, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD), du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) étaient présents. Ils ont passé en revue l'ensemble des outils présentés ci-dessus, qui pourraient être déployés à l'appui de la planification, du contrôle et du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD en Afrique. Voici quelques outils auxquels les États membres peuvent avoir accès.

2.1.1.1 L'approche intégrée du développement (AID) – AUDA-NEPAD

Cet outil favorise une cohérence interfonctionnelle, sur le plan horizontal entre les ministres et les ministères concernés, et sur le plan vertical entre les niveaux mondial, continental, régional, national

⁵ Voir page 15.

et infranational. Il comprend des mécanismes solides qui peuvent être utilisés pour générer les données, les informations et l'analyse souhaitées, et donc une base pour favoriser l'analyse multisectorielle d'un processus de développement de plus en plus complexe et dynamique. Il peut aussi servir à gérer la mise à l'essai fréquente des théories relatives au changement et faciliter les corrections de programmes ponctuels fondés sur des bases factuelles. En outre, il permet une visualisation en temps réel et offre des capacités d'analyse spatiale et temporelle via le web, en vue de la prise de décision et des déductions statistiques ponctuelles. Cet outil peut permettre de collecter à la fois des données géospatiales et d'attribution pour le suivi de l'Agenda et un tableau de bord pouvant indiquer la performance de chaque indicateur par pays ou par région, ainsi qu'une analyse comparative. L'outil existe dans les CER et les États membres, tandis que le NEPAD fournit un appui technique, ainsi que le développement des capacités et des compétences.

Le NEPAD a accordé la priorité de son action dans les pays présentant le plus faible taux d'accès à l'électricité (moins de 20 % de la population), afin d'accroître leur capacité de production pour améliorer leurs objectifs socioéconomiques conformément aux plans nationaux de développement. La première phase de l'approche a fait appel aux acteurs des Ministères de la planification et de l'énergie de la Sierra Leone, du Burkina Faso, du Niger, de la RDC, du Tchad, du Burundi, de l'Ouganda, de l'Érythrée, du Malawi, du Mozambique et d'Eswatini.

Les phases de suivi comprendront l'application de l'outil d'approche intégrée pour accélérer le programme de sécurité énergétique (accès universel à l'énergie) et renforcer la sécurité hydrique et alimentaire, dans le contexte du changement climatique et des pressions démographiques.

2.1.1.2 L'outil intégré de planification et d'établissement de rapports (IPRT) – CEA

L'IPRT est un logiciel conçu par la CEA en réponse aux besoins des pays africains d'adopter et d'intégrer simultanément l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 dans leurs cadres et plans nationaux de développement. Il permet aux États membres de rendre compte des progrès réalisés de manière harmonisée. Les objectifs, les résultats et les indicateurs des deux programmes étant déjà intégrés au logiciel, les utilisateurs peuvent faire une évaluation visuelle du niveau et du degré d'harmonisation entre ces programmes en cliquant sur un bouton.

Ce logiciel est dynamique et adaptable aux cadres qui sont propres à chaque pays et qui peuvent se situer aux niveaux national, infranational et sectoriel. Une fois que le cadre de résultats du développement national d'un pays a été codé en fichier Excel et téléchargé dans le logiciel, l'utilisateur peut évaluer l'alignement du plan avec les Agendas 2030 et 2063. Le module de suivi et d'évaluation permet à chaque pays de saisir les données sur les indicateurs clés (ainsi que les données de référence, les résultats et les valeurs actuelles) des plans nationaux de développement, ce qui représente une caractéristique essentielle dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales à mesure qu'elles s'alignent sur les Agendas 2030 et 2063. Cet outil a été utilisé au Cameroun, au Congo, en Éthiopie, au Ghana, en Gambie et en Ouganda.

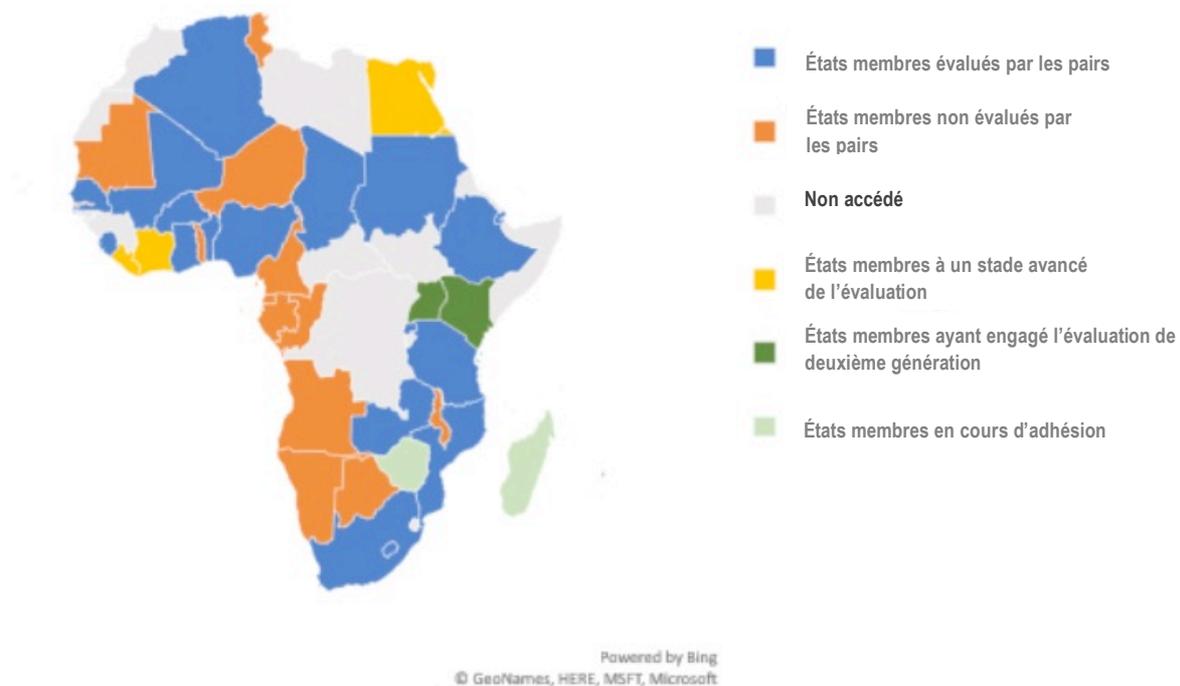
Encadré 4. Éthiopie : Intégration des ODD dans le plan économique national

L'Éthiopie a intégré les ODD dans son deuxième plan quinquennal de croissance et de transformation (GTP II) couvrant la période 2015-2019 avec un sentiment d'appropriation nationale totale. Le GTP II est un plan de développement national intégré à moyen terme qui a été financé par le budget national, favorisant une meilleure coordination pour une mise en œuvre efficace à l'échelle nationale. Tous les ODD ont été intégrés dans dix des domaines prioritaires du GTP II qui comprennent le développement économique, le développement des infrastructures, le développement social, le développement des systèmes démocratiques et le développement des domaines d'activité intersectoriels. L'Éthiopie a déployé les dispositions institutionnelles et organisationnelles existantes ainsi que des ressources humaines de sorte qu'aucun effort nouveau ou parallèle n'a été fait pour mettre en œuvre les ODD. Le niveau d'engagement politique à l'échelle gouvernementale est assez élevé. Les ODD ont été intégrés au GTP II après approbation du Conseil des ministres et ratification de la Chambre des représentants du peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (ANCIENNE APPELLATION), de sorte que leur mise en œuvre est devenue juridiquement contraignante en Éthiopie (ENV 2017 de l'Éthiopie).

2.1.1.3 L'outil de gouvernance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs – MAEP

Le MAEP, en tant qu'outil de gouvernance, est principalement destiné aux États membres qui ont adhéré au Mécanisme par le biais d'un système d'autocontrôle qui favorise l'adoption de politiques, de normes et de pratiques qui conduisent à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, au développement durable et à une intégration économique régionale accélérée. Dans le cadre du MAEP, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques, y compris l'identification des lacunes et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des pays participants, sont renforcés. Ce mécanisme examine la performance d'un pays par rapport à quatre domaines thématiques de la gouvernance, à savoir la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance économique, la gouvernance d'entreprise et le développement socioéconomique. Le MAEP a favorisé le dialogue politique entre les dirigeants et les citoyens par le biais du processus d'évaluation par les pairs, en mettant en évidence les défis essentiels qui entravent le développement des États membres. Il peut permettre d'identifier les bonnes pratiques dans les différents pays et servir de système continental d'alerte rapide pour la détection d'éventuelles failles dans le processus de gouvernance, ainsi que les causes de conflits. Le MAEP utilise cet outil pour simplifier les processus de collecte de données, soutenir un ensemble d'enquêtes et de sondages d'opinion, fournir des données en temps réel, comparer les statistiques historiques et actuelles, générer et gérer les résultats en temps voulu. Cet outil est moins susceptible d'être affecté par des erreurs humaines, plus sûr et peut être utilisé par les États membres de l'Union africaine, ainsi que par les Missions d'examen ou l'équipe de collecte de données.

Le questionnaire électronique du MAEP a été conçu pour être évolutif, fiable, robuste, flexible et sécurisé, basé sur un support multiplateforme (ordinateurs personnels, smartphones, tablettes, etc.) afin de soutenir la collecte de données par le biais de questionnaires, d'enquêtes, d'enquêtes auprès des ménages et de sondages d'opinion. Il peut être adapté aux besoins spécifiques de chaque pays. Le MAEP compte 39 États membres et beaucoup d'entre eux ont adopté cet outil.



2.1.1.4 L'Évaluation rapide intégrée (ERI) – PNUD

Cet outil vise à aider les pays qui veulent intégrer les ODD dans les plans nationaux et infranationaux dans l'évaluation de leur état de préparation à la mise en œuvre des ODD. Cet outil propose aux décideurs des mesures et des modèles clairs nécessaires à la conduite d'une évaluation rapide intégrée (ERI) des ODD afin de déterminer leur pertinence dans le contexte du pays, tant au niveau national que sous-national, ainsi que les liens d'interdépendance entre les résultats. L'évaluation représente la première étape dans l'élaboration d'une feuille de route nécessaire à la mise en œuvre des ODD par un pays. L'ERI s'applique en quatre étapes (PNUD, 2017) :

Encadré 4 : Étapes concrètes de l'évaluation intégrée rapide du PNUD

L'étape 1 fournit des orientations sur l'analyse de la pertinence des ODD pour le pays concerné, y compris la détermination des priorités dans le cadre du développement national et infranational, ainsi que le dressage de la carte des objectifs des ODD alignés sur les plans de développement et les plans sectoriels.

L'étape 2 fournit des options pour l'application d'une approche intégrée en vue de réaliser le développement durable. Cela implique la détermination de l'orientation des résultats des ODD par rapport aux dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) et à travers les 5 domaines clés afin d'établir un équilibre entre les résultats alignés et déterminer les liens d'interdépendance entre ces résultats.

L'étape 3 examine les moyens nécessaires à l'évaluation de la capacité de suivi existante et fournit une liste de contrôle pour la réalisation d'une évaluation des besoins. La nécessité de disposer d'indicateurs intersectoriels pour réduire la charge de suivi au niveau des pays est également examinée.

L'étape 4 renforce les résultats primaires de l'ERI. Cela implique l'élaboration d'un profil national et/ou infranational des ODD qui identifie les défis de développement, les lacunes dans le processus d'alignement des plans nationaux/infranationaux, les indicateurs correspondants et donne un aperçu des potentiels liens d'interdépendance. Le profil des ODD indique l'état de préparation d'un pays pour leur intégration et leur mise en œuvre.

Encadré 6. Kenya : Carte des ODD et Vision 2030

Le Kenya a dressé une carte des ODD en rapport avec sa Vision 2030. Chacun des 17 ODD a été mis en correspondance avec les objectifs du deuxième Plan à moyen terme (PMT) de la Vision 2030 afin que le cadre mondial de développement et sa mise en œuvre soient directement liés à la réalisation de la Vision 2030 et des ODD. Le gouvernement a demandé à tous les ministères, départements et agences (MDA) d'intégrer les ODD dans les systèmes et processus d'élaboration de politiques, de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation. En conséquence, tous les cibles et indicateurs des ODD ont été mis en correspondance avec les missions des MDA et les ODD ont été attribués aux acteurs du développement respectifs. Par ailleurs, les directives du Plan stratégique 2018-2022 ont été revues pour s'assurer que les ODD sont intégrés dans les plans stratégiques des MDA. Les ODD ont également été intégrés dans les contrats de performance et les MDA soumettent des rapports d'activité trimestriels (ENV du Kenya, 2018).

Encadré 7. Afrique du Sud : Carte du plan national de développement (PND) – Vision 2030 pour la réalisation des ODD

Le PND sud-africain fournit une analyse approfondie des facteurs sous-jacents et structurels qui doivent être pris en compte dans la réalisation de la Vision 2030. Cette analyse souligne : a) une

économie dualiste caractérisée par un secteur formel très développé qui coexiste avec un vaste secteur informel sous-développé ; b) de fortes disparités dans l'accès aux actifs et aux services - tels que la terre, une éducation de qualité, les compétences, la technologie et le capital - qui se traduisent par de faibles revenus pour les ménages ; c) le déclin relatif de secteurs tels que l'industrie extractive et manufacturière, qui entraîne des pertes d'emplois et de revenus ; et d) des difficultés à traduire des investissements importants dans la protection sociale et la prestation de services en une participation accrue des pauvres à l'économie.

A la suite de l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable (ODD) correspondants en 2015, le gouvernement a jugé nécessaire d'aligner ses politiques et programmes tels qu'articulés dans le PND sur les ODD nouvellement adoptés et a ainsi demandé à l'ONU de dresser une carte pour établir le niveau d'harmonisation du PND avec les ODD, déterminer si les ambitions énoncées dans les NDG sont suffisamment audacieuses pour correspondre à celles des ODD et identifier les lacunes du PND par rapport aux ODD. Étant donné que le PND constitue une réponse au rapport de diagnostic de 2011, il ne couvre pas tous les domaines d'activité visés par les ODD et n'en reprend pas les grandes lignes, à savoir « ne laisser personne en marge ; placer le développement durable au cœur des préoccupations ; intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité dans tous les programmes ; transformer les économies en vue de la création d'emplois et d'une croissance inclusive ; construire la paix et des institutions efficaces, ouvertes et responsables pour tous ; et forger un nouveau partenariat pour le développement. ».

L'élaboration de la carte a suivi de près la méthodologie de l'ERI du PNUD et a consisté à prendre toutes les priorités et actions énoncées dans les 13 chapitres du PND et les croiser avec chacun des 169 résultats des ODD. Les critères permettant d'établir le degré de correspondance d'un objectif du PND à une cible particulière des ODD comprenaient : i) la façon dont l'intervention du PND a un impact sur le résultat des ODD (effets multiplicateurs) ; ii) la population bénéficiaire - si le groupe cible comprend des groupes vulnérables et les plus démunis ; iii) la rapidité de l'impact de l'intervention du PND ; et iv) déterminer s'il existe des preuves de l'impact de l'intervention ailleurs.

(ENV de l'Afrique du Sud, 2019)

2.2 Mise en œuvre du développement durable

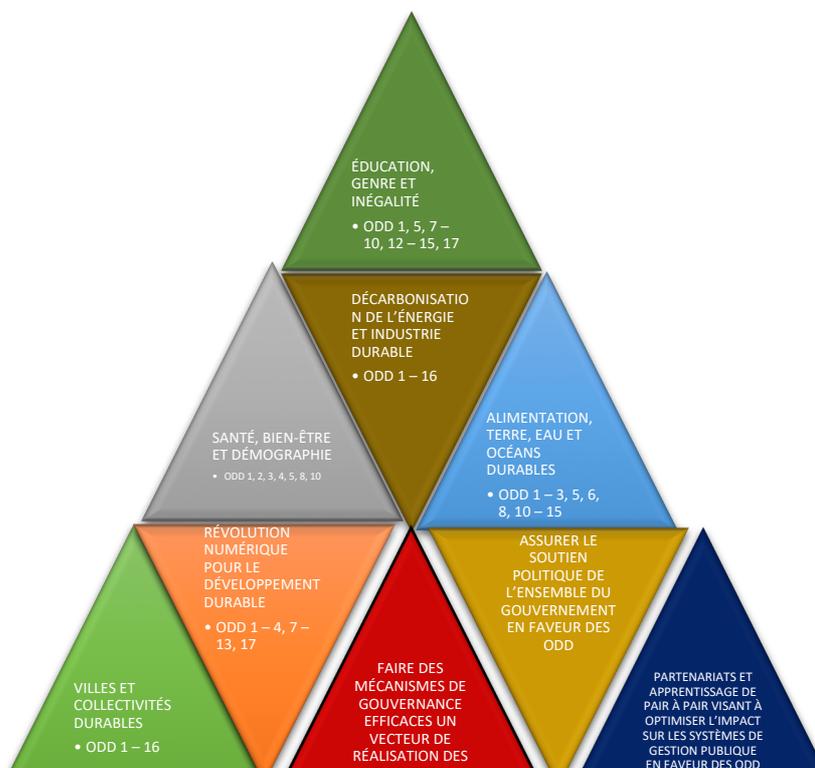
Le Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN) a été à l'avant-garde de l'élaboration d'outils de mise en œuvre à long terme des ODD et a élaboré certaines approches qui peuvent être adoptées au niveau des pays pour faciliter le processus de domestication et d'accélération. Il a proposé six grandes transformations concernant les ODD pour faciliter leur processus de mise en œuvre (Sachs et coll. 2019).

Les six transformations des ODD sont sous-tendues par le principe de l'Agenda 2030 qui a pour objectif de ne laisser personne en marge, dans la circularité et la dissociation⁶. Elles reposent également sur le constat selon lequel les performances des pays en matière des ODD sont très variées et dépendent du type de défis rencontrés par chaque pays et du contexte dans lequel ces défis s'inscrivent, ce qui se traduit par l'inégalité des performances dans la mise en œuvre des ODD et de leurs objectifs. Il a également été noté que la réalisation des ODD exige des transformations profondes et ciblées du système, qui doivent être soigneusement élaborées et impliquer tous les

⁶ Circularité : Un système économique fondé sur des modèles d'entreprise qui remplacent la notion de « fin de vie » par la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération des matériaux dans les processus de production ou de distribution et de consommation, dans le but de parvenir à un développement durable au profit des générations actuelles et « futures » en dissociant l'utilisation des ressources de la croissance économique.

secteurs de la société. (OCDE, 2019). Les six transformations proposées définissent la façon dont les pays doivent organiser la mise en œuvre des ODD. Les pays peuvent juger utile d’organiser les ODD et leurs objectifs en des « transformations discrètes » qui mettent l’accent sur les défis en matière de politique devant être pris en compte de manière concertée afin de gérer les synergies et les compromis. (OCDE, 2019 P. 3).

Figure 13. Organisation de la transformation des ODD – Ne laisser personne en marge



Source : Adapté de J. Sachs et al, 2019

Les trois derniers triangles séparés, en bas à droite, illustrent les vecteurs indispensables à l’efficacité des transformations. Une architecture de gouvernance efficace est nécessaire, ainsi que des institutions fortes et un soutien politique constant dans toutes les sphères du gouvernement. Il convient également de renforcer les partenariats afin de garantir une meilleure exploitation du partage des connaissances, des technologies, de la mobilisation financière et des capacités de mise en œuvre.

Les principaux ODD et les actions liées à l’Agenda 2063 doivent être entièrement intégrés dans les interventions prioritaires et prévues aux niveaux national et infranational. Le découpage est crucial dans la mesure où il permet de déterminer les activités et les actions nécessaires aux autres et, dans une large mesure, les besoins en ressources jouent également un rôle important pour déterminer secteurs prioritaires lors de la planification de la mise en œuvre.

Tableau 4. Transformations des ODD

Transformations des ODD	Principal ministère de tutelle impliqué dans la transformation	Principales actions en matière d'ODD
1.Éducation, genre et inégalité	Éducation, science et technologie, affaires sociales	Développement de la petite enfance ; enseignement primaire, secondaire Formation professionnelle et enseignement supérieur ; système de protection sociale et normes du travail ; recherche et développement
2.Santé, bien-être et démographie	Santé	Couverture sanitaire universelle ; comportements sains ; déterminants sociaux de la santé et du bien-être
3.Décarbonisation de l'énergie et industrie durable	Bâtiments ou construction ; énergie ; environnement ; transport	Accès à l'énergie propre ; production d'électricité sans carbone ; efficacité énergétique ; électrification et combustibles sans carbone ; réduction de la pollution
4.Alimentation, terre, eau et océans durables	Agriculture ; environnement ; pêches et mer ; ressources ; foresterie ; santé ; eau et ressources naturelles	Systèmes agricoles et des pêches efficaces et durables qui favorisent une alimentation saine et des moyens de subsistance agricoles ; protection de la biodiversité terrestre et marine, y compris les forêts ; promotion et réglementation des aliments sains ; commerce et chaînes d'approvisionnement compatibles avec le développement durable ; gestion intégrée de l'utilisation des terres et de l'eau
5.Villes et collectivités durables	Transport ; développement urbain ; Eau et assainissement	Mobilité durable et réseaux de transport ; accès urbain à l'eau, à l'assainissement et à la gestion des déchets ; habitats plus compacts ; adaptation et résilience urbaines
6.Révolution numérique pour le développement durable	Science et technologie ; télécommunications	Infrastructure universelle à large bande et des TI ; inclusion numérique, compétences, protection de la vie privée et identité universelle ; mobilisation des technologies numériques visant la réalisation de tous les ODD

Source : Adapté à partir des moyens de réalisation des ODD à long terme : les implications de la gouvernance, OCDE et SDSN, 2019

Le réseau des Nations Unies SDSN souligne que les gouvernements et les autres acteurs doivent déterminer la manière dont les actions telles que l'amélioration des politiques, les investissements publics et privés et la réglementation doivent être organisés et déployés, dans le but d'obtenir l'impact souhaité sur les ODD. Afin de faciliter leur mise en œuvre, les transformations des ODD

doivent être suffisamment en adéquation avec l'organisation des gouvernements afin de couvrir tous les 17 objectifs et les cibles connexes (Sachs et al, 2019). En outre, il a suggéré qu'il est nécessaire que chaque transformation soit sous-tendue par deux principes. Premièrement, chaque transformation doit être élaborée de manière à maintenir l'équité et l'inclusion sociale, en particulier dans les services publics et les biens sociaux. Deuxièmement, chaque transformation doit réduire l'empreinte écologique de l'humanité en favorisant la circularité des flux de matières et en dissociant l'utilisation des ressources environnementales et la pollution du bien-être humain.

Encadré 7. Bénin : Évaluation de l'intégration rapide

Afin d'établir un cadre de référence en vue d'une planification efficace du développement fondée sur les objectifs du développement durable, le Bénin a procédé à une évaluation intégrée rapide de la prise en compte des objectifs dans ses politiques et stratégies nationales. Cette évaluation a révélé qu'en moyenne, 60 à 70 % des cibles fixées dans les objectifs ont été prises en compte dans les politiques et stratégies nationales. Au terme de l'évaluation et de la hiérarchisation des objectifs, 49 cibles prioritaires ont été identifiées. La mise en œuvre des indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable a également permis d'établir une base de référence pour les indicateurs relatifs aux cibles prioritaires. Pour que cela fonctionne, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel structuré autour de quatre groupes thématiques (sur les questions sociales, économiques, environnementales et de gouvernance). Les groupes thématiques sont organisés autour des points focaux chargés de la planification et de la programmation dans les ministères de tutelle et bénéficient de la participation d'une gamme variée d'acteurs, tels que les élus locaux, les parlementaires, la société civile, le secteur privé, les institutions et les leaders d'opinion (ENV du Bénin, 2017).

2.3 Domestication de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063

Le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2019 indique que 88 % des pays africains possèdent une Vision nationale ou une stratégie ou plan de national développement, tandis que 86 % disposent de plans nationaux de développement (PND). La plupart des États membres de l'Union africaine ont, à un moment ou à un autre, élaboré des visions nationales et des plans nationaux de développement qui sont des outils permettant non seulement de mettre œuvre leurs aspirations, mais aussi de réaliser d'autres aspirations au-delà de leurs frontières respectives, notamment l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les plans et stratégies sont soit interprétés comme des lignes directrices pour ce qui doit être fait à un niveau pratique, anticipant de façon intrinsèque les conditions macroéconomiques dans lesquelles les programmes de développement peuvent être mis en œuvre ou considérés comme des projets concrets couvrant une période spécifique (moyens par lesquels les objectifs macroéconomiques peuvent être réalisés). La planification du développement est un outil de gouvernance qui fournit « une approche systématique dans le but d'identifier, articuler, hiérarchiser et de satisfaire les besoins et aspirations économiques et sociaux d'un pays dans une enveloppe de ressources (souvent limitée) donnée » (MAEP, 2019).

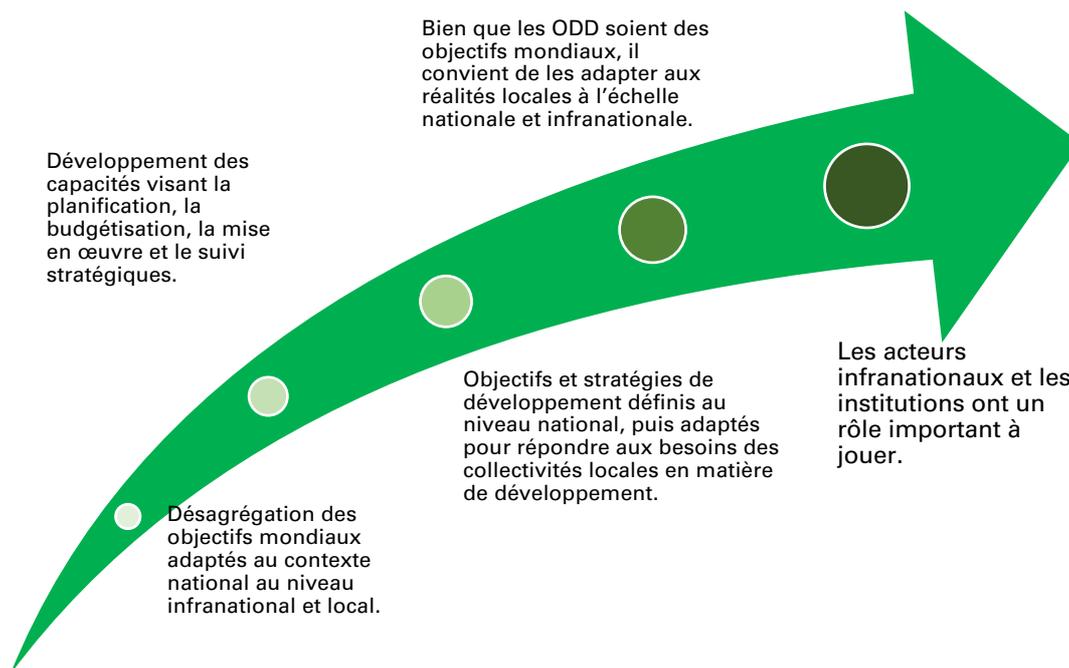
Récemment, plusieurs pays ont été impliqués dans une troisième approche connue sous le nom de prévision à long terme ou processus d'avenir, dans laquelle les pays développent des activités visant à encourager l'innovation, l'évaluation stratégique et la préparation proactive de l'avenir. La futurologie vise à renforcer la capacité des décideurs à s'engager et à structurer les événements à plus long terme (Fuerth, 2009). La « futurologie » désigne les processus d'anticipation qui identifient

les opportunités et les menaces pouvant survenir à moyen et long terme. En tant que courant de pensée, la futurologie encourage également l'innovation, l'évaluation stratégique et la préparation proactive du futur (PNUD, 2014).

Il est courant de considérer la « mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 » comme un processus où les objectifs mondiaux et continentaux sont traduits et adaptés aux contextes nationaux et infranationaux. Autrement dit, les objectifs et les cibles ne peuvent pas être mis en œuvre, si par exemple, les pays ne réalisent pas l'ODD 1 : « éliminer l'extrême pauvreté ». Les pays élaborent des programmes et des stratégies visant à contribuer à la réalisation de l'objectif « éliminer l'extrême pauvreté ». En général, ces programmes et stratégies sont articulés dans les plans nationaux de développement qui, grâce aux ressources financières, humaines et en capital nécessaires, sont traduits en actions réalisées au niveau national ou local. Toutefois, l'existence de visions nationales ou de plans nationaux de développement ne garantit pas nécessairement l'atteinte des buts et objectifs de développement énoncés au niveau national. En définitive, le succès ou l'échec des stratégies et des cadres nationaux de développement dépend d'un certain nombre de conditions qui ont été bien étudiées au fil des ans, en particulier à l'époque des OMD. Ces conditions concernent la volonté politique et un leadership transformationnel, l'appropriation nationale des programmes, un financement adéquat, des ressources humaines et institutionnelles appropriées pour mettre en œuvre les programmes à tous les niveaux, des partenariats et une approche couvrant l'ensemble de la société.

Au niveau national, il est nécessaire de poursuivre les efforts en vue de l'appropriation – l'adaptation des paradigmes de développement continentaux ou mondiaux aux réalités locales. L'aspect le plus important de l'intégration de toute stratégie mondiale ou régionale dans les cadres stratégiques nationaux est l'appropriation. Aucun processus ne peut être assimilé au niveau local si les populations locales refusent de s'en approprier les initiatives. Selon l'évolution actuelle de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 de l'UA, le processus d'intégration exige que les objectifs et cibles des ODD et de l'Agenda 2063 de l'UA soient harmonisés avec les cadres de développement locaux, notamment à travers la reformulation et la redéfinition des objectifs en fonction de leur application dans les cadres de développement locaux et leur rapport aux défis du développement local. Plusieurs pays du continent sont également confrontés à un important problème en termes de capacités. Pour évaluer l'intégration de l'agenda mondial et de celui du continent dans le contexte local, il est nécessaire d'évaluer le type de capacités requises pour mettre en œuvre des programmes permettant d'atteindre les buts et objectifs visés.

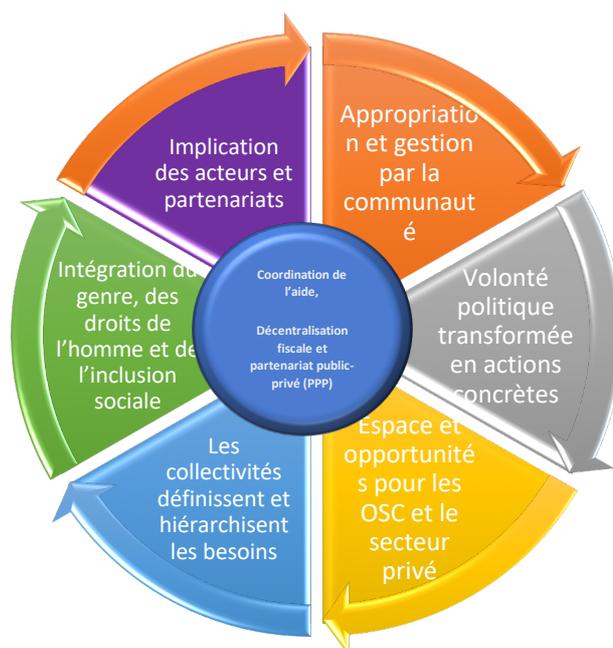
Figure 14. Processus d'appropriation



Parmi les leçons tirées des ODD figurent un certain nombre de principes devant être respectés durant le processus d'appropriation. Ces piliers constituent un atout essentiel pour la réussite ou l'échec de l'intégration d'un programme extra-local dans les cadres existants ou en cours d'élaboration. Dans un premier temps, les objectifs mondiaux et continentaux doivent être dissociés pour être adaptés au contexte local par région, localité, sexe, ethnicité, etc. Ce processus suppose également une bonne compréhension des implications au niveau local. En cas de manque de

capacités, des efforts délibérés doivent être déployés afin de combler les lacunes, notamment en ce qui concerne les gains d'efficacité dans l'affectation des ressources et les capacités d'absorption des ministères de tutelle au sein desquels la mise en œuvre est effectuée. À cet égard, les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes doivent être clairement définis dès le départ, lors de l'élaboration des programmes et des actions. La démarche du MAEP constitue un exemple remarquable sur le continent sur la façon dont les responsabilités et les résultats peuvent être attribués à des acteurs spécifiques dans un cadre d'interventions interdépendantes dans divers domaines de l'activité humaine.

Figure 15. Les piliers de l'intégration des ODD au niveau national



Les examens nationaux volontaires et les autres rapports des États membres relatifs aux ODD ont tous mis l'accent sur la nécessité d'un effort concerté afin de faire des ODD et de l'Agenda 2063 une priorité de l'« ensemble du gouvernement » et de la « société tout entière ». Les principes génériques qui sont au cœur de la domestication s'articulent autour de quelques principes fondamentaux qui, pour l'essentiel, sont une leçon tirée de la « tâche inachevée » des objectifs du Millénaire pour le développement ».

Le processus de domestication des ODD compte quatre principales composantes suivantes : la promotion et l'appui aux ODD, permettant de dissocier et d'interpréter les ODD de manière à ce que tous les segments de la population puissent les comprendre et les apprécier ; la planification stratégique axée sur les ODD aux niveaux central et infranational ; l'affectation de ressources suffisantes aux programmes qui promeuvent les ODD ; et la gestion et le suivi de la mise en œuvre. Ce dernier aspect est essentiel à la réalisation des aspirations énoncées dans les ODD et l'Agenda 2063. La conduite des actions inhérentes aux ODD présuppose l'existence de ressources financières, humaines et matérielles suffisantes. Les aspects de suivi, quant à eux, nécessitent des systèmes statistiques efficaces capables de fournir des données précises, actualisées et désagrégées pour faciliter un bon ciblage et s'assurer que personne n'est laissé en marge.

2.3.1 Composante 1 : Promotion et apprentissage des ODD

Cette composante est essentielle dans le processus d'intégration, car elle permet une compréhension mutuelle des exigences fondamentales que chaque pays doit définir pour une mise en œuvre réussie des programmes prévus au niveau mondial ou continental. Les résultats des recherches menées par le MAEP indiquent que les systèmes nationaux de promotion et de coordination des ODD sont relativement solides.

Figure 16. Phase de promotion et d'apprentissage



Renforcement de la sensibilisation sur les ODD et les engagements internationaux pour le développement



Production des connaissances et codification des études de cas afin de fournir un diagnostic approprié de l'état des ODD et des difficultés actuelles à surmonter. Les ENV et les rapports nationaux sur les ODD en constituent un bon exemple.



Sensibilisation sur l'importance des stratégies de renforcement des capacités qui doivent accompagner cet effort, notamment dans la facilitation de l'engagement de plusieurs acteurs.



Échanges concernant les principes et les mécanismes d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes, de droits de l'homme, de résolution des conflits et autres, qui sous-tendent



Partage et accès à l'information concernant les expériences et l'expertise disponibles, au niveau local et mondial, pour soutenir cet effort.

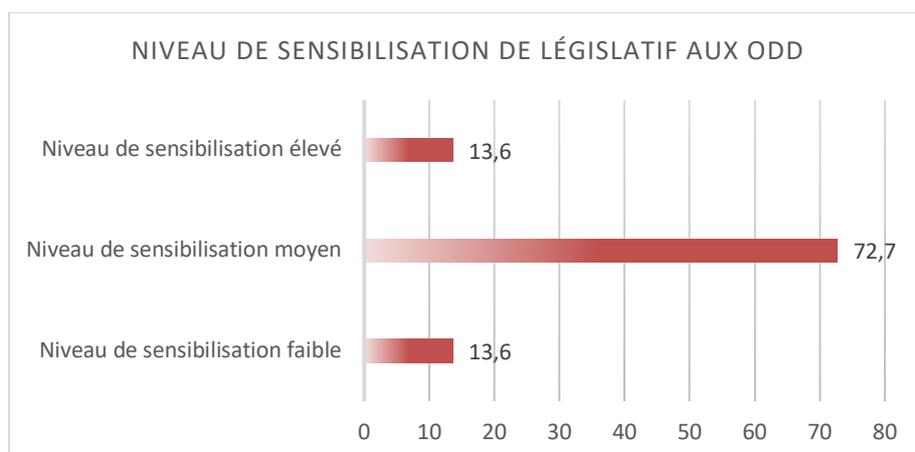
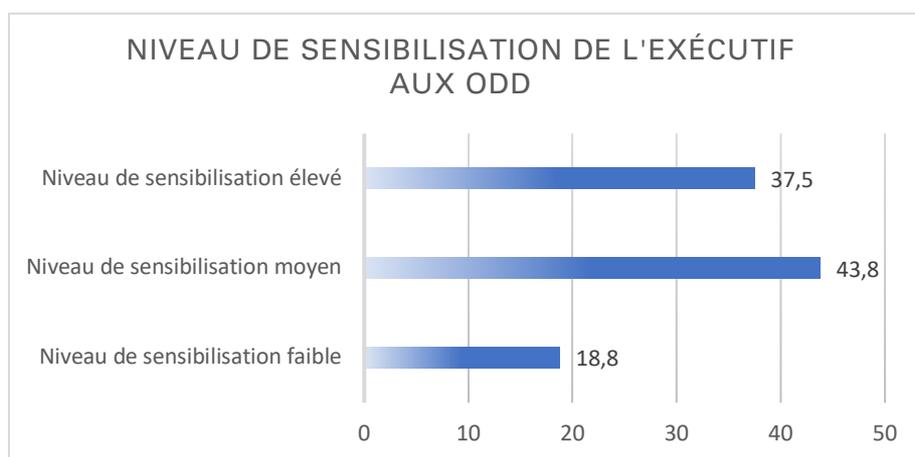
Source : Analyse des auteurs

Plusieurs pays disposent de mécanismes dirigés par les services de la présidence ou du Premier ministre, avec des ministères spécialisés chargés de veiller à la coordination des efforts en matière de mise en œuvre des programmes liés aux ODD.

2.3.1.1 Connaissance des ODD et de l'Agenda 2063 par les pouvoirs exécutif et législatif

En général, l'Exécutif et le Législatif semblent avoir une bonne connaissance et compréhension des ODD, bien que les pays aient signalé des différences quant au niveau de connaissance entre ces deux institutions. Toutes les réponses analysées ci-dessous représentent le pourcentage de pays appliquant une condition spécifique, telle que rapportée par le groupe des points focaux ODD/Agenda 2063 au niveau national. D'autres informations ont été obtenues grâce aux examens nationaux volontaires des pays pour les États membres qui ont choisi de participer aux examens.

Figure 17. Niveau de connaissance des ODD par les pouvoirs exécutif et législatif

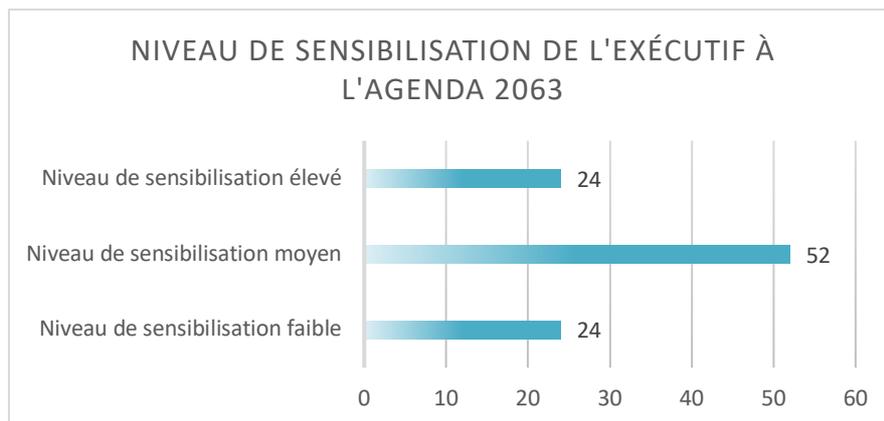


L'étude révèle que dans de nombreux pays, les niveaux de sensibilisation des pouvoirs exécutif et législatif aux ODD sont relativement limités, soit 43,8 % et 72,7 % respectivement. Un peu plus d'un tiers (37,5 %) des pays ont indiqué que l'exécutif avait une bonne maîtrise des ODD, tandis que 13,6 % seulement ont déclaré la même chose pour l'Assemblée législative. La faible connaissance des ODD par les pouvoirs exécutif et législatif révèle qu'il est nécessaire de déployer des efforts plus soutenus pour informer les membres des organes exécutif et législatif des implications de l'agenda mondial sur leurs mandats en tant que responsables du gouvernement et législateurs. Le faible niveau de sensibilisation des pouvoirs exécutif et législatif montre également que les responsables nationaux ont du mal à s'approprier les ODD, un vieux défi qui a entravé la mise en œuvre et a conduit à l'échec de la réalisation des cibles et des objectifs des OMD.

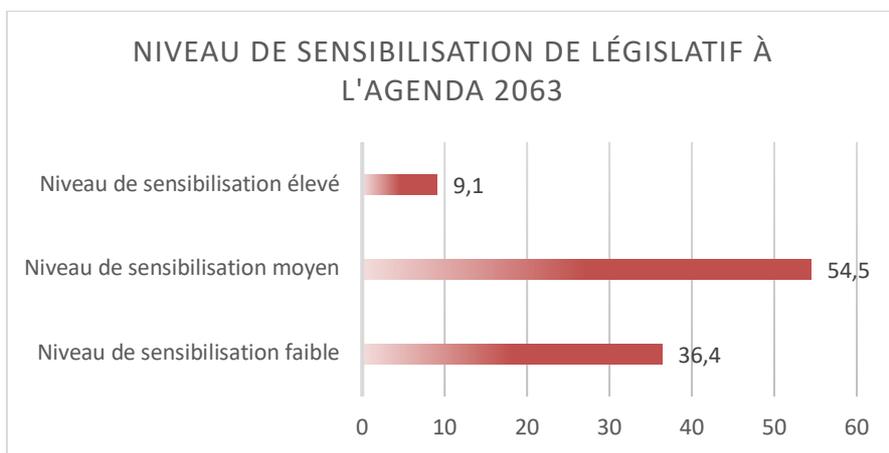
Les États membres doivent être encouragés à œuvrer pour la sensibilisation totale des deux pouvoirs aux ODD à travers des efforts concertés visant à renforcer leurs capacités. La formation des législateurs et des membres de l'exécutif peut contribuer dans une large mesure à développer le sentiment d'appropriation des programmes, améliorant ainsi les chances de succès de leur mise en œuvre. Un programme de formation destiné à améliorer les connaissances et la participation des parlementaires en Afrique, lancé par le PNUD, peut être considéré comme bonne pratique pour remédier à la faible connaissance des ODD par les dirigeants locaux⁷.

Concernant l'Agenda 2063, sa connaissance est encore plus faible au sein du pouvoir exécutif et parmi les législateurs. Seulement 9,1 % des pays font état d'un niveau élevé de connaissance de l'Agenda 2063 par le pouvoir législatif, contre 24 % pour le pouvoir exécutif. Presque tous les pays signalent des niveaux moyens de connaissance de l'Agenda 2063 avec 54 % pour le Législatif et 52 % pour l'exécutif. Il apparaît que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont plus sensibilisés aux ODD qu'à l'Agenda 2063. Cela s'explique par le fait que presque tous les pays africains sont dotés d'une représentation des Nations Unies chargée de la promotion des ODD, alors que peu de pays africains disposent des bureaux permanents pour l'Union africaine. La promotion de l'Agenda 2063 devrait ainsi être une priorité essentielle pour l'Union africaine afin de favoriser l'appropriation et de remédier à ce manque de connaissance à tous les niveaux.

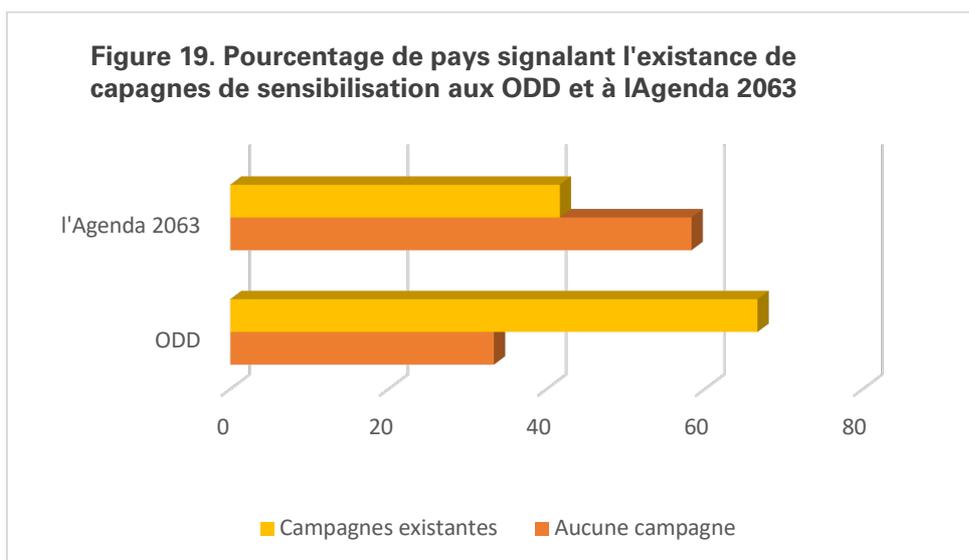
Figure 18. Niveau de connaissance de l'Agenda 2063 par les pouvoirs exécutif et législatif



⁷ Le PNUD a lancé un programme baptisé « Engagement parlementaire en faveur des OMD ». Ce programme a été mis en œuvre avec succès en Afrique du Sud, en Éthiopie, en Namibie, en Tanzanie, au Zimbabwe, au Forum parlementaire de la SADC et au Parlement de la CEDEAO.



Les campagnes de sensibilisation à ces deux programmes sont essentielles pour leur connaissance par les principales parties prenantes à la mise en œuvre. D'après l'étude, 66 % des pays ont déclaré qu'ils organisent des campagnes de sensibilisation sur les ODD, tandis que seulement 41,62 % ont mentionné l'existence de campagnes de sensibilisation pour l'Agenda 2063, ce qui montre une fois de plus que les ODD occupent une place centrale en Afrique comparativement à l'Agenda 2063 du continent.



En dépit du coût élevé des campagnes de sensibilisation aux ODD et à l'Agenda 2063 et du fait qu'ils ne sont pas privilégiés dans la plupart des pays par rapport à des défis plus urgents tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la paix et le développement économique, il est nécessaire d'investir dans ces campagnes dans la mesure où elles permettront de mieux comprendre l'importance de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 dans lesquels tous les défis urgents y sont contenus.

Encadré 8. Égypte : Promotion du Panafricanisme et sensibilisation aux ODD et à l'Agenda 2063

1. La bourse Nasser pour le leadership transformationnel – Sous le parrainage du Président de l'UA (2019-2020), Abdel-Fattah El-Sisi, le programme de bourse Nasser a été initié par le ministère de la Jeunesse et des Sports (Administration centrale du Parlement et de l'éducation civique – Bureau de la jeunesse africaine). Cette bourse vise une centaine de jeunes leaders des États membres de l'Union africaine, en tant que décideurs au sein du gouvernement ou des dirigeants du secteur privé, parmi lesquels les jeunes de la société civile, les responsables des conseils nationaux de la jeunesse, les membres du corps enseignant des universités, les chercheurs des centres de recherche stratégique, les membres des syndicats, les journalistes et les professionnels des médias.
 - ✓ Par ailleurs, cette bourse représente l'un des mécanismes de mise en œuvre de l'initiative « 1 million d'ici 2021 » ayant pour but de former un million de jeunes Africains d'ici 2021, qui a été lancée récemment par la Commission de l'UA sur la science, la technologie et les ressources humaines à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie. La première vague des bénéficiaires de cette bourse a pris part à cette formation eu lieu du 8 au 22 juin au Centre d'éducation civique d'Al-Gezira au Caire.
 - ✓ Ladite bourse a pour objectif de transférer la longue expérience de l'Égypte en matière de renforcement des institutions nationales et de former une nouvelle génération de jeunes leaders transformationnels en Afrique dotés d'une vision conforme aux orientations de la présidence égyptienne de l'Union africaine et déterminés à servir les objectifs de l'unité africaine fondée sur l'intégration
 - ✓ Le ministère égyptien des Affaires étrangères a lancé une campagne médiatique dans le but de mobiliser le pays par rapport la présidence de l'Union africaine en 2019, à travers une page Facebook et via le site Internet du ministère, afin de mettre en évidence les priorités de l'agenda de l'UA, les plans d'action ainsi que l'Agenda 2063 pour le développement.
2. Agenda 2063 des écoles d'été panafricaines : Le Bureau de la jeunesse africaine du ministère de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec l'Union panafricaine de la jeunesse et en partenariat avec l'École supérieure africaine – Université du Caire en tant que partenaire académique, a organisé l'École d'été d'Afrique 2063.
3. La Voix de la jeunesse africaine (*African Youth Voice*) est une initiative qui vise à rassembler les jeunes leaders africains de différents pays en Égypte. Elle a organisé plusieurs sessions de sensibilisation sur l'Agenda 2063.

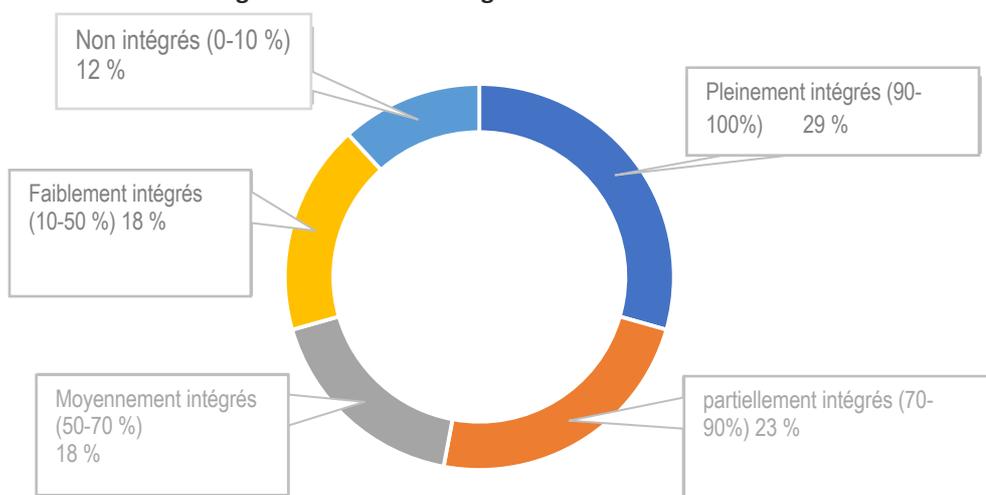
Source : APRM questionnaire

2.3.2 Composante 2 : Intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement

La composante 2 du processus de domestication implique l'élaboration d'une planification stratégique basée sur les ODD – qui intègre les ODD et l'Agenda 2063 dans les plans et programmes nationaux de développement. Une liste d'outils d'intégration des ODD dans les PND a été fournie précédemment. Les États membres sont encouragés à faire usage gratuitement de ces outils qui sont facilement accessibles auprès des institutions qui les ont développés. Ces outils sont essentiels pour identifier les besoins en matière de capacités et les exigences financières nécessaires pour contribuer au progrès des ODD. Cette étape implique également la collecte et l'analyse d'un volume

important de données afin d'établir des bases de référence et de déterminer les domaines dans lesquels des efforts concertés sont nécessaires pour éviter que personne ne soit laissé pour compte. Cela concerne la désagrégation des données par sexe, localité, ethnie, âge, niveau d'éducation, etc. Vu que cette étape suppose que les objectifs mondiaux et continentaux soient transposés au plan local, il est primordial d'adapter les cibles et les indicateurs des ODD au contexte local. Pour assurer le succès de la mise en œuvre, les interventions de renforcement des capacités devraient être intégrées dans les stratégies, plans et budgets relatifs aux ODD. Plus concrètement, une analyse des systèmes et des structures de décentralisation et de déconcentration, y compris les cadres juridiques et réglementaires, doit être effectuée afin de s'assurer que les défis identifiés au cours de la période couverte par les OMD soient pleinement pris en compte. La figure ci-dessous donne un aperçu du pourcentage de pays ayant déclaré divers niveaux d'intégration des ODD dans les programmes nationaux au moyen des outils décrits ci-dessus ou des méthodes propres à chaque pays

Figure 20. Niveau d'intégration des ODD dans les PND



L'intégration des ODD dans les cadres nationaux n'a de sens que si les cinq piliers fondamentaux de l'Agenda 2030 pour le développement durable sont pleinement respectés. Conçus avant l'adoption de l'Agenda 2030 par le Panel de haut niveau, ces piliers, qui avaient été formulés par les coprésidents du Panel, S. E. Ellen Johnson Sirleaf du Libéria, le Premier ministre britannique David Cameron et le Premier Ministre de l'Indonésie Susilo Bambang Yudhoyono, constituent les principes fondamentaux de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Encadré 9. Les cinq piliers de l'Agenda 2030 pour le développement durable

1. *Ne laisser personne pour compte. Par exemple, passer de la réduction à l'élimination de la pauvreté.*
2. *Faire du développement durable une priorité – Intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales de la durabilité*
3. *Transformer les économies pour créer des emplois et la croissance inclusive*
4. *Construire la paix et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, et*

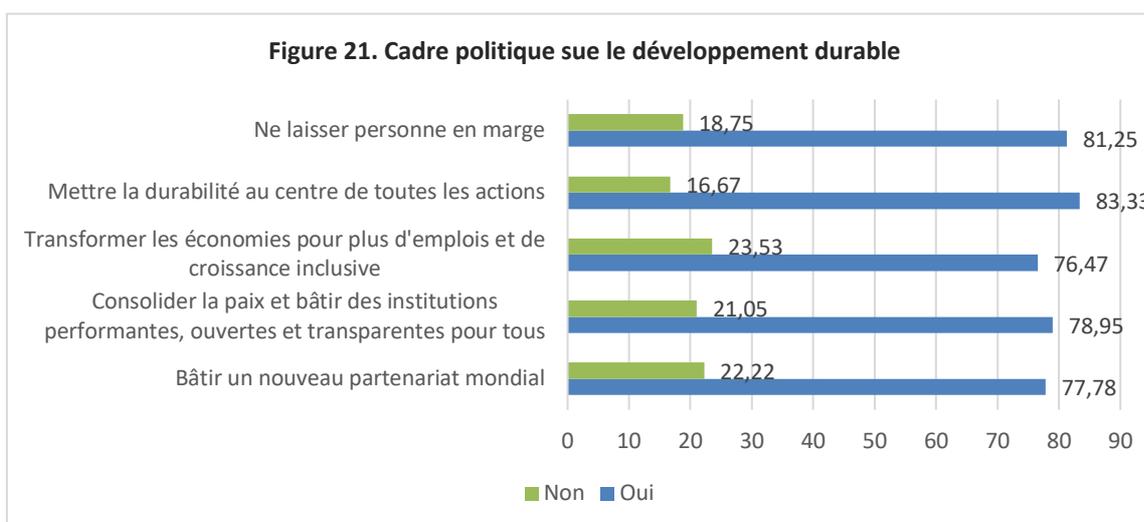
5. *Forger un nouveau partenariat mondial qui rende compte de la solidarité, de la coopération et de la responsabilité mutuelle.*

Plus de 70 % des pays africains ont indiqué que leurs programmes et stratégies de développement sont en phase avec les cinq piliers de l'Agenda 2030 pour le développement durable. En outre, ces cinq principes évoquent les notions d'une approche basée sur les droits de la personne (HRBA) dans le cadre de la programmation au niveau national. L'approche basée sur les droits de la personne suscite quatre questions fondamentales pour tous les acteurs dans le contexte du développement national. Les deux premières questions permettent d'identifier spécifiquement le groupe qui est laissé pour compte et les raisons y relatives, tandis que les deux dernières questions décrivent la réponse face au défi posé par les deux premières questions.

Encadré 10. Approche axée sur les droits de la personne

1. Qui a été laissé pour compte ? *Il s'agit de groupes de population d'un pays qui ne sont pas impliqués dans le processus de développement par inadvertance. sont également concernés, les groupes ethniques marginalisés, les jeunes, les femmes, les handicapés, les disparités régionales, la dichotomie ville-campagne, etc.*
2. Pourquoi, ces groupes ont-ils été laissés pour compte ? Quels droits ont-ils été violés ?
3. Qui doit y remédier ? *Il devient primordial de faire des groupes marginalisés une priorité.*
4. De quoi ont-ils besoin pour agir ? *Quelles capacités et ressources sont-elles disponibles pour permettre une action visant à promouvoir l'inclusion des groupes marginalisés dans le processus de développement ?*

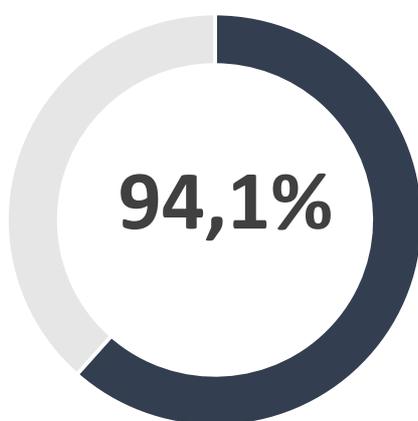
Plus de 80 % des pays enquêtés ont déclaré avoir prévu des dispositions dans leurs cadres de planification, qui placent l'inclusion et la durabilité au cœur de leurs programmes nationaux de développement. Un autre aspect tout aussi important est le fait que plus de 75 % des pays ont déclaré qu'ils ont prévu une transformation économique axée sur la création d'emplois et une



croissance inclusive, les piliers de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 pouvant permettre d'améliorer les résultats en matière de développement pour tous les ODD et les aspirations de l'Agenda 2063. Les trois premiers objectifs ne peuvent être réalisés que si les deux derniers – promouvoir la paix et faire en sorte que les institutions soient ouvertes à tous, efficaces et responsables, et forger un nouveau partenariat mondial – font l'objet d'une attention particulière. Il s'agit des ODD 16 et 17 respectivement. Plus de 75 % des pays africains ont déclaré que ces deux objectifs sont intégrés dans leurs cadres politiques nationaux respectifs. Dans un continent en proie à des conflits violents, les principes inscrits dans l'ODD 16.1 dont l'objectif est de réduire de manière significative toute forme de violence partout dans le monde, jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de toutes les dimensions de l'Agenda 2030. Il correspond également aux dispositions énoncées dans les aspirations 3 et 4 de l'Agenda 2063. Ces objectifs ne peuvent être davantage réalisés que si les institutions sont efficaces, responsables et transparentes. Bien que cela ne soit peut-être pas valable pour tous les pays, une approche positive visant à prévenir la violence doit être systématiquement intégrée dans les politiques.

Les groupes marginalisés de la société ont toujours été les victimes concernant le premier impératif – « Ne laisser personne pour compte ». À cause du déficit d'informations, il est toujours difficile de déterminer qui, parmi les plus vulnérables de la société, est laissé pour compte. Dans le cadre de l'étude du MAEP, deux groupes (non exhaustifs) ont été identifiés comme étant les plus susceptibles d'être laissés pour compte, à savoir les jeunes et les femmes.

Figure 22. Programmes d'inclusion des jeunes et d'autonomisation des femmes dans les PND



La plupart des pays ont pris en compte les questions d'autonomisation des jeunes et des femmes dans leurs cadres politiques et leurs plans nationaux de développement. Ce qui suppose une amélioration plus marquée de la situation socioéconomique et du taux de participation des femmes, de la jeune fille et des jeunes en général, avec au bout du compte une amélioration des résultats en termes de développement. L'autonomisation des femmes est un facteur essentiel pour le développement durable et le progrès économique. L'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les femmes et le renforcement des droits des femmes en matière de reproduction et de santé de

la reproduction ont permis de réduire considérablement les taux de mortalité maternelle dans la plupart des pays (CEA et al, p. 66, 2017). Le Rapport de 2017 sur le développement durable en Afrique identifie les normes, les traditions sociales et les contraintes structurelles comme étant les principaux obstacles à l'autonomisation et à l'épanouissement de la femme.

2.3.3 Composante 3 : Financement des ODD

Composante relative au processus d'intégration – Faute d'une utilisation rationnelle et efficace des ressources, les plans et programmes se traduiront par un échec des efforts déployés pour relever les défis du développement auxquels le monde et l'Afrique en particulier, sont confrontés. Les

ressources et les capacités doivent être suffisantes pour gérer la décentralisation et la déconcentration fiscale à tous les niveaux, en veillant à la mise en place de mécanismes de dialogue et de coordination, notamment l'intensification délibérée de la mobilisation des ressources intérieures, la discipline financière, la transparence et la garantie de l'État de droit. La coordination de l'APD et la participation du secteur privé, la mise en œuvre de partenariats public-privé et l'orientation de tous les efforts des acteurs vers la réalisation des ODD sont essentielles. Toutes ces mesures nécessitent une marge de manœuvre budgétaire à tous les niveaux pour assurer la mise en œuvre complète des programmes.

Le défi en termes de mobilisation de ressources financières suffisantes en vue du financement des ODD est bien formulé dans un certain nombre de rapports. En juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), afin d'identifier les diverses sources de financement possibles et les mécanismes d'appui aux ODD. Ce processus, désormais connu sous le nom de Programme d'action d'Addis-Abeba pour le développement durable (Programme d'Addis), a montré que les nouvelles sources de financement et la capacité de mobilisation des mécanismes proposés étaient loin d'être suffisantes pour soutenir de manière satisfaisante tous les ODD et leurs cibles. Il en ressort clairement que la communauté internationale devrait consentir des efforts supplémentaires pour assurer le financement du développement dans les années à venir.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a suivi le Consensus de Monterrey de 2002, qui avait été adopté lors de la première Conférence internationale sur le financement du développement. La Conférence de Monterrey a mis l'accent sur l'insuffisance marquée des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le même ordre d'idées, le Programme d'action d'Addis-Abeba met aussi l'accent sur l'impact que le renforcement de la mobilisation des ressources publiques nationales et de la coopération internationale pour le développement aurait dans l'accroissement du financement du développement. S'agissant de la mobilisation des ressources nationales, le Programme d'action d'Addis-Abeba a permis de mettre en évidence la nécessité de s'attaquer aux problèmes de flux financiers illicites et de capacités fiscales qui entravent gravement la mobilisation des ressources par les États. En ce qui concerne la coopération internationale pour le développement, une initiative majeure a été la mise en place d'un forum mondial sur les infrastructures ayant pour but d'aider à combler le déficit de financement du développement des infrastructures à l'échelle mondiale. (CNUCED 2018).

La prolifération des estimations de coûts nécessaires pour l'atteinte des ODD a donné lieu à des débats animés sur la meilleure approche à adopter pour obtenir des chiffres cohérents et fiables. Cependant, la question n'est pas seulement technique ; elle doit être examinée de près en fonction des motivations politiques qui sous-tendent l'exercice d'estimation. Actuellement, la multitude d'estimations de coûts crée de la confusion et de l'incertitude concernant le volume des ressources supplémentaires nécessaires pour atteindre les ODD. Alors que des estimations élevées risquent de susciter des protestations dans le cadre des mécanismes traditionnels de financement du développement, des chiffres bas augmenteraient le risque que les objectifs ne soient pas atteints, ce qui susciterait le mécontentement des pays en développement. Par conséquent, l'élaboration de méthodes plus fiables pour calculer le coût des ODD semble primordiale afin de permettre au continent de déterminer les futurs niveaux de mobilisation des ressources et l'ampleur du déficit de financement entre les ressources disponibles et le montant total nécessaire à la réalisation des objectifs.

Le problème que pose l'estimation des coûts de réalisation d'un ensemble d'objectifs mondiaux est le fait que les résultats obtenus dépendent de l'approche utilisée. À titre d'illustration, des estimations réalisées par trois institutions différentes sont largement différentes les unes des autres. La CEA propose entre US \$600 et US \$638 milliards de dollars par an, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) entre US \$600 et US \$1,2 trillion par an et le Centre africain pour le développement durable (ASCENT) entre US \$200 et US \$1,3 trillion par an.

La CEA estime les dépenses d'infrastructure à environ US \$72 milliards par an, dont 65 % proviennent des ressources nationales. Pour atteindre les ODD, l'Afrique doit dépenser US\$ 50 à US\$ 93 milliards supplémentaires par an en infrastructures (déficit de financement des infrastructures). En outre, si l'Afrique veut atteindre son objectif d'accès à l'énergie pour tous les besoins d'ici 2025, le coût estimé à cet égard serait de l'ordre de US\$ 30 à US\$ 55 milliards par an. Ce déficit peut être partiellement comblé en augmentant le volume et l'efficacité de l'aide publique au développement (APD) qui s'est stabilisée à environ 29 milliards de dollars US en 2017, et dans ce cadre, l'aide à l'Afrique subsaharienne a augmenté de 3 % pour atteindre 25 milliards de dollars US. L'aide humanitaire a augmenté de 6,1 % en termes réels pour atteindre 15,5 milliards USD (OCDE, 2018).

Par ailleurs, les flux financiers illicites compromettent les efforts de mobilisation des ressources sur le continent. Actuellement, l'Afrique perd plus de US \$83 milliards par an rien qu'en raison de la mauvaise facturation commerciale. Il est difficile de définir les autres formes de FFI en raison de la nature « illicite » des transactions qui sont protégées par le secret et comprennent des éléments tels que l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Si les efforts déployés pour endiguer les FFI sont couronnés de succès, l'Afrique pourrait mobiliser les ressources dont le continent a besoin pour combler son déficit de financement.

L'investissement étranger direct (IDE) est essentiel pour financer les investissements et les infrastructures nécessaires à la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. L'IDE a baissé en raison du climat d'investissement défavorable dans de nombreux États membres, et aussi à cause du climat politique égocentrique chez de nombreux partenaires au développement, qui ont réorienté les ressources qui étaient traditionnellement destinées à l'Afrique vers des programmes populistes nationaux. L'aide direct étranger a diminué, passant d'environ US \$57 milliards à US \$42 milliards entre 2015 et 2017.

Les envois de fonds sont devenus une source importante de financement du développement et contribuent de manière significative aux stocks globaux de recettes en devises. En 2017, les envois de fonds ont été estimés à 77 milliards de dollars US, soit environ 4,3 % du Produit intérieur brut de l'ensemble du continent.

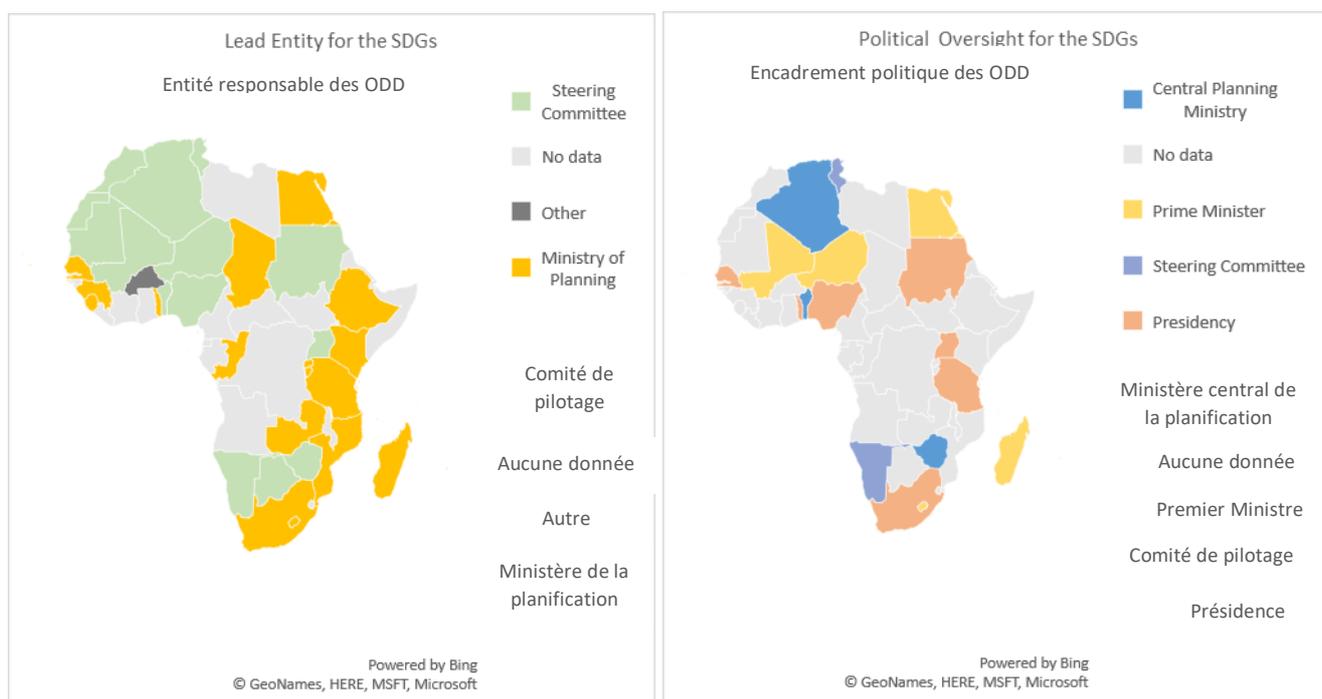
L'augmentation de l'encours de la dette sur le continent est une tendance inquiétante. Le ratio de la dette totale du continent par rapport à son PIB est passé de 35,5 % en 2017 à 37,6 % du PIB en 2018. La dette extérieure est particulièrement élevée dans les économies basées sur les produits de base, soit 62 % du PIB dans les pays riches en minerais. Les marchés financiers peuvent être une source de financement du développement à long terme grâce aux marchés de la dette et des actions. Le potentiel d'investissement est positif lorsque les marchés des capitaux sont actifs, ce qui est un signe de stabilité économique et politique. L'Afrique doit investir davantage pour développer les marchés des capitaux et les bourses qui ne se trouvent que dans 29 pays, représentant moins de 1 % de la capitalisation boursière mondiale. Dans la plupart des cas, ces marchés ne sont même pas liés aux marchés mondiaux des capitaux (CEA, 2019)

2.3.4 Composante 4 : Mesures institutionnelles et coordination

La composante 4 du processus d'intégration a eu un écho favorable tout au long de la mise en œuvre des ODD. La plupart des pays ont créé des structures institutionnelles pour gérer la mise en œuvre des PND, qui devraient en principe intégrer des aspects des programmes continentaux et mondiaux. Les ministères de tutelle sont chargés de suivre les progrès selon leurs domaines de compétence, tandis que les autorités statistiques nationales sont généralement responsables de l'élaboration de rapports globaux sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. Certains aspects de la gestion du processus de mise en œuvre consistent à définir des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels pour favoriser l'engagement des différents acteurs dans le suivi de la mise en œuvre des activités liées aux ODD, depuis la base. Le renforcement des institutions par des programmes de développement des capacités, le passage des institutions à la quatrième révolution industrielle et à l'ère de l'information, l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le renforcement des capacités locales dans la gestion des projets pour une utilisation rationnelle des ressources financières, ainsi que l'amélioration des capacités d'adaptation des autorités locales à l'utilisation efficace des ressources disponibles contribuent tous à une meilleure gestion des actions axées sur les ODD.

Des considérations supplémentaires concernent la facilitation du dialogue communautaire et des mécanismes de responsabilité mutuelle qui jouent un rôle de surveillance pour la bonne utilisation des fonds et l'obtention des résultats escomptés. La société civile joue un rôle majeur dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, ainsi que dans l'amélioration du retour d'information.

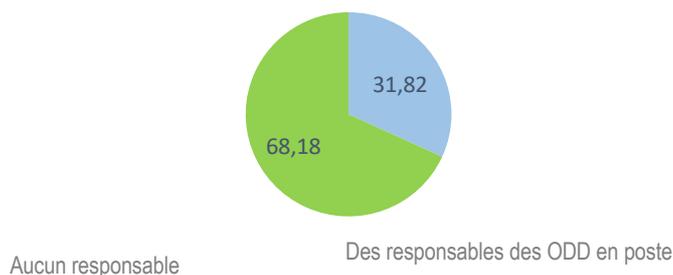
Figure 23. Coordination et encadrement politique des ODD



L'une des leçons tirées de l'époque des OMD est que les mécanismes de coordination de la mise en œuvre globale des OMD dans la plupart des pays sont faibles et des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour assurer une meilleure coordination du programme subséquent. Cette situation est

encore plus grave au niveau infranational, où la majorité des initiatives sont entreprises. Actuellement, seulement 64 % des pays déclarent avoir mis en place un mécanisme de coordination des ODD au niveau infranational. Les mécanismes de coordination fonctionnent en tandem grâce aux efforts concertés des autorités pour diriger l'ensemble du processus par l'intermédiaire des institutions et des personnes dévouées capables de mener à bien le processus de coordination et de mise en œuvre. Cependant, cet aspect varie d'un pays à l'autre. Dans certains cas, la gestion des ODD est menée par un responsable nommé, tandis que dans d'autres, elle constitue une initiative personnelle. Dans d'autres cas, elle est menée par une célébrité locale ou internationale qui joue le rôle de champion des ODD.

Figure 24. Pays reconnaissant l'existence de responsables des ODD au sein de l'Exécutif



Encadré 11. Mesures institutionnelles concernant les ODD en Afrique du Nord

Algérie – En 2016, le gouvernement a créé un comité interministériel sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères pour assurer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les préparatifs de l'examen national volontaire ont été menés sous l'encadrement du ministère des Affaires étrangères.

Égypte – Le Comité national de suivi de la mise en œuvre des ODD a été créé en 2016 par décret du Premier ministre. Il est placé sous la responsabilité des services du Premier ministre et est composé de représentants de 17 ministères et entités étatiques. Ce Comité a pour mission de collaborer avec le parlement, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs. Le service chargé des ODD au ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative a la responsabilité d'assurer l'intégration des ODD dans les PND.

Tunisie – En plus du Comité interministériel, le Gouvernement tunisien a établi une hiérarchie des comités sous-sectoriels pour l'ensemble des 17 ODD. À titre d'exemple, la Tunisie, au niveau du pouvoir exécutif, accorde une grande importance à l'ODD 4 relatif à l'éducation. Pour cela, le gouvernement a mis en place des comités intersectoriels, interministériels et supranationaux spécifiquement pour cet objectif.

Mauritanie – Deux comités ont été créés pour assurer le suivi des ODD. Il s'agit du Comité de pilotage interministériel chargé de la planification, du suivi des ODD et de leur intégration, et du Comité technique de coordination des initiatives régionales et internationales.

Maroc – Le gouvernement a créé, en 2015, un comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Un mécanisme de pilotage (constitué de commissions nationales, comités interministériels ou thématiques sur chaque ODD) a également été mis en place pour assurer le suivi efficace de la SNDD, et des points focaux ont été nommés dans chaque ministère pour les ODD.

Source : ENV, les Nations Unies

Encadré 12. Mesures institutionnelles concernant les ODD en Afrique de l'Ouest – Pays sélectionnés

Togo – L'essentiel du leadership politique en matière d'ODD est impulsé par le Premier ministre et la présidence de la république. Le Conseil national de pilotage des politiques de développement donne des orientations stratégiques et assure la coordination du plan national de développement conformément à l'Agenda 2030 et la Vision 2020 de la CEDEAO. Les ministères de tutelle sont chargés de la mise en œuvre des ODD selon leurs domaines de compétence respectifs.

Niger – Le Premier ministre a les pleins pouvoirs pour coordonner la mise en œuvre du Plan de développement économique et social (PDES) qui prend en compte les ODD. Un Conseil des ministres est chargé de la mise en œuvre des programmes élaborés dans le PDES. Le ministère du Plan est responsable de la coordination technique de la mise en œuvre des ODD.

Cote d'Ivoire – Le Gouvernement ivoirien a mis en place un outil de suivi et d'évaluation qui regroupe les ODD, le Plan national de développement, l'Agenda 2063 et les partenaires techniques et financiers.

Sénégal – Les orientations politiques sont données par le Président, tandis que le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan est responsable de la coordination, tandis que la mise en œuvre est assurée par les ministères en charge des différents aspects des ODD.

Source : APRM questionnaire & VNRs

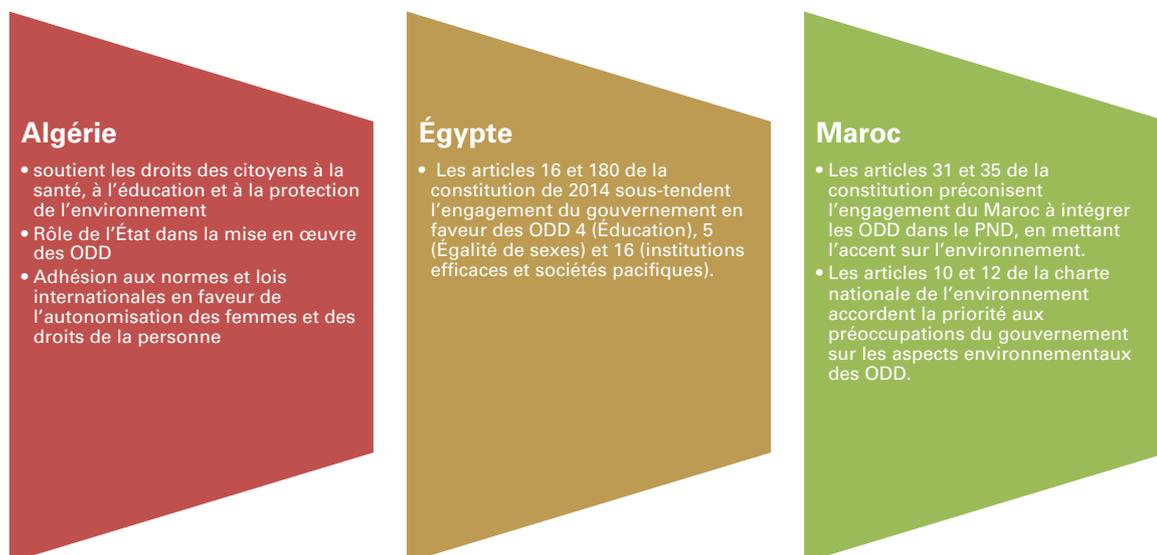
Étude de cas – De l'appropriation politique à la mise en œuvre des ODD dans la constitution : l'exemple de l'Égypte, de l'Algérie et du Maroc

Suite aux soulèvements survenus dans nombre de pays de l'Afrique du Nord depuis 2011, la plupart des pays de cette région ont adopté de nouvelles constitutions ou des amendements constitutionnels au cours des sept dernières années. Ces nouvelles constitutions mettent l'accent sur le respect de la dignité et des droits humains. Tous les pays de l'Afrique du Nord travaillent activement avec l'ONU pour mettre leurs constitutions en phase avec les ODD. En plus de l'intégration des ODD dans les dispositions constitutionnelles, les commissions parlementaires sont autorisées à veiller à ce que la mise en œuvre de ceux-ci soit prise en compte dans le budget et les activités du gouvernement. Toutefois, la sensibilisation aux ODD et à l'Agenda 2030, ainsi que leur promotion demeurent difficiles pour certains parlementaires d'après les résultats de l'enquête du MAEP.

L'Égypte et la Tunisie sont des exemples dans la région de pays qui ont su gérer leurs réformes politiques au cours des sept dernières années. La nouvelle Constitution de l'Égypte, adoptée en janvier 2014, constitue une avancée importante par rapport à la précédente. Elle garantit aux citoyens *tous les droits en matière d'éducation, de santé, de protection et de développement*. Elle contient des articles sur le renforcement de la gouvernance, de l'égalité et de la justice sociale. En outre, la Commission parlementaire sur la planification et le budget a mis en place une sous-commission chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des programmes de l'Agenda 2030, ainsi que d'une budgétisation axée sur la performance. La commission se réunit chaque mois.

La Tunisie a également intégré de manière significative les ODD dans sa constitution. L'Assemblée des représentants du peuple (Parlement) a mis en place une commission parlementaire chargée du suivi de la mise en œuvre des ODD. En 2016, la Tunisie a signé avec l'ONU un accord d'« Appui à l'intégration et à la mise en place d'un système de suivi-évaluation des ODD et d'établissement de rapports ». Suite à cet accord, le Gouvernement tunisien a réalisé l'Analyse Rapide Intégrée (RIA) qui a révélé que le taux de correspondance entre les conventions ratifiées par la Tunisie en matière de droits de l'homme et la Constitution dans ses deux premiers chapitres, ainsi que l'ensemble des engagements pris¹ par la Tunisie était de 65 %.

Figure 25. Harmonisation des constitutions de l'Algérie, de l'Égypte et du Maroc avec les ODD



Étude de cas : Afrique du Sud

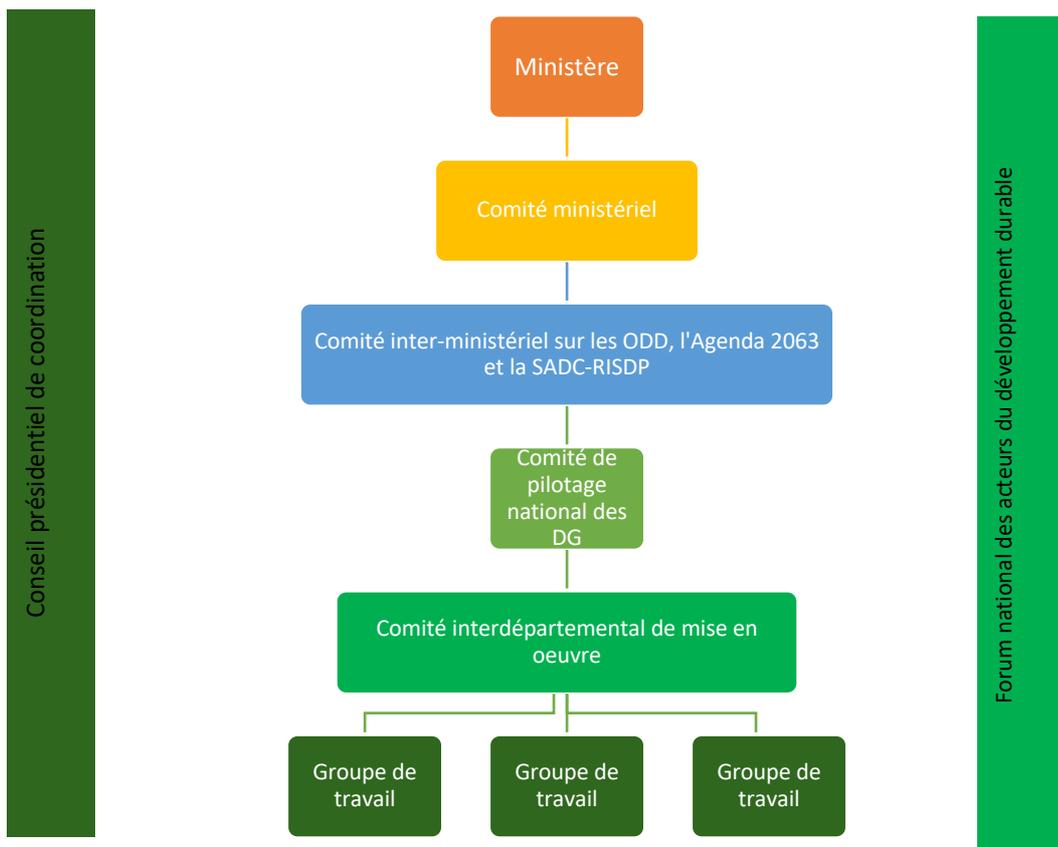
Le Gouvernement d'Afrique du Sud a approuvé la mise en place d'un mécanisme national de coordination dans le but de renforcer la mise en œuvre des politiques de développement et d'évaluer les progrès accomplis concernant les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan indicatif stratégique de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC RISDP).

Dans une certaine mesure, le mécanisme de coordination s'appuie sur les structures et processus gouvernementaux actuels afin d'éviter les doubles emplois. Toutefois, le Comité interministériel des programmes de développement durable et le Forum national des acteurs de développement sont des initiatives récentes. Le Comité de pilotage national des directeurs généraux est composé des directeurs généraux des ministères de la Planification, du Suivi et de l'évaluation (président du comité), des Relations et de la Coopération internationales, de l'Environnement, des Femmes, de l'Éducation de base, de l'Enseignement supérieur, de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles, des Finances, de la Science et de la Technologie, de la Fonction publique et de l'Administration, et de la Communication gouvernementale.

Cette nouvelle structure vise à fournir des grandes orientations de la part des principaux responsables politiques, à renforcer l'administration par l'entremise de comités qui regroupent les autorités politiques et les responsables de la fonction publique, et à prendre en compte les points de vue du gouvernement et des partenaires sociaux.

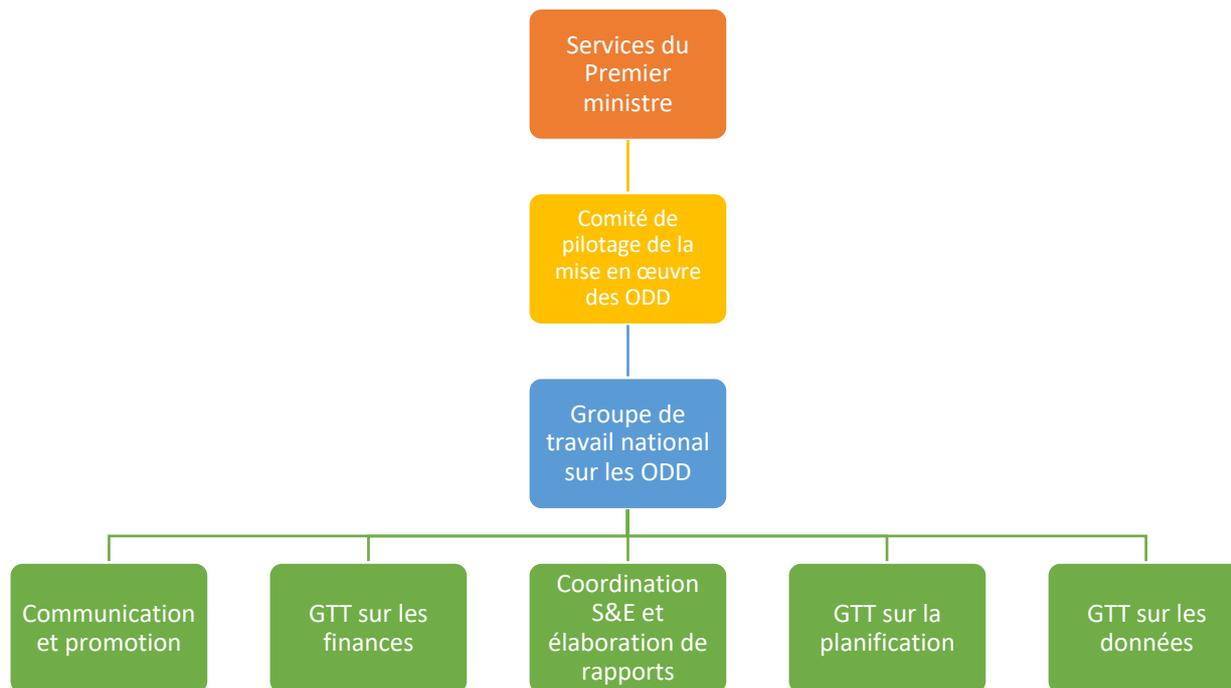
Le mécanisme national de coordination est présidé par le ministère de la Planification, du suivi et de l'évaluation (DPME) rattaché à la Présidence de la République.

Figure 26. Mécanisme national de coordination



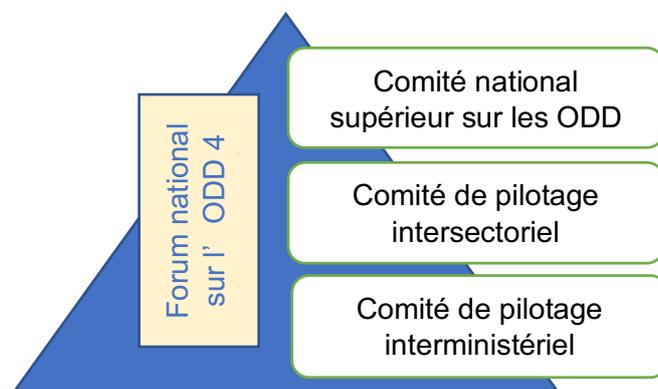
Étude de cas : mécanismes de coordination des ODD en Ouganda

Figure 27. Mécanisme de coordination pour la mise en œuvre et l'intégration des ODD en Ouganda



L'Ouganda a mis en place, en 2016, un cadre national de coordination pour la mise en œuvre des ODD. Une feuille de route nationale a été lancée par les services du Premier ministre en collaboration avec le système des Nations Unies afin de rendre ce cadre opérationnel. Le cadre est composé de cinq groupes de travail techniques (GTT) chargés de faciliter la mise en œuvre des ODD. Les services du Premier ministre assurent la coordination générale, tandis que le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique est responsable du financement. L'autorité nationale de planification supervise l'intégration des ODD dans tous les plans nationaux, sectoriels et locaux du gouvernement, tandis que le Bureau ougandais des statistiques fournit les données.

Figure 28. Mécanismes institutionnels de coordination de l'ODD 4 en Tunisie



Encadré 13. Mécanismes de coordination des ODD en Tunisie

La Tunisie est déterminée à promouvoir la cohérence institutionnelle en vue de la réalisation des ODD. Avant l'adoption de ceux-ci, le gouvernement a mené une large consultation nationale auprès de tous les acteurs étatiques et non étatiques, y compris la société civile, afin de débattre d'une stratégie nationale dénommée « La Tunisie que nous voulons » après 2015. La Tunisie a contribué au débat mondial sur les ODD et a affirmé son engagement en faveur de l'Agenda 2030 en intégrant les ODD dans son Plan quinquennal de développement (PQD) pour la période 2016-2020. Ledit Plan a défini 5 piliers majeurs : i) Réformes et gouvernance, ii) Pôle économique, iii) Développement humain, iv) Réalisation des ambitions locales et v) Économie verte. L'éducation (ODD 4) fait partie des ODD stratégiques considérés comme une priorité nationale par la Tunisie. Le gouvernement a mis en place des structures sous-institutionnelles pour encourager le débat national sur la promotion de l'éducation au niveau national (ENV en Tunisie, 2019).





CHAPITRE 3

RÔLE DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 ET DES ODD

3 L'engagement des parties prenantes vis-à-vis des ODD

3.1 Le pouvoir législatif

Dans la plupart des pays, les parlements ont un rôle sans pareil dans la mesure où ils réunissent les représentants de toutes les régions du pays. Le parlement est généralement le plus représentatif de tous les organes de l'État. Étant donné que les ODD concernent l'ensemble du pays, les parlements ont la responsabilité d'assurer le contrôle des politiques et programmes relatifs à la réalisation des ODD et de veiller à la réalisation des objectifs fixés par le pays. Ils doivent donc évaluer l'efficacité de la politique gouvernementale, d'examiner les budgets nationaux et d'adopter des textes d'application. En outre, les parlements jouent un rôle de représentation important et offrent aux représentants élus des citoyens la possibilité de contribuer directement aux ODD. C'est pour ces raisons que les parlements devraient accroître et améliorer leur engagement vis-à-vis des ODD. Les parlements peuvent s'engager en faveur des ODD à travers quatre de leurs fonctions essentielles :

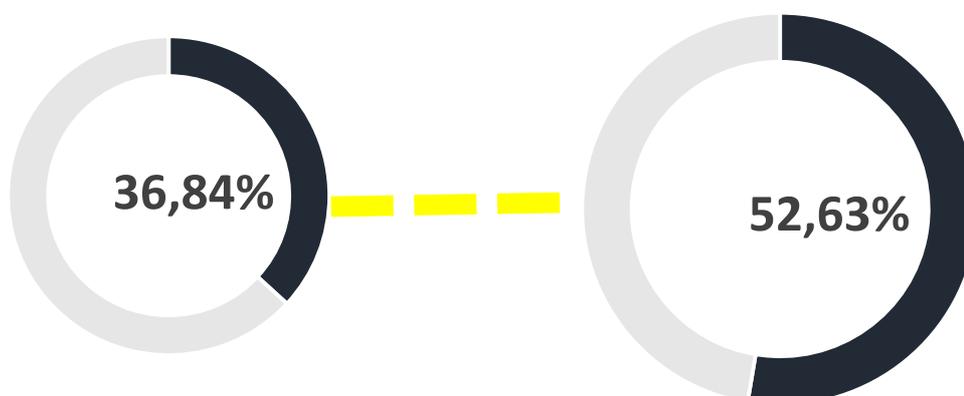
- Le processus législatif ;
- Les fonctions de supervision ;
- L'examen du budget ; et
- Les fonctions de représentation et de leadership des parlementaires.

Les parlements et les parlementaires ont un rôle clair et important à jouer afin de veiller à ce que des progrès soient accomplis dans la réalisation des objectifs décrits dans les ODD. Un engagement parlementaire efficace peut être un facteur d'accélération des progrès réalisés pour atteindre les ODD et améliorer la vie des citoyens dans chaque pays. Pour s'acquitter de ces fonctions, les parlements doivent créer des structures efficaces, capables de régir et de mener à bien leur engagement en faveur des ODD et de l'Agenda 2063. Pour être efficaces, ces structures, qui peuvent prendre la forme de commissions ou de groupes parlementaires sur les ODD, doivent se réunir régulièrement. Seulement 37 % des États-membres disposent de commissions ou des groupes parlementaires consacrés aux ODD, et parmi ceux-ci, seulement 53 % tiennent des réunions régulièrement.

Figure 29. Existence de commissions ou de groupes parlementaires sur les ODD

Pays disposant de commissions ou de groupes parlementaires sur les ODD

Commissions ou groupes parlementaires sur les ODD se réunissant régulièrement



Même si plusieurs acteurs ont collaboré pour la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et d'établissement de rapports, le contrôle et la responsabilisation au niveau local en termes de progrès vers la réalisation des ODD restent limités dans l'ensemble. Le renforcement du rôle de contrôle des parlements dans la mise en œuvre des plans sur les ODD dans toute la région a le double avantage de permettre d'améliorer l'efficacité des programmes locaux concernant les ODD et d'en accroître l'appropriation et l'adhésion locales à tous les niveaux politiques et dans toute la société en général.

Les ENV destinées au FPHN permettent aux gouvernements et à leurs partenaires de coopération, y compris les organisations multilatérales, les bailleurs de fonds bilatéraux, les médias et la société civile, de discuter des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Toutefois, ces questions sont rarement débattues publiquement de sorte que les gouvernements soient tenus responsables des problèmes et des défis évoqués dans les ENV. Dans la plupart des pays démocratiques, si les médias et la société civile ont un rôle important à jouer à cet égard, le corps législatif reste le principal forum de débat et de discussion sur le plan national.

Il est donc tout à fait justifié de confier aux parlements la responsabilité du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD et du débat sur les priorités nationales en matière de développement durable. Une telle stratégie permettrait de renforcer la responsabilité de l'Exécutif.

Le suivi de la réalisation des ODD par le législateur offre les avantages suivants :

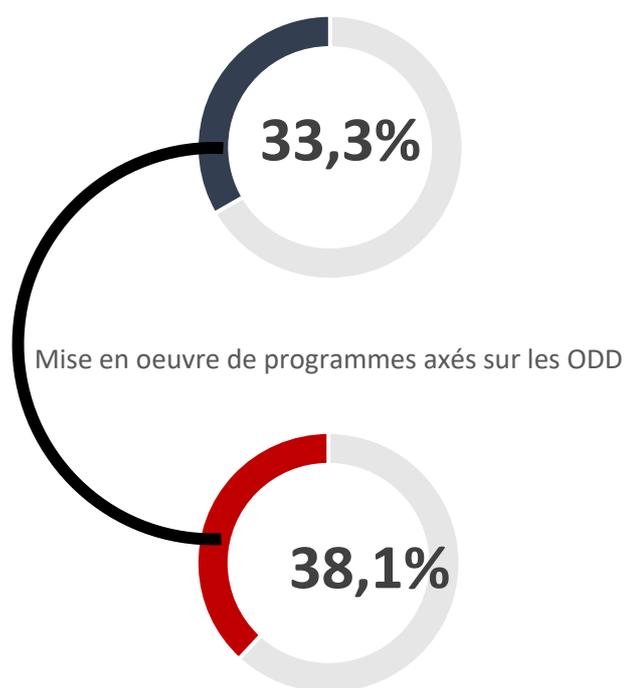
- **Une plus grande appropriation nationale** – Pour favoriser la réalisation des ODD, il est nécessaire d'obtenir non seulement l'appui de l'exécutif en faveur des objectifs, mais aussi le soutien et l'adhésion des pays à la réalisation des ODD. La consolidation du rôle du législateur lors des discussions et des débats sur les ODD et les progrès enregistrés dans la réalisation des ODD renforcera l'appropriation des ODD au niveau national.
- **L'amélioration du suivi** – Le caractère inclusif des ODD rend difficile le suivi régulier des progrès. L'idée de rapports réguliers adressés à l'Assemblée législative par rapport aux progrès accomplis dans la réalisation des ODD permettra de renforcer l'action de l'exécutif et de mieux informer le public sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.

- **Une plus grande transparence** – L’amélioration du suivi grâce au contrôle parlementaire permettra non seulement de mettre en évidence les progrès réalisés au niveau du pays, mais elle permettra aussi aux parlementaires d’interpeler l’Exécutif sur les difficultés rencontrées dans la réalisation de certains objectifs et au gouvernement de présenter et de débattre des propositions de mesures visant à surmonter ces difficultés. Le renforcement de la transparence conduira à une plus grande efficacité de l’Exécutif.
- **Une meilleure visibilité des ODD auprès des principaux acteurs politiques** – Dans la plupart des démocraties parlementaires multipartites, le parlement reste le seul forum de discussion et de débat politique sur les questions d’intérêt national. Les ODD sont si importants qu’ils doivent faire l’objet de discussions et de débats afin d’accroître la visibilité des ODD et de l’Agenda 2063, ainsi que celle des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, et de susciter une appropriation des ODD à l’échelle nationale au-delà des partis politiques et de la composition politique d’un gouvernement à un moment donné.
- **Une meilleure visibilité des ODD auprès du public, des médias et de la société civile** – Dans la plupart des parlements, les débats et les questions en séance plénière (et parfois en commission) restent ouverts au public. Les débats publics sur les ODD permettent aux OSC et aux médias de recevoir plus d’informations sur le sujet dans le but d’accroître le débat national et l’appropriation des ODD. La collecte des points de vue des OSC sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD grâce aux mécanismes tels que les audiences en commission permet d’adopter une approche plus participative et plus inclusive afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.
- **Une pression intérieure accrue pour des progrès plus importants** – L’idée du renforcement du contrôle par des débats parlementaires réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en place des ODD peut canaliser les efforts de l’Exécutif et accroître l’efficacité de la mise en œuvre des politiques. Bien que le soutien et la pression de la communauté internationale soient un facteur important de progrès, la pression politique et du public au niveau national en faveur de la réalisation des ODD semble être plus opérante pour renforcer l’efficacité du gouvernement et la mise en œuvre. Même si le caractère transversal des ODD compromet l’efficacité du suivi et de la responsabilité au niveau national, la nature de l’organisation parlementaire offre un certain nombre de possibilités quant à la programmation et l’intervention dans ce domaine.
- **Renforcement des capacités des parlements et des législateurs** – Pour permettre aux assemblées législatives de jouer un rôle plus proactif dans la réalisation des ODD, il est nécessaire de renforcer les capacités de plusieurs parlements. Le renforcement des capacités pourrait concerner principalement la sensibilisation des présidents ou des secrétaires généraux de parlement, ainsi que de l’ensemble ou d’une partie des députés et du personnel parlementaire à l’importance des ODD et de la formation, afin d’améliorer leurs capacités de contrôle au sujet des ODD.
- **Le renforcement des capacités des commissions** - L’alternative à la collaboration avec l’ensemble du Parlement est de cibler des commissions spécifiques au sein de la législature qui sont chargées d’assurer le suivi des progrès vers les ODD, notamment la commission des finances ou la commission du développement économique. La formation des présidents ou du personnel des commissions (dans les législatures où les commissions sont fonctionnelles) semble plus ciblée et moins exigeante en ressources que le travail avec les parlements, mais

elle conduit à une plus faible visibilité et risque de limiter les priorités au sein du Parlement. Une assistance technique efficace aux commissions peut également renforcer davantage les fonctions en matière de suivi.

- **La coopération internationale** – En travaillant avec des organisations internationales telles que l’Union interparlementaire (UIP), le MAEP et d’autres organisations intéressées auront la possibilité de sensibiliser un grand nombre d’assemblées législatives. L’UIP dispose déjà d’un certain nombre de groupes de travail ou comités sur des questions telles que le VIH/sida et les droits de l’homme, et d’un vaste réseau de contacts au sein des assemblées législatives nationales. L’UIP organise des conférences à l’intention des présidents et des secrétaires généraux de parlement. Ainsi, la coopération avec l’UIP ou l’Association parlementaire du Commonwealth permettra d’entrer plus facilement en contact avec les principaux décideurs des assemblées législatives.
- **Institutions multinationales** – La collaboration avec plusieurs assemblées législatives nationales est le moyen le plus efficace de renforcer la capacité de ces dernières à assurer le suivi et la transparence en matière d’ODD. Mais cette collaboration peut s’avérer difficile sur le plan logistique et exiger beaucoup de ressources. La collaboration avec des assemblées législatives multinationales telles que le Parlement panafricain ou le Forum parlementaire de la SADC permet d’apporter un soutien et une assistance ciblés en termes de renforcement des capacités des législateurs.

Figure 30 : Interaction entre législateurs et électeurs



Au-delà de la création de groupes parlementaires et de commissions sur les ODD, y compris la garantie de leur efficacité à travers des réunions régulières, il est également important d’établir de bonnes relations entre les législateurs et leurs électeurs. Quel est le degré d’interaction entre les législateurs et leurs électeurs ? Seulement un tiers des pays signale l’existence d’un certain degré d’interaction entre les parlementaires et leurs électeurs. Cela a une incidence sur la mise en œuvre des programmes en rapport avec les ODD au niveau des circonscriptions. Les résultats de l’étude indiquent qu’il existe un lien étroit entre le degré d’interaction existant entre les législateurs et leurs électeurs, et le

niveau de mise en œuvre des programmes axés sur les ODD. Vu que la mise en œuvre des programmes de développement se fait au niveau des circonscriptions, il est important que les législateurs et leurs électeurs aient une compréhension commune des besoins en matière de développement local. Cela permet d’assurer une plus grande cohésion de la mise en œuvre des

programmes qui concernent directement la population et entraîne de meilleurs résultats de développement. De la même manière, les législateurs et leurs électeurs doivent avoir une connaissance parfaite des dispositions des ODD et de l'Agenda 2063.

La mise en œuvre des programmes liés aux ODD est fondée sur la disponibilité des ressources – tant humaines que financières. Les parlements ont traditionnellement pour rôle de débattre de la question des fonds destinés aux programmes et projets prioritaires et de garantir leur mise à disposition. D'après l'étude du MAEP, sur les 38,1 % de programmes mis en œuvre dans les circonscriptions, 59 % des pays ont indiqué que leur parlement disposait de ressources budgétaires réservées aux programmes conformes aux objectifs du développement durable.

Figure 31. Le Parlement assure l'allocation de crédits budgétaires suffisants aux programmes liés aux ODD et à l'Agenda 2063



3.2 Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est le principal garant de l'État de droit, condition préalable pour un développement durable. Le principe fondamental du développement durable – Ne laisser personne pour compte – suppose l'existence d'un État de droit sous-tendu par l'interaction de capacités institutionnelles adéquates, l'existence de cadres juridiques et la capacité des citoyens à accéder à l'appareil judiciaire d'un pays et à l'utiliser. L'État de droit est une condition pour la réalisation de tous les autres ODD et de toutes les aspirations de l'Agenda 2063. L'ODD 16 offre une passerelle vers la réalisation de la vision de l'Agenda d'un « monde juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif, dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits ». Nations Unies (2015). Si la justice n'est pas renforcée, le monde ne pourra pas mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités, atteindre les plus éloignés en premier, créer les conditions de valeurs communes et de prospérité durable partagée, ou promouvoir la paix et l'inclusion. (Groupe de travail sur la justice, 2019). Le rôle spécifique du pouvoir judiciaire dans la réalisation des ODD est formulé dans l'ODD 16 de la manière suivante :

- Réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité y afférents ;
- Mettre fin à la maltraitance, à l'exploitation, au trafic et à toutes les formes de violence et de torture contre les enfants ;

- *Promouvoir l'état de droit et assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous ;*
- *Réduire les flux financiers et les mouvements d'armes illicites, renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de crime organisé ;*
- *Réduire de manière considérable la corruption et les dessous de table sous toutes les formes ;*
- *Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;*
- *Assurer une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux ;*
- *Fournir une identité légale à tous, y compris l'enregistrement des naissances ;*
- *Assurer l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales ;*
- *Renforcer les capacités nécessaires pour empêcher la violence et lutter contre le terrorisme et la criminalité ;*
- *Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.*

Encadré 14. Égypte : Lutte contre la corruption (ODD 16) en Afrique du Nord, pour la mise en œuvre des ODD

- En 2014, l'Égypte a adopté la Stratégie nationale quadriennale de lutte contre la corruption élaborée par le Comité national de coordination de la lutte contre la corruption (NCCCC). Le processus d'élaboration de la stratégie a impliqué plus de 80 responsables du gouvernement, de ministères et de gouvernorats. Depuis son entrée en vigueur, l'Autorité de contrôle administratif (ACA), l'organe de surveillance de la lutte contre la corruption en Égypte et d'autres organismes d'application de la loi, ont réussi à déceler un nombre sans précédent de cas de corruption majeurs.
- La deuxième phase de ladite stratégie actuellement en cours d'exécution, qui couvre la période de 2018 à 2022, vise à atteindre les objectifs suivants : développer un appareil administratif efficace et performant, offrir de services publics de haute qualité, activer des mécanismes de transparence et d'intégrité dans les unités gouvernementales, développer une structure législative de lutte contre la corruption, soutenir les organismes chargés de l'application des lois visant à prévenir et à combattre la corruption et sensibiliser la communauté sur leur importance.
- Au cours des trois dernières années, l'ACA de l'Égypte – l'organisme chargé de faire appliquer les lois et règlements au sein des instances étatiques – a ordonné l'arrestation de nombreux fonctionnaires dans le cadre de la lutte contre la corruption. Grâce à ces réformes, le classement de l'Égypte s'est amélioré, passant de 117 en 2017 à 105 sur 180 pays évalué en 2018 sur l'Indice de perception de la corruption (IPC) publié chaque année par l'organisation Transparency International basée à Berlin.
- Le pilier relatif à « la transparence et l'efficacité des institutions gouvernementales » de la Stratégie de développement durable de l'Égypte, qui jusqu'ici ne portait que sur le volet économique de la Vision Égypte : 2030, est en cours de modification dans le cadre du

processus de mise à jour de cette stratégie, afin de couvrir les trois aspects du développement durable : économique, environnemental et social.

- Source : Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative – L'Égypte

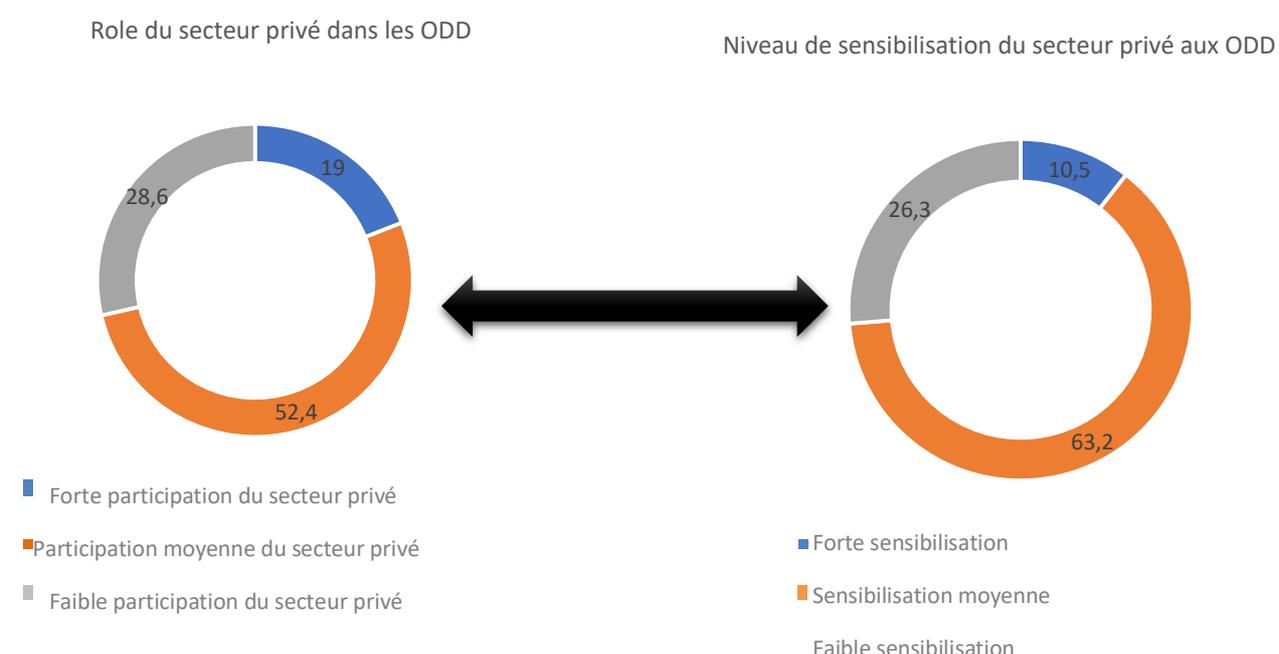
3.3 Engagement du secteur privé en faveur des ODD et de l'Agenda 2063

La participation du secteur privé est essentielle au renforcement des économies, à la création d'emplois pour la masse croissante de jeunes et à la réduction des problèmes émergents comme les migrations. Dans de nombreux pays, l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre des ODD fait partie des politiques et stratégies officielles. Certains gouvernements ont créé des structures et mis en place des mesures incitatives pour amener le secteur privé à s'engager à financer et à mettre en œuvre certains volets de du Programme. De nombreux gouvernements espèrent que l'intégration des ODD dans les stratégies de développement des entreprises entraînera une plus grande sensibilisation sur les plans social et environnemental.

Le rôle du secteur privé va au-delà de la simple création de richesse et d'emplois, ou du paiement des impôts et taxes. Il doit aussi s'assurer de la nature et de la finalité des activités commerciales dans un monde marqué par la coexistence de la richesse, des inégalités, de la pauvreté, des dommages environnementaux et des changements climatiques. Pour que le secteur privé participe pleinement à la mise en œuvre des ODD, il est nécessaire que ces derniers soient mieux

connus. Seulement 10 % des pays africains ont indiqués que les ODD étaient très bien connus du secteur privé, tandis que la grande majorité (63 %) a rapporté un niveau moyen de connaissance des ODD. Lorsque l'on compare le niveau de sensibilisation et le niveau de participation du secteur privé aux ODD, on obtient un tableau similaire qui suggère que le degré de sensibilisation du secteur privé aux ODD est directement lié à son niveau de participation.

Figure 32. Liens entre le niveau de sensibilisation aux ODD et la participation du secteur privé



Il est donc urgent que le secteur privé améliore la qualité de sa communication et de ses rapports annuels et financiers sur l'impact du secteur sur les ODD et l'Agenda 2063, afin de renforcer la transparence et la reddition de comptes. On ne saurait cesser d'encourager le secteur privé à faire sa part dans la guerre contre la pauvreté. Le secteur privé doit, par exemple, considérer le paiement de l'impôt comme un investissement dans les collectivités où il exerce ses activités, et non comme un coût à réduire au minimum. Étant donné que ce sont les gouvernements qui assument la majeure partie du financement des ODD et que les taxes constituent la principale source de revenus des gouvernements, il incombe au secteur privé de payer une juste proportion des taxes. Les taxes dont le secteur privé s'acquitte ne doivent pas être transférées aux travailleurs qui devraient au contraire recevoir un salaire décent pour les sortir de la pauvreté.

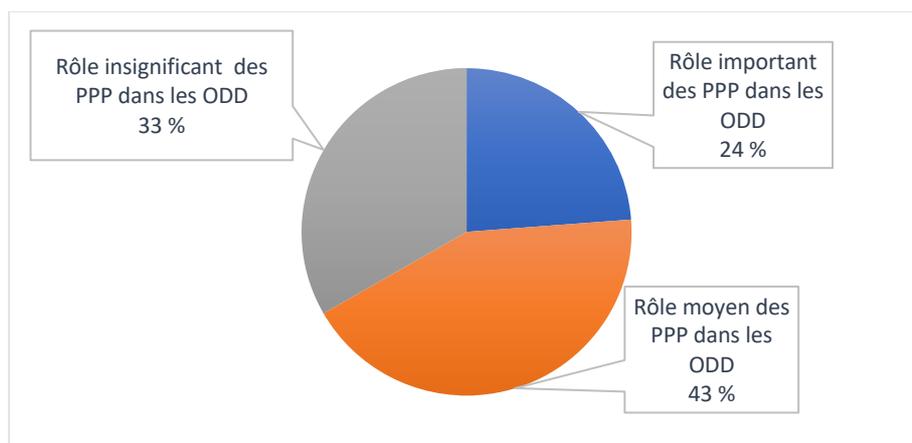
3.4 Partenariats public-privé (PPP)

Pendant l'exécution des OMD, l'une des plus grandes difficultés identifiées était la perception générale selon laquelle les OMD sont l'affaire du gouvernement. Le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes en rapport avec les OMD a été limité. Cette situation a maintenant beaucoup changé. Il y a désormais un effort concerté visant à valoriser la contribution du secteur privé en vue d'obtenir des résultats probants en matière de développement. Des initiatives telles que le Fonds des Nations Unies pour le développement durable (ODD-F) s'efforcent de faire converger les interventions du secteur public et les initiatives du secteur privé en vue d'obtenir des changements positifs dans les résultats de développement. L'expérience du ODD-F suggère que les partenariats public-privé peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement, au renforcement des capacités, à la distribution des richesses et à une croissance économique durable, (ONU, 2019). À cet égard, le secteur privé comprend les micros, petites, moyennes et grandes entreprises, des travailleurs autonomes, les associations commerciales, les syndicats, les chambres de commerce et les fondations.

En général, ces partenariats portent sur des investissements privés en matière d'infrastructure publique et comprennent la prestation de services à long terme dans cette infrastructure par le secteur privé. Tous les risques sont supportés par le secteur privé, tandis que l'utilisateur paie les coûts par le biais de péages, de tarifs et de redevances. Dans de nombreux pays, le secteur public paie les services rendus par le secteur privé dans l'intérêt général de la société. Il n'y a pas de transfert de propriété publique et le secteur public reste responsable dans ce partenariat. Peu de pays africains ont adopté le modèle de PPP en raison d'un certain nombre de problèmes tels que la faiblesse des institutions, l'absence de responsabilité et de transparence dans les transactions, les conflits d'intérêts, la corruption, le manque de volonté politique de promouvoir les PPP, la méfiance populaire à l'égard des prestataires de services, des conseillers et consultants, etc. (Hamilton, 2013)

Les résultats de l'enquête du MAEP indiquent que le rôle des PPP dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 est plutôt modéré dans de nombreux pays africains. Moins d'un quart des pays étudiés ont signalé un rôle important des PPP dans la mise en œuvre des ODD, tandis que la majorité, 43 %, en a fait part d'un impact moyen. Un nombre considérable de pays (33 %) ont indiqué que le rôle des PPP dans la mise en œuvre des ODD était minime ou inexistant, comme le montre la figure 35 ci-dessous.

Figure 33. Rôle des partenariats public-privé dans la mise en œuvre des ODD



3.5 Rôle des médias, du débat public et des plateformes de participation

Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau (FPHN) est une plateforme de délibérations et de présentation des initiatives nationales et des progrès accomplis vers la réalisation des ODD. Les pays se portent volontaires pour poursuivre les objectifs et rendre compte de leurs progrès respectifs en matière d’ODD. Cette plateforme sert également de lieu où les meilleures pratiques peuvent être partagées pour que d’autres pays puissent les reproduire dans leurs contextes respectifs. Avant la tenue du Forum politique de haut niveau, des réunions et des ateliers préparatoires sont organisées par des institutions régionales et nationales avec l’assistance des Nations Unies. Cette plateforme offre aux pays l’occasion unique de débattre de divers aspects des ODD. Toutefois, au niveau national, la situation est quelque peu différente.

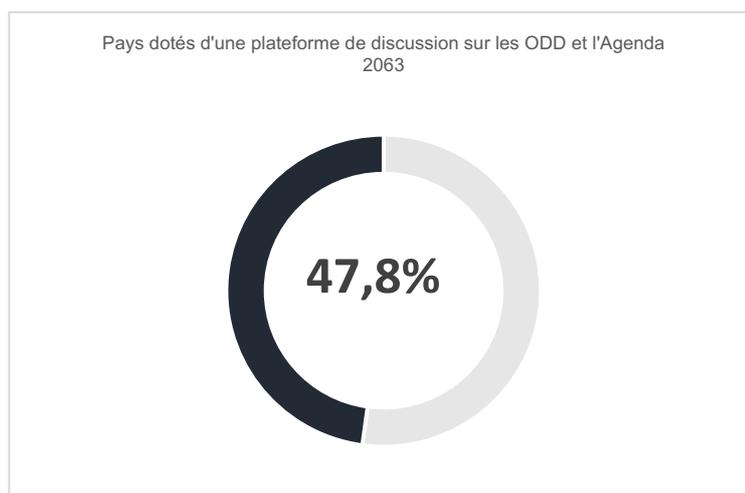


Source : Participation du MAEP au ENV Lab. sur La Paix, gouvernance et développement en Afrique, HLPF 2019, New York

3.5.1 Plateformes d'échange sur les ODD

Certains pays disposent d'instances bien établies pour le dialogue et la concertation avec les cadres de développement nationaux concernant les ODD. Dans d'autres pays cependant, ces plateformes constituent un enjeu politique majeur car elles exposent les autorités politiques à des enquêtes lorsque les ODD et leurs cibles, ainsi que les aspirations de l'Agenda 2063 ne sont pas réalisés. Près de la moitié des pays ayant répondu favorablement disposent de plateformes où les progrès des ODD et de l'Agenda 2063 peuvent être débattus. L'existence de plateformes de dialogue dans un pays augmente le niveau de sensibilisation et d'appropriation des ODD.

Figure 34. Pourcentage de pays disposant d'une plateforme de dialogue sur les ODD



Encadré 15. Étude de cas : Kenya – Plaidoyer et sensibilisation : des documents du Centre international d'éducation (IEC) sur les ODD ont été produits et distribués. Les réseaux sociaux Facebook, Twitter, WhatsApp et le courrier électronique sont utilisés pour transmettre au public des messages relatifs aux ODD. Des forums de sensibilisation à l'intention de différentes parties prenantes ont été organisés. La coalition de la société civile sur les ODD a également mené, en collaboration avec le gouvernement, des programmes de sensibilisation des communautés sur l'Agenda 2030.

Encadré 16. Étude de cas : Afrique du Sud – La série de débats Oliver Tambo sur la mise en œuvre du plan de développement national « Vision 2030 »

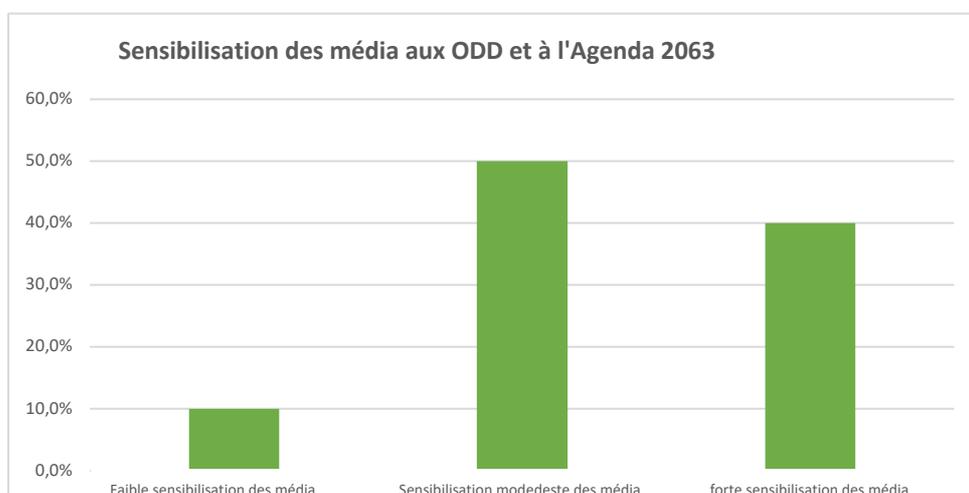
Le Plan de développement national de l'Afrique du Sud – Vision 2030 (NDP) a été approuvé et adopté par le gouvernement en 2012. Il a été fortement approuvé par la société dans son ensemble et depuis lors, l'accent est mis sa mise en œuvre. Selon une étude du Ministère de la planification, du suivi et de l'évaluation (DSME), le NDP est presque entièrement en harmonie avec les ODD, à tel point que sa mise en œuvre est synonyme de mise en œuvre des ODD. Afin d'aider le gouvernement à mettre en œuvre efficacement les priorités énoncées dans le Plan national de développement, le DSME, la Fondation Oliver et Adelaide Tambo et la Wits School of Governance, en partenariat avec le PNUD, entre autres partenaires, ont collaboré à un programme novateur pour soutenir ce processus. Pour ce faire, les partenaires ont conçu un projet composé de trois piliers se renforçant mutuellement.

Tout d’abord, une série de débats publics, dénommée *OR Tambo Debate Series*, est organisée pour faire participer un groupe représentatif de Sud-Africains et d’institutions à un débat prospectif sur la mise en œuvre du Plan national de développement et suggérer des solutions innovantes au gouvernement susceptibles d’aider à la mise en œuvre efficace des programmes prioritaires. Il conviendrait de consentir des efforts délibérés pour faire usage de solutions Sud-Sud et de bonnes pratiques internationales éprouvées en invitant des intervenants internationaux aux débats. Ensuite, les partenaires animeront des tables rondes sur chacun des sujets de débat de la série OR Tambo pour une analyse plus approfondie. Enfin, le projet fournira une plateforme pour des recherches et des analyses plus poussées, une « exploration en profondeur » de sujets spécifiques chaque fois que cela sera nécessaire, afin de trouver des solutions et des idées novatrices et de fournir au gouvernement et à ses partenaires une orientation tangible et pratique pour la mise en œuvre du Plan national de développement.

3.5.2 Engagement et implication des médias dans les ODD et dans l’Agenda 2063

L’information c’est le pouvoir et les médias sont traditionnellement les gardiens de l’information du domaine public et jouent un rôle capital dans la transmission de l’information au grand public. La question se pose alors de savoir si les médias eux-mêmes connaissent suffisamment l’information qu’ils devraient transmettre au public, en particulier sur les domaines d’actualité pertinents tels que les ODD. Il existe diverses raisons pour lesquelles les médias ne sont pas toujours en mesure de transférer l’information au public. L’étude du MAEP s’est toutefois concentrée sur le niveau d’implication et de sensibilisation des médias sur les ODD et sur la question de savoir s’ils sont capables de garantir que le public dispose de l’information nécessaire afin de susciter une action en faveur des ODD et autres exigences mondiales et continentales.

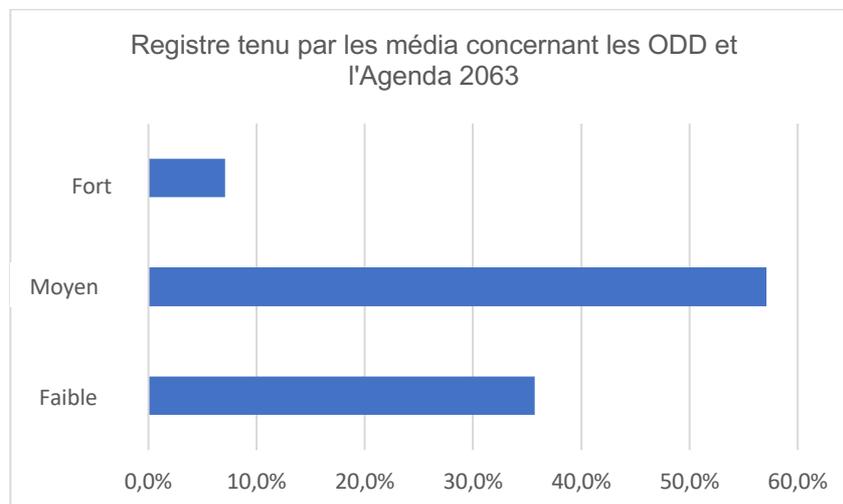
Figure 35. Sensibilisation des médias aux ODD et à l’Agenda 2063



Il ressort clairement des données que les médias africains sont raisonnablement conscients des ODD et de leurs implications. Seulement 10 % des pays ont indiqué que les médias étaient peu au courant des ODD, tandis que 40 % ont rapporté un niveau élevé de sensibilisation des médias aux ODD. La plupart des pays ont déclaré que les médias connaissaient peu les ODD, ce qui permet de prévoir une campagne de sensibilisation concertée et une formation concernant les ODD pour que la société africaine en soit mieux informée. En outre, une bonne stratégie de promotion des ODD exige que chaque partie prenante suive les progrès accomplis pour atteindre les cibles et les objectifs. Les

médias devraient rester informés des progrès de la mise en œuvre - malheureusement, moins de 10 % des pays ont fait état d'une forte motivation des média à tenir des registres relatifs aux ODD, tandis que la majorité des pays (57 %) a indiqué une tendance modérée des médias à le faire et un peu plus d'un tiers a fait état d'une faible implication des médias dans ce sens.

Figure 36. Conservation des données par les médias



Encadré 17. Étude de cas : Programme de sensibilisation de Madagascar

Bien avant la mise en œuvre du processus des ODD, Madagascar avait déjà programmé une série d’initiatives de renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une meilleure intégration et une meilleure appropriation nationale des ODD, dont la participation de cadres techniques malgaches aux grandes réunions politiques et stratégiques de haut niveau, ainsi qu’aux réunions d’experts sur les indicateurs et le système de suivi du processus de mise en œuvre de l’Agenda 2030 aux niveaux national, régional et international. La participation de Madagascar aux sommets politiques et aux réunions d’experts à différents niveaux a permis de préparer le lancement du processus des ODD dans le pays, en sensibilisant les différentes autorités responsables de ces questions. Cela a également permis à Madagascar d’exprimer son point de vue sur les enseignements tirés des OMD et des ODD (Assemblée générale de l’ONU, OUA, SADC, COMESA, etc.), en vue d’affirmer le retour de Madagascar sur la scène internationale et de renforcer sa capacité institutionnelle pour l’Agenda 2030. En outre, au cours de cette phase préparatoire, le gouvernement et le système des Nations Unies, les OSC, le secteur privé et d’autres Partenaires techniques financier et ONG ont conjointement organisé des journées de sensibilisation sur les ODD. Ces activités ont conduit à un engagement politique fort en faveur des ODD en 2014 et 2015 (ENV de Madagascar, 2016).

APRM GENDER FORUM

GENDER, GOVERNANCE
AND PEACEBUILDING:
STRENGTHENING
THE NEXUS

NOVEMBER 27 | KIGALI, RWANDA





CHAPITRE 4

MÉCANISMES DE CONTRÔLE EN APPUI AUX ODD ET À L'AGENDA 2063

4.1 L'apport de l'égalité hommes-femmes aux ODD et à l'Agenda 2063

D'après le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, les inégalités entre les hommes et les femmes font perdre en moyenne 95 milliards de dollars américains par an à l'Afrique subsaharienne, atteignant un record de 105 milliards de dollars en 2014, soit l'équivalent de 6 % du PIB subsaharien. Cette situation compromet les efforts du continent pour un développement humain et une croissance économique inclusifs (PNUD 2016). Bien que de grandes avancées aient été réalisées dans plusieurs domaines dans nombre de pays, l'égalité hommes-femmes est encore loin d'être acquise pour la femme et la jeune fille africaines. L'égalité hommes-femmes a longtemps été reconnue comme un élément clé pour libérer et stimuler le potentiel de développement du continent (PNUD, 2016). Les femmes effectuent 66 % du travail, produisent 50 % de la nourriture, mais ne gagnent que 10 % du revenu et ne possèdent que 1 % des biens. La lutte contre les inégalités hommes-femmes donnera certainement un coup d'accélérateur aux progrès vers la réalisation de tous les autres ODD et aspirations. L'aspiration 6 sous l'objectif 17 de l'Agenda 2063 porte sur l'égalité des sexes et appelle à l'« égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie ». De même, l'Agenda 2030, et plus particulièrement l'ODD 5, reconnaît l'égalité entre les sexes comme un élément essentiel pour le développement et la croissance économiques

Figure 37. La place de l'égalité hommes-femmes dans les ODD et l'Agenda 2063



L'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) soutient que les inégalités hommes-femmes sont un échec de la gouvernance. Les plans, politiques, institutions et budgets nationaux reflètent la manière dont les gouvernements traduisent leur engagement pour l'égalité des sexes en faveur des femmes. Toutefois, il y a trop souvent un écart entre le discours politique et la pratique (ONU Femmes 2013). Considérer ces aspects de la gouvernance du point de vue de l'égalité des sexes signifie mettre de côté l'hypothèse conventionnelle selon laquelle ils sont neutres face à la question du genre. Il s'agit d'évaluer de façon exhaustive les écarts entre les sexes et de définir les mesures à prendre pour les combler. Les changements visant à promouvoir l'égalité des sexes doivent être soutenus par des fonds adéquats et faire l'objet d'un suivi systématique des progrès réalisés dans la réduction de la discrimination entre les hommes et les femmes. Au niveau mondial, l'inégalité des sexes a pris une place centrale dans le discours sur le développement, comme le montrent l'introduction d'objectifs et cibles sexospécifiques dans les OMD (OMD 3) et les ODD (ODD 5). L'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et la fin des violences contre les femmes sont ainsi considérées comme des composantes transversales des plans de développement nationaux. En outre, l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité en 2000 pour réaffirmer la place des femmes dans les processus de paix et la sécurité, stimule les discussions sur l'égalité des sexes en soulignant le rôle des femmes en tant qu'agents de paix et comme simples victimes des conflits armés.

L'Union africaine joue depuis plusieurs décennies, un rôle central dans la promotion des droits des femmes et des filles. L'UA a ainsi désigné 2016 comme l'année des droits de l'Homme, avec un accent sur les droits des femmes, tandis que 2015 était l'année de l'autonomisation et du développement des femmes. L'Agenda 2063 de l'UA place l'égalité des sexes au cœur de tous les efforts de développement. L'aspiration 5, qui promeut « une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées », stipule que « les femmes et la jeunesse africaines doivent jouer un rôle important en tant que moteurs du changement »

(UA 2013). En outre, l'aspiration 6 appelle à un développement axé sur les personnes, en soulignant que le potentiel des femmes et des jeunes africains sera libéré et que « L'Afrique sera un continent inclusif où aucun enfant, aucune femme, aucun homme ne sera délaissé ou exclu sur la base du sexe, de l'appartenance politique, de la religion, de l'appartenance ethnique, de la localité, de l'âge ou de tout autre facteur. »

L'Agenda 2063 souligne en outre que « La femme africaine sera pleinement habilitée dans tous les domaines, et disposera de l'égalité des droits sociaux, politiques et économiques, y compris du droit de propriété et d'héritage, de signer un contrat, d'enregistrer et de gérer une entreprise. Les femmes rurales auront accès aux moyens de production, y compris à la terre, au crédit, aux intrants et aux services financiers. » (UA 2013). Une des aspirations de cet objectif est que « L'Afrique de 2063 disposera de la parité pleine et entière entre les hommes et les femmes, ces dernières occupant au moins 50 % des mandats publics électifs au sein des organismes de l'État, régionaux et locaux, et 50 % des postes de direction au sein du gouvernement et du secteur privé. La barrière économique et politique qui limite l'évolution de la femme entravant ainsi une large participation à la transformation de l'Afrique aura été éliminée » (UA 2013).

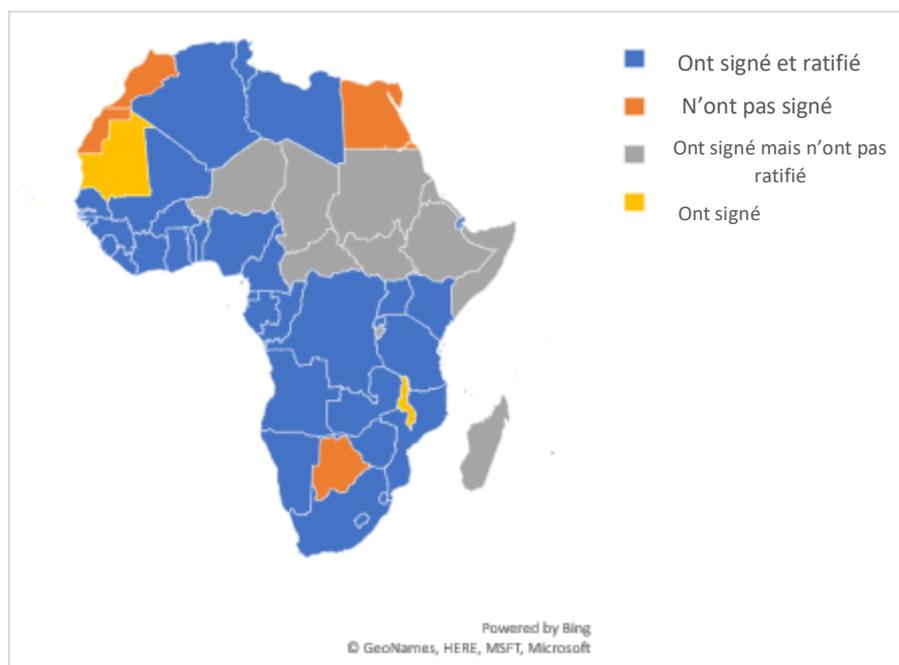
Malheureusement, les progrès en matière d'égalité hommes-femmes sont plus lents que prévu et inégaux dans de nombreux pays. La mise en œuvre des dispositions de l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur la parité hommes-femmes, l'application des résolutions de l'ONU et des multiples cadres juridiques visant à réaliser l'égalité des sexes n'ont pas été menées à bien dans de nombreux pays en raison du manque de politiques structurelles, de volonté politique et d'inclusion culturelle pour promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes.

Une évaluation récente de la mise en œuvre des OMD montre que certains pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord s'efforcent encore de renforcer l'égalité hommes-femmes. Certaines études estiment qu'il faudra à certains pays d'Afrique pas moins de 100 ans pour combler l'écart entre les sexes (WEF 2017). Cependant, tous les pays ne sont pas à la traîne en matière d'autonomisation des femmes. Des efforts considérables ont été déployés à cet égard aux niveaux sous-régional et national, en particulier au niveau sectoriel. De nombreux pays africains avancent progressivement vers l'égalité hommes-femmes et assurent l'intégration de la dimension genre dans les plans de développement nationaux. L'Afrique subsaharienne a enregistré les progrès les plus impressionnants en matière d'accès des femmes à l'emploi rémunéré dans le secteur non agricole, passant de 24 % à 34 % entre 1994 et 2015 (PNUD 2016).

Au niveau régional, l'adoption en 2009 de la Décennie de la femme africaine (AWD) (2010-2020) ayant pour thème général « L'approche communautaire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (GEWE) », le Protocole de Maputo et la Charte africaine de la jeunesse et la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité hommes-femmes en Afrique (SDGEA) réaffirment la nécessité pour les gouvernements de protéger les droits des femmes et de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des divers instruments relatifs aux droits des jeunes femmes.

Bien que seulement 36 pays africains aient ratifié la Charte africaine de la jeunesse et le Protocole de Maputo, l'adoption de la Charte africaine de la démocratie et de l'Agenda 2063 de l'UA réaffirme l'engagement de l'Afrique en faveur des droits des femmes, tels qu'énoncés dans l'aspiration 6.

Figure 38. État de la ratification du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant sur les droits de la femme en Afrique

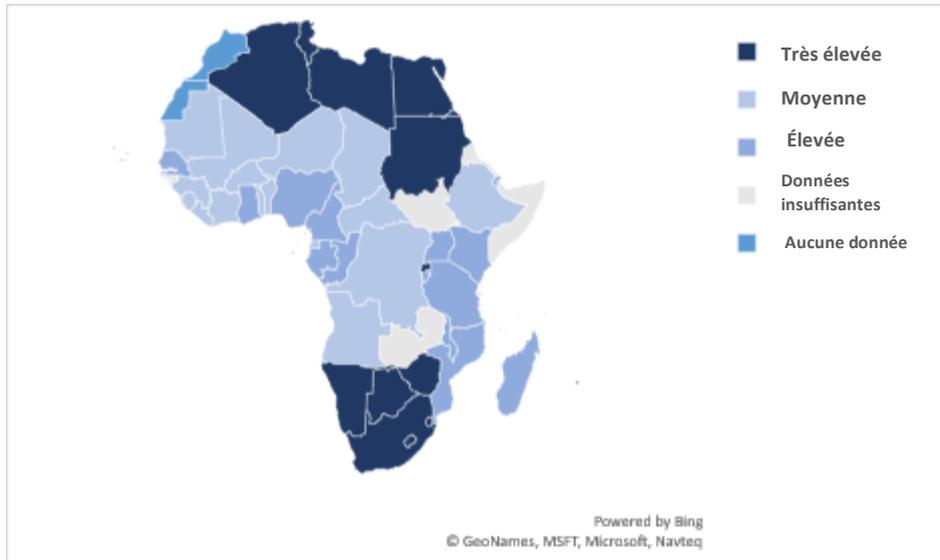


Source : Union africaine – (La République arabe sahraouie démocratique a signé mais n'a pas ratifié)

La Commission de l'Union africaine a publié un tableau de bord pour mesurer les progrès nationaux vers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans sept secteurs essentiels - santé, emploi, secteur des affaires, accès au crédit, accès à la terre, femmes dans la politique et la prise de décision, éducation aux niveaux secondaire et supérieur. Le tableau de bord cherche également à intensifier l'appel à la collecte, l'analyse, le stockage et la diffusion de données réparties par sexe et par genre pour faciliter l'analyse des politiques et programmes du point de vue du genre.

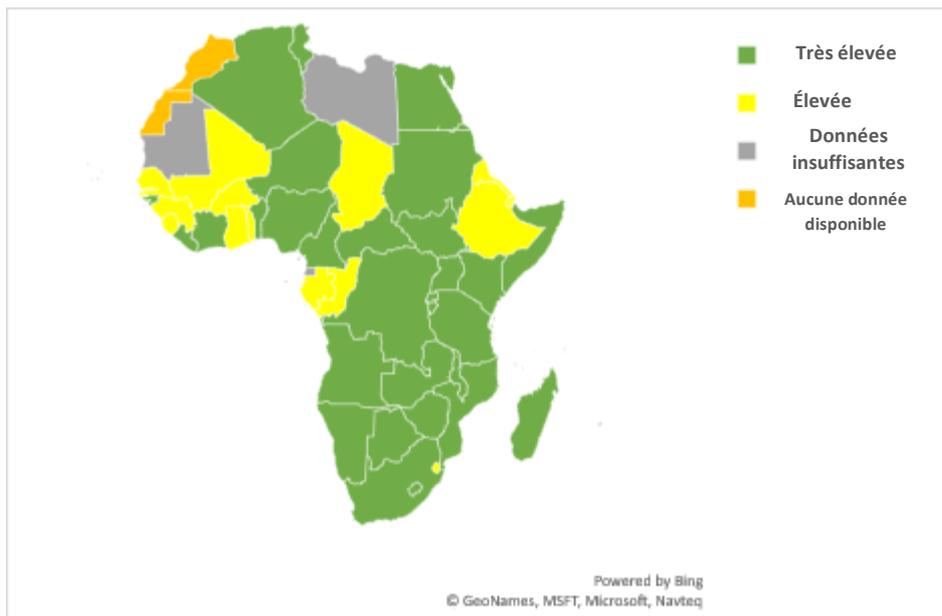
Les femmes représentent 52 % de la population totale du continent et les statistiques montrent qu'elles sont le pivot de l'économie africaine et des acteurs clés dans les principaux secteurs économiques. Les femmes représentent plus de 70 % de la main-d'œuvre du secteur agricole ; malheureusement, la plupart de ces emplois se trouvent dans le secteur informel. En ce qui concerne l'autonomisation économique qui est un indice moyen du secteur des affaires (postes de haut niveau dans les entreprises, participation des femmes à la propriété), l'accès à la terre, l'accès au crédit et à l'emploi, certains pays africains n'ont pas totalement réalisé la parité parfaite hommes-femmes concernant la participation au marché du travail, même si certains affichent des taux élevés en la matière.

Figure 40. Parité hommes-femmes dans le domaine de l'éducation



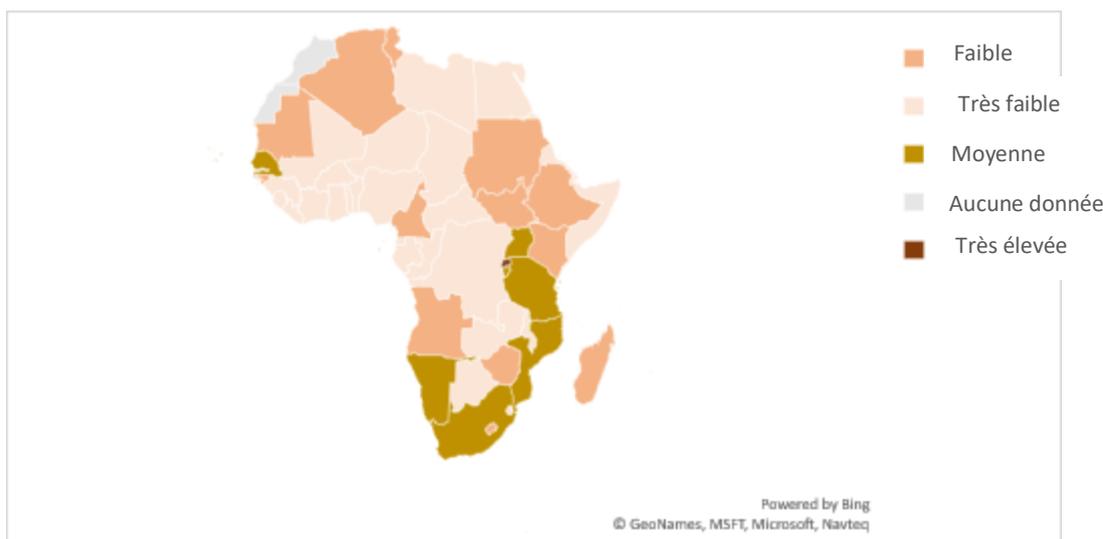
Le score de l'état de santé, qui mesure les progrès en matière de mortalité des moins de cinq ans, la prévalence de la malnutrition, l'espérance de vie à 60 ans et le VIH, est raisonnablement bon pour de nombreux pays. Cela ne signifie pas que l'Afrique se démarque en matière de fourniture de services et d'infrastructures sanitaires, mais plutôt que l'accès à ces installations est égal pour les hommes et les femmes.

Figure 41. Parité hommes-femmes dans le domaine de la santé



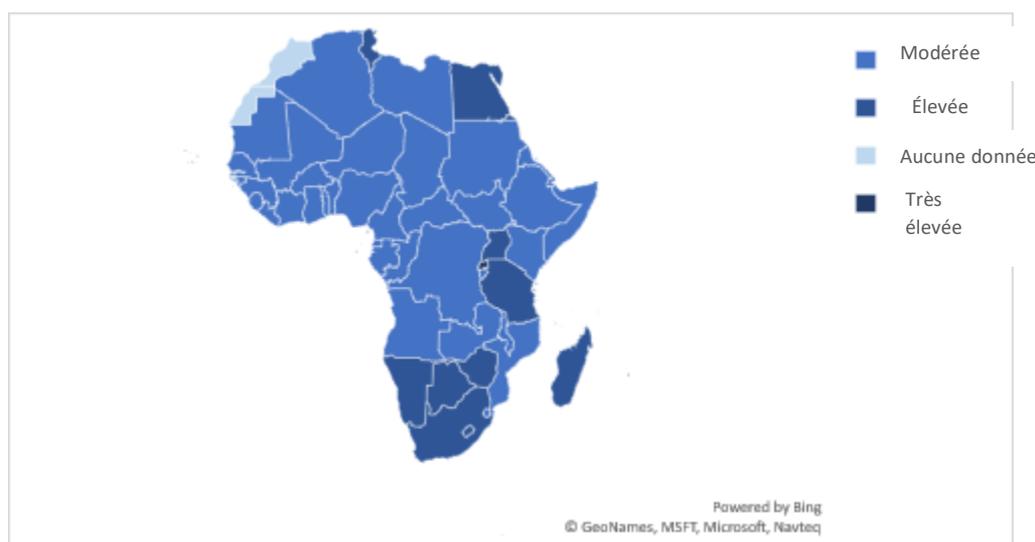
Le niveau d'occupation de postes ministériels ou de fonctions parlementaires au niveau national s'est accru de façon constante grâce à la campagne de l'UA en faveur de la parité hommes-femmes (50/50) et de sa politique en la matière. Plusieurs pays progressent rapidement vers une parité totale en politique et dans la prise de décision. Le Rwanda a déjà atteint et dépassé cet objectif, tandis que l'Afrique du Sud est en voie de le faire, 41,5 % des sièges parlementaires étant occupés par des femmes. Mais, la répartition des sièges parlementaires au niveau régional est de 22,4 % pour les femmes et de 77,6 % pour les hommes, tandis que la moyenne des postes ministériels occupés par des femmes est légèrement inférieure.

Figure 42. Parité hommes-femmes en politique et dans la prise de décision



La parité globale entre les hommes et les femmes, comprenant la moyenne de l'autonomisation économique, politique, et sociale ainsi que des indicateurs autonomes (source d'eau potable, assainissement et taux de mortalité maternelle) est généralement modérée, quelques pays seulement se distinguant par des performances exceptionnelles. Il est de plus en plus reconnu que l'égalité hommes-femmes a des effets mobilisateurs sur tout le processus de développement, allant de la santé, l'éducation et l'emploi jusqu'à l'obtention d'une productivité, une résilience et une mobilité intergénérationnelle accrues. Les pays ayant fait les plus grands progrès dans la réalisation de l'égalité hommes-femmes affichent également des niveaux de croissance et de développement humain sensiblement élevés.

Figure 43. Parité globale hommes-femmes



L'optimisme africain devrait être renouvelé et soutenu pour une plus grande égalité hommes-femmes, tout en continuant d'intégrer la dimension genre dans les processus de développement. L'existence de très peu de données sur les questions de genre et l'absence de méthodes de collecte de données qui tiennent comptes des spécificités de chaque sexe compromettent la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les plans nationaux de développement. Par conséquent, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable doit continuer à privilégier l'égalité hommes-femmes en tant que question transversale dans tous les aspects du développement socioéconomique. Les capacités des systèmes statistiques nationaux devraient être renforcées afin de fournir des données sexospécifiques en matière de développement. Plus important encore, il est nécessaire de consentir des efforts pour combler rapidement l'écart entre les plans et politiques existants et leur mise en œuvre par la sensibilisation à l'égalité hommes-femmes, ainsi que par l'évaluation des pertes engendrées par les inégalités entre les sexes. Il est également nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des engagements et protocoles de l'UA énoncés dans les aspirations 5 et 6 de l'Agenda 2063.

Figure 44. Inégalités en matière de lois protégeant les femmes contre la violence domestique

La

violence sexiste est une pandémie mondiale et représente un obstacle majeur à la réalisation de tous les ODD et Aspirations du continent africain. L'incapacité à faire face à la violence sexiste a une incidence directe sur la capacité d'un pays à atteindre un développement inclusif et durable. Elle est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité hommes-femmes. La violence sexiste peut prendre la forme de violence domestique, de trafic, de violence sexuelle en situation de conflit, de mariage d'enfants, de mutilation génitale et de féminicide.



Pour mettre cela en perspective, ONU Femmes (2018) a indiqué qu'« une femme et une fille sur cinq, âgées de 15 à 49 ans, ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois et 49 pays ne disposent actuellement d'aucune loi protégeant les femmes ». Sur 49 pays ne disposant pas de législation protégeant les femmes et les filles contre la violence domestique, 26 sont des pays africains. Dans la plupart des cas, les croyances culturelles et religieuses, ainsi que les tabous, sont quelques-unes des raisons qui expliquent cette absence de législation sur la violence domestique. On sait que la violence à l'égard des femmes est renforcée par des lois discriminatoires et des normes sociales d'exclusion qui empêchent les femmes et les filles d'avoir accès à l'éducation, de disposer de revenus et d'être indépendantes. En réalité, les droits et l'indépendance des femmes sont également compromis par l'accès limité à la santé sexuelle et reproductive.

Les conflits et les guerres en cours, les épidémies et les catastrophes naturelles aggravent le problème de violence contre les femmes et entraînent une augmentation du nombre de personnes déplacées de force et de réfugiés, en particulier des femmes et des enfants, tant à l'intérieur des frontières qu'à l'extérieur.

Bien que les progrès concernant l'ODD 5 et l'aspiration 6 ne soient pas rapides, de bons résultats ont été enregistrés. Le nombre de femmes occupant des postes de décision dans les secteurs publics et privés est en nette progression. En 2018, alors que certains pays se battaient encore pour atteindre 30 % d'élus femmes dans les parlements en Afrique, le Rwanda a battu son propre record en élisant des femmes pour occuper 68 % des sièges du parlement.

En outre, l'utilisation des technologies appropriées en Afrique, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir l'autonomisation des femmes, devient de plus en plus efficace. Cependant, l'utilisation des TIC tels que les réseaux sociaux devrait être soutenue par une infrastructure adéquate afin de permettre l'accès à l'internet de haut débit et la mise en œuvre des politiques qui permettent la liberté d'expression.

Des progrès ont aussi été enregistrés dans la mise en place des structures, des instruments et des mécanismes institutionnels pour la promotion de l'égalité hommes-femmes. Il s'agit notamment d'institutions gouvernementales dédiées telles que des ministères ou des départements chargés des femmes, qui fonctionnent en tant que mécanismes institutionnels majeurs. Parmi les mesures les plus populaires adoptées par de nombreux pays pour faire progresser l'égalité hommes-femmes figurent une budgétisation favorable à l'égalité des sexes et les réformes législatives⁸.

⁸ <https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/report-cwd.pdf>

Encadré 18. Île Maurice : Intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre des ODD

La promotion de l'égalité hommes-femmes et de meilleures opportunités pour les femmes et les jeunes font partie intégrante du Plan Marshall contre la pauvreté. Des cellules traitant de la question de genre ont été mises en place dans tous les ministères et des questions relatives aux femmes entrepreneurs et aux programmes de jeunes font régulièrement partie du débat d'orientation budgétaire.

Le Ministère de l'égalité du genre, du développement de l'enfant et du bien-être de la famille a adopté le slogan « Promouvoir l'objectif de développement durable 5 » comme devise pour toutes ses interventions politiques et des programmatiques, ainsi que pour ses campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC).

À cet effet, dans le cadre de la Journée internationale de la femme le 8 mars 2016, le Ministère a organisé un dialogue national sur le thème « Défendre l'ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». L'objectif était de sensibiliser les organisations des secteurs public et privé, de même que les OSC, sur l'objectif, les cibles et la mise en œuvre de l'ODD 5. Ce dialogue national a vu la participation de quelque 300 représentants de divers ministères, de membres du Parlement, d'ambassadeurs, de syndicats, d'organismes parapublics et de médias, des secteurs public et privé.

Le Ministère a également lancé la campagne pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) à travers le pays par l'affichage de panneaux publicitaires et de messages dans les bus, portant le slogan « Egalite Zom/Fam : Nou Obzektif ». L'objectif était de sensibiliser le grand public sur les implications de l'égalité hommes-femmes et de faire savoir que l'égalité entre les hommes et les femmes est liée aux principes des droits de l'homme.

Une formation de formateurs sur les objectifs de développement durable s'est tenue le 22 avril 2016 (en mettant un accent particulier sur l'ODD 5). Une trentaine de fonctionnaires du Ministère et du Conseil national des femmes ont été formés aux objectifs de développement durable afin qu'ils puissent diffuser l'information auprès du public. Au cours des dernières années, des campagnes de sensibilisation sur l'ODD 5 ont été menées auprès de divers publics cibles : étudiants (garçons et filles), femmes et jeunes. Quelque 3000 participants ont été sensibilisés.

De même, plusieurs programmes destinés aux jeunes ont été élaborés par d'autres ministères :

- Ministère de l'agro-industrie : le programme pour jeunes diplômés en agriculture et le programme d'entreprenariat féminin dans le secteur de la transformation des produits agricoles sont constamment appliqués.
- Ministère de l'Économie océanique : formation des jeunes aux métiers du secteur maritime
- Ministère de l'Environnement : sensibilisation régulière sur la dimension environnementale des ODD et de l'Agenda 2063

Source : Ministère des Affaires étrangères - Île Maurice

4.2 Partenariats en matière des ODD et de l'Agenda 2063

Le concept d'un partenariat mondial pour le développement existe depuis des décennies. Il est né de la prise de conscience, dans les années 1970, que le monde avait besoin d'une approche de développement mondial unifiée. La Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement de janvier 1971, stipulait que le succès des activités internationales de développement dépendrait de l'amélioration de la situation internationale générale, qu'elle dépendait en particulier de progrès concrets dans tous les aspects du développement pour tous les citoyens du monde, d'élever les habitants des régions les plus pauvres du monde aux niveaux dont jouissent ceux qui vivent dans les régions plus riches. Cette disposition réaffirmait en plus que « la communauté internationale devrait relever le défi de l'ère actuelle de possibilités sans précédent offertes par la science et la technologie afin que les progrès scientifiques et technologiques soient équitablement partagés par les pays développés et ceux en développement, contribuant ainsi à l'accélération du développement économique dans le monde entier » (NU, 1971). En outre, selon la déclaration, le progrès économique et social est la responsabilité commune et partagée de l'ensemble de la communauté internationale. Il s'agit d'un processus dans lequel les avantages tirés par les pays en développement auprès des pays développés sont partagés par le monde entier. A cet égard, la déclaration précisait que, bien que les pays en développement soient les principaux responsables de leur développement, comme le souligne la Charte d'Alger (ONU, 1971), il est cependant clair que, quelle que soit l'importance de leurs propres efforts, ceux-ci ne seront pas suffisants pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement souhaités aussi rapidement qu'ils le devraient, à moins qu'ils soient soutenus par d'abondantes ressources financières et des politiques économiques et commerciales plus favorables de la part des pays développés. Ce même esprit de partenariat introduit dans les années 1970 reste d'actualité aujourd'hui.

Le partenariat mondial pour le développement que nous connaissons aujourd'hui a été conçu lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000, lorsque les États Membres ont décidé de créer un environnement propice au développement aux niveaux national et mondial. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement (OMD), Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, a ensuite été formulé dans la « feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies », afin d'encourager un tel environnement favorable au développement. Il comprenait des objectifs en matière d'aide, de commerce, d'allègement de la dette et d'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies. Dans le paradigme de développement actuel, l'ODD 17 énonce le renforcement des partenariats aux niveaux international, régional et national pour la réalisation de tous les autres ODD. Par conséquent, en tant qu'objectif transversal et catalyseur d'autres objectifs pertinents, l'ODD 17 est au cœur des agendas 2030 et 2063 et de l'aspiration 7 – une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale. En plus de faire de l'Afrique un partenaire de premier plan dans les affaires mondiales, l'aspiration 7 cherche à faire en sorte que le continent africain dispose « de bonnes stratégies pour financer son propre développement ».

Bien que les partenariats jouent toujours un rôle crucial dans le développement de l'Afrique, il reste beaucoup à faire pour combler l'écart entre la disponibilité des ressources et les résultats du développement d'une part, et l'utilisation efficace des ressources disponibles, d'autre part. Lorsque les OMD furent adoptés, les donateurs traditionnels ont formulé des promesses financières ambitieuses pour leur mise en œuvre. Mais, l'environnement de la coopération pour le développement a changé au regard de la tendance à la baisse de l'APD pour des raisons telles que

la « lassitude des donateurs », l'indifférence politique accrue et l'adoption de politiques populistes par les partenaires traditionnels au développement. Cinq pays seulement ont jusqu'à présent atteint l'objectif de 0,7 % du PNB qui avait été fixé en 1970 et qui a été reconduit à plusieurs reprises au plus haut niveau lors de conférences internationales consacrées au développement. Avec la révision du Système de comptabilité nationale en 1993, le produit national brut a été remplacé par le revenu national brut (RNB). L'APD représente plus des deux tiers du financement extérieur des pays les moins avancés. Jusqu'ici, seulement cinq membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE – le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni – ont atteint le seuil de 0,7 % au moins fixé par les Nations Unies pour le ratio APD/RNB. La France a atteint cet objectif en 2016, mais a régressé en 2017 pour rejoindre 24 autres donateurs du CAD en dessous de ce seuil. Il est encourageant de constater que des pays non membres du CAD entrent en scène, notamment les Émirats arabes unis qui ont enregistré le ratio APD/RNB le plus élevé (1,31 %) en 2017, suivis par la Turquie avec 0,95 % (OCDE, 2019).

4.3 Le rôle de l'intégration régionale et des communautés économiques régionales dans les ODD et l'Agenda 2063

Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a connu une redynamisation des programmes d'intégration économique régionale que ses dirigeants avaient envisagés lors de la signature du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (CEA) en 1991. L'initiative tripartite du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été lancée en octobre 2011, par le premier sommet tripartite des chefs d'État et de gouvernement. La signature à Charm el Cheikh (Égypte) le 10 juin 2015 de l'Accord de libre-échange tripartite (ALE) entre la SADC, le COMESA et la CAE et le lancement une semaine plus tard en Afrique du Sud, le 15 juin 2015, des négociations sur l'institution de la Zone continentale de libre-échange (ZLEC) ont ouvert la voie pour une intégration plus poussée de l'Afrique. Les négociations pour l'ouverture d'une zone de libre-échange continentale ont finalement abouti en 2017 à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

La ZLECA est l'un des sept piliers de l'Agenda 2063 et de sa vision d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». De manière spécifique, l'aspiration 2 relative à un continent intégré et uni sur le plan politique préconise l'accélération des progrès vers l'unité et l'intégration continentales pour une croissance soutenue, le commerce, les échanges de biens et de services, la libre circulation des personnes et des capitaux.

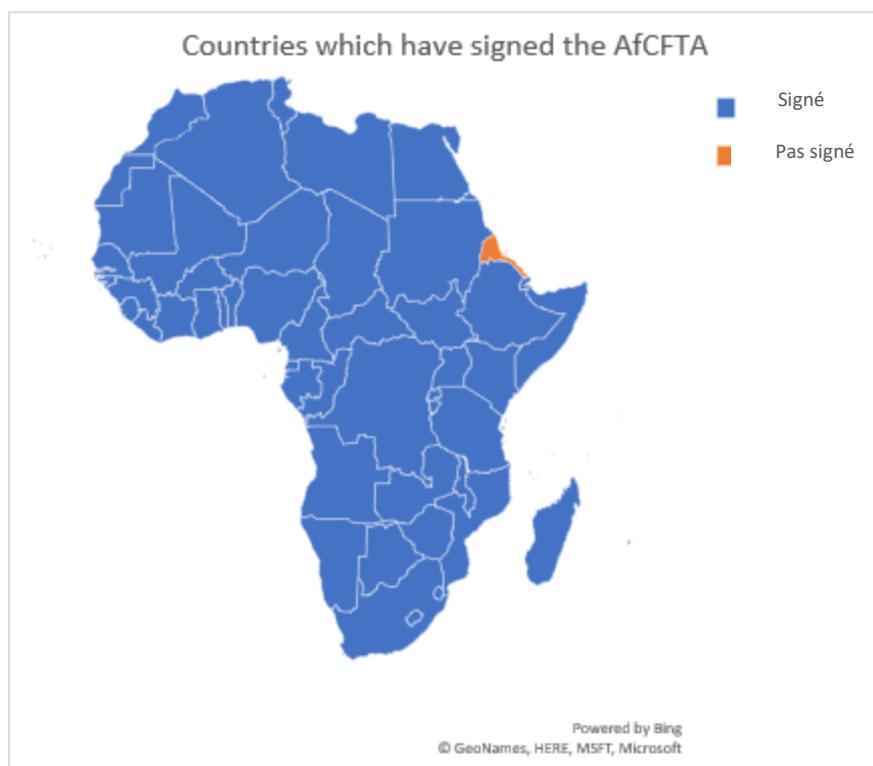
Parallèlement, d'autres communautés économiques régionales ont aussi intensifié leurs efforts d'intégration. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a accompli de grands progrès en facilitant la libre circulation des personnes, des biens et des services et en mettant en place un mécanisme de consolidation de la paix en vertu duquel les États membres envoient occasionnellement des forces militaires conjointes pour intervenir dans les pays membres du bloc en période d'instabilité et de troubles politiques. De telles interventions ont eu lieu en Côte d'Ivoire et au Liberia en 2003, en Guinée-Bissau en 2012, au Mali en 2013 et en Gambie en 2017.

4.3.1 La Zone de libre-échange continentale africaine

L'Accord portant création d'une Zone de libre-échange continentale africaine a été approuvé et signé par 44 États membres de l'Union africaine le 21 mars 2018, dans le but de créer un marché unique, suivi de la libre circulation des personnes et d'une union monétaire unique. La ZLECA est l'un des

sept piliers de l'Agenda 2063 et de sa vision d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». De manière spécifique, l'aspiration 2 pour un continent intégré et politiquement uni vise à « accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration du continent pour une croissance soutenue et le renforcement du commerce, des échanges de biens et de services, de la libre circulation des personnes et des capitaux ». L'Afrique du Sud, le Burundi, le Lesotho, la Namibie et la Sierra Leone ont rejoint les 44 premiers pays en ratifiant l'Accord portant création de la ZLECA lors du 31^e sommet de l'Union africaine à Nouakchott (Mauritanie), le 1^{er} juillet 2018, portant ainsi à 49 le nombre d'États membres ayant ratifié l'Accord sur les 55 que compte l'Union africaine. A ce jour, tous les États membres de l'Union ont ratifié l'Accord à l'exception de l'Érythrée.

Figure 45. Pays ayant ratifié l'Accord sur ZLECA à juin 2019



Source : Union africaine (2019)

En plus du texte consolidé sur la ZLECA, les États membres de l'UA ont été invités à envisager la signature de la Déclaration de Kigali, qui était l'instrument de lancement de la ZLECA. Le contenu de la Déclaration de Kigali concernait les propositions suivantes des États membres :

1. Lancer la zone de libre-échange du continent africain (ZLECA) avec l'adoption et la signature des instruments juridiques de la ZLECA ;
2. Demander aux États membres d'accélérer l'opérationnalisation de la zone continentale africaine de libre échange ;

Le commerce et l'intégration régionale ont fait partie des priorités majeures des dirigeants africains et d'autres parties prenantes, notamment les opérateurs du secteur public et du secteur privé et les agences de développement. Toutefois, l'accent traditionnellement mis sur l'intégration des marchés visant à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires, n'a pas donné les résultats escomptés. Il est devenu évident que l'Afrique doit élargir son approche de l'intégration régionale. Le continent doit également concentrer son attention politique sur le renforcement des capacités de l'offre en s'attaquant aux problèmes tels que l'insuffisance des infrastructures, le faible niveau de diversification et les limites de la production artisanale.

4.3.2 Protocole sur la libre circulation des personnes

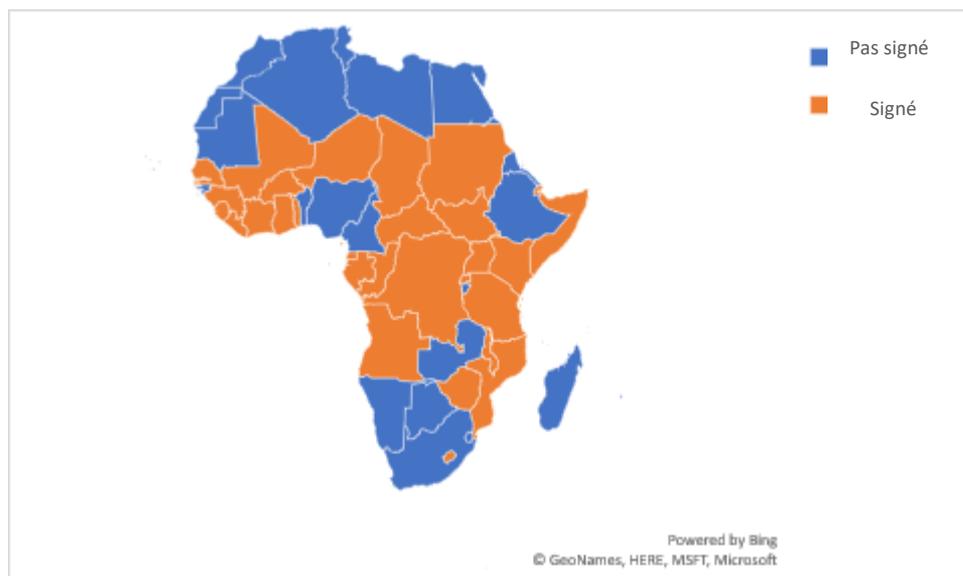
Dans la vision du panafricanisme, l'Agenda 2063 de l'UA souligne l'importance de la libre circulation des Africains en Afrique pour une intégration significative et un commerce accru. Comme on l'a déjà dit, l'une des sept aspirations primordiales énoncées dans l'Agenda 2063 est « un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance de l'Afrique ». L'Agenda 2063 de l'UA va plus loin et encourage les États membres à adopter un passeport africain, en tirant parti de la migration universelle vers les passeports électroniques, et à supprimer l'exigence de visa pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018. En application des dispositions du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (1991), le projet de protocole de l'UA sur la libre circulation fait suite au protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (Traité d'Abuja). Le Protocole vise à faciliter la libre circulation des personnes en Afrique, ainsi que le droit des citoyens africains à s'établir et à résider partout sur le continent. Le droit d'entrée signifie que les citoyens africains peuvent voyager sans visa à travers le continent. Le droit d'établissement est le droit de tout citoyen africain de créer une entreprise ou d'être employé dans n'importe quel pays africain ; et le droit de résidence quant à lui inclut le droit de devenir résident dans tout pays africain.

De nombreux pays sont réticents à l'égard de ce traité en raison d'un certain nombre de facteurs à prendre en compte. Par exemple, la position commune de la SADC concernant la libre circulation met en garde contre l'acceptation intégrale de ce protocole et propose des conditions préalables à sa mise en œuvre. Il s'agit précisément de :

- a) l'existence de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent ;
- b) de la convergence de vue des pays pour réduire les déséquilibres économiques entre les États membres ;
- c) d'une approche progressive de la libre circulation des personnes ;
- d) des systèmes efficaces d'enregistrement de l'état civil ;
- e) des systèmes fiables de contrôle de mouvements ;
- f) des passeports électroniques conformes aux normes internationales ;
- g) du retour des accords bilatéraux ;
- h) des instruments juridiques de l'Union africaine sur l'extradition ;
- i) de l'instrument juridique de l'Union africaine sur l'assistance juridique mutuelle ;
- j) du cadre de l'Union africaine concernant le passeport africain et sa relation avec la libre circulation des personnes ;
- k) l'interface des systèmes de contrôle des mouvements avec INTERPOL (système des notices rouges) et les listes d'interdiction, de personnes indésirables des différents États membres et les listes d'alerte de l'ONU
- l) la compatibilité des systèmes de TIC aux ports d'entrée pour faciliter l'échange d'informations.

En outre, en raison des grandes différences de niveaux de développement économique, d'infrastructures et d'accès aux services sociaux de base, les pays relativement nantis en la matière sont réticents pour ouvrir leurs frontières aux citoyens des États membres plus pauvres ou moins nantis. Les préoccupations en matière de sécurité, la criminalité et parfois les risques élevés de xénophobie sont devenues monnaie courante dans les pays ayant accepté et signé ce protocole. On peut penser que les pays vivant dans des situations socioéconomiques plus défavorables ou étant en proie à des troubles économiques pour diverses raisons telles qu'un conflit interne, peuvent être plus prompts à adhérer au Protocole de libre circulation que les pays qui jouissent d'un calme et d'une prospérité relatifs. La figure suivante indique le nombre de pays ayant jusqu'à présent signé le Protocole sur la libre circulation.

Figure 47. Protocole relatif à la libre circulation des personnes 2019



Source : Union africaine, 2019

Sur les 32 États membres ayant signé le protocole, quatre seulement l'ont ratifié à la date de juillet 2019, à savoir le Mali, le Niger, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.

Dans ce contexte, le concept de « Régionalisme de développement » a récemment été proposé comme l'approche la plus efficace pour favoriser l'intégration économique de l'Afrique et stimuler les gains commerciaux du continent (CNUCED 2013).⁹ D'après cette approche, les pays africains devraient adopter trois mesures : 1) accroître la libéralisation du commerce en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires ; 2) construire des chaînes de valeur régionales dans les secteurs productifs qui augmentent leur part des chaînes de valeur mondiales grâce à l'accroissement de la spécialisation et du développement industriel ; et 3) coopérer les uns avec les autres concernant des projets d'infrastructure régionaux transfrontaliers dans des domaines variés (transports, énergie, communications et tourisme).

⁹ CNUCED 2013, Rapport sur le développement économique en Afrique 2013, Genève, CNUCED.

http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/aldcafrica2013_en.pdf



CHAPITRE 5

Résultats, conclusions et recommandations

5.1 Résultats

La plupart des pays africains ont des structures plus ou moins bien organisées pour coordonner les efforts nationaux d'appropriation et de mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. La plupart de ces efforts sont coordonnées à partir soit de la présidence, soit des services Premier Ministre, la direction technique étant déléguée aux ministères de la planification ou à des institutions similaires au sein du gouvernement. Les structures parlementaires et législatives ont créé des commissions ou des comités sur les ODD et, dans certains cas, ont alloué des ressources budgétaires aux interventions pertinentes concernant les ODD. Les solides mécanismes de gouvernance qui existent dans de nombreux pays du continent, les niveaux d'intégration des ODD dans les plans nationaux de développement, le niveau d'appropriation des cadres de développement continental et mondial dans le contexte local devraient tous converger pour la production de résultats positifs en matière de développement, en vue de la réalisation des ODD et de leurs cibles, ainsi que des aspirations de l'Agenda 2063.

Le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique (ODD-A, 2019) estime que la plupart des pays africains font face à d'importantes difficultés pour progresser matière d'ODD, particulièrement en ce qui concerne les ODD 1 à 9. À part l'Algérie (seul pays africain à avoir atteint le premier objectif de développement durable), la plupart des pays ne progressent pas beaucoup dans ce domaine, ce qui veut dire que malgré l'existence dans les États membres de structures de coordination et d'appui mises en place pour la poursuite des objectifs de développement durable, les résultats de développement tels que l'élimination de la pauvreté peuvent ne pas suivre automatiquement, ou bien les effets peuvent ne pas être immédiats. Une autre explication de cet échec est l'absence d'autres conditions susceptibles d'impulser le changement et de produire les résultats de développement souhaités.

Le lien entre les mécanismes de gouvernance des ODD et l'obtention des résultats souligne la nécessité d'une analyse plus approfondie de la relation de cause à effet entre les institutions et les résultats en ce qui concerne les ODD et l'Agenda 2063. Les résultats de notre étude montrent que la combinaison d'institutions et de mécanismes de financement et de coordination forts peut, à eux seuls, ne pas suffire pour obtenir de bons résultats. D'autres facteurs, tels que le niveau de sensibilisation, la propriété, l'orientation culturelle, la localisation géospatiale, les capacités humaines de mise en œuvre des programmes, entre autres, sont tout aussi importants pour l'obtention de résultats positifs.

Les résultats de l'enquête montrent aussi que la plupart des pays africains ont une connaissance et une compréhension limitées de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la manière dont cet Agenda devrait être mis en œuvre. La plupart des actions sont orientés vers la coordination, la mise en œuvre et le suivi des progrès des ODD. Toutefois, comme le niveau de congruence entre le programme de développement durable à l'horizon (Agenda) 2030 et l'Agenda 2063 est de près de 90 %, naturellement, la connaissance et la sensibilisation à l'un des deux programmes suppose la connaissance de l'autre aussi, par extension.

5.2 Conclusions

Les données issues des examens nationaux volontaires (ENV) en Afrique suggèrent que la plupart des pays ont des mécanismes de gouvernance bien pensés pour la mise en œuvre des ODD et, dans une certaine mesure, pour l'Agenda 2063. Plusieurs ont intégré les ODD dans leurs cadres nationaux de planification grâce à un leadership politique relativement fort. Toutefois, ces conditions ne suffisent pas pour atteindre les ODD. Il est nécessaire d'identifier d'autres facteurs pouvant être utilisés pour accélérer la poursuite des objectifs.

Comme pour les OMD, la connaissance des ODD et de l'Agenda 2063 par le public est assez faible. Elle est limitée aux fonctionnaires, en particulier ceux qui sont chargés de rendre compte des progrès réalisés sur des plateformes telles que le FPHN. Ce déficit de connaissances peut contribuer à la faible performance de nombreux pays sur le tableau de bord des ODD.

La performance générale de l'Afrique – à l'exception de l'Afrique du Nord – concernant les ODD suggère que même en présence de mécanismes de coordination bien pensés et d'institutions chargées de superviser la mise en œuvre des programmes d'appui aux ODD et à l'Agenda 2063, les progrès réalisés au niveau des indicateurs réels n'ont pas donné de résultats positifs dans l'immédiat. Il existe une grande différence entre la solidité des mécanismes de gouvernance des ODD et l'évolution des indicateurs de suivi des progrès, ce qui montre que ces mécanismes doivent être accompagnés d'autres facteurs tels que le renforcement des capacités.

Les mécanismes de gouvernance des ODD et de l'Agenda 2063 doivent fonctionner conjointement avec d'autres processus susceptibles d'exercer des pressions externes et internes sur l'atteinte des résultats de développement. Ces processus pourraient comprendre les marchés publics, en particulier en ce qui concerne les biens publics, le passage des pays à la quatrième révolution industrielle et la refonte des programmes d'enseignement afin de répondre aux besoins du XXI^e siècle. La gestion des ressources humaines, l'éthique et les valeurs sont autant d'éléments qui pouvant avoir une grande incidence sur l'atteinte des résultats.

Il n'existe aucun consensus sur ce qui constitue des bonnes pratiques de gouvernance concernant les ODD. Il est donc nécessaire de mener des évaluations nationales concernant la relation entre les mécanismes de gouvernance spécifiques et les progrès accomplis vers l'atteinte des ODD. Mais cela n'est possible qu'à moyen ou à long terme, les résultats issus des mécanismes de gouvernance étant par nature des résultats à long terme. Dans le cadre de ces évaluations nationales, le rôle des parties prenantes (pouvoirs législatifs, organisations de la société civile, secteur privé, partenariats public-privé, IDE, APD, Mobilisation des ressources intérieures (MRI) et assèchement des flux financiers illicites (FFI)) doit être renforcé pour favoriser un sentiment d'appropriation des programmes.

Bien que presque tous les pays aient signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les avantages de ce marché riche en potentiel ne se sont pas encore concrétisés. Le libre-échange s'accompagne de la libre circulation des personnes, ce qui constitue

un point sensible dans le processus d'intégration. L'Agenda 2063 met l'accent sur la perspective de l'adoption par tous les États-membres de l'UA d'un passeport africain unique, mais cette idée s'est heurtée à une forte opposition. Il a été prouvé dans d'autres régions en dehors de l'Afrique que de plus grands marchés régionaux permettent aux industries nationales de créer une économie d'échelle, d'améliorer la productivité et de renforcer la compétitivité, ce qui, dans le cas de l'Afrique, entraînerait la compétitivité des pays tant au niveau régional que mondial (Vickers, 2017).

5.3 Recommandations

1. La Commission de l'Union africaine (CUA) devrait harmoniser et rationaliser la recherche et l'établissement des rapports sur l'Agenda 2063 et les ODD dans ses institutions à tous les niveaux. La CUA devrait assumer son rôle de chef de file et réunir toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration du rapport sur les progrès réalisés vers l'atteinte des ODD et de l'exécution de l'Agenda 2063 afin d'harmoniser leurs efforts en vue d'un système d'établissement de rapports commun conforme aux règlements de l'UA, sans pression excessive sur les États membres.
2. Tous les pays sont encouragés à renforcer le rôle de contrôle des parlements dans la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre les ODD dans toute la région. Cela présente le double avantage d'améliorer l'efficacité des programmes locaux en matière des ODD et d'en accroître le sentiment d'appropriation et d'adhésion au niveau local à toutes les sphères politiques et de la société en général.
3. Le cadre d'élaboration des rapports devrait être simplifié. Actuellement, un trop grand nombre d'institutions rendent compte des mêmes paramètres et variables. L'UA devrait convoquer un dialogue régional ou commander un inventaire des différents acteurs du suivi des progrès accomplis vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Les rapports sur les deux programmes de développement (UA 2063 et ONU 2030) devraient être établis en même temps, compte tenu des niveaux de convergence, qui s'élèvent à près de 90 %. De même, l'intégration des deux agendas dans les processus de planification nationale devrait se faire au même moment.
4. Le soutien aux États membres dans la mise en œuvre des ENV devrait se poursuivre. Des mécanismes doivent être élaborés conjointement par toutes les institutions impliquées dans ce processus (CEA, UNDESA, CUA, BAD, PNUD).
5. Les États membres sont encouragés à déployer tous leurs efforts pour faire en sorte que toutes les parties prenantes aient une connaissance totale des ODD et de l'Agenda 2063 grâce à des efforts concertés de renforcement des capacités des trois branches de gouvernement. La formation des législateurs et du pouvoir exécutif peut contribuer dans une large mesure à l'appropriation des programmes, améliorant ainsi considérablement les chances de succès lors de leur mise en œuvre.
6. Le plaidoyer en faveur de l'Agenda 2063 devrait être une priorité pour l'Union africaine à l'effet de favoriser l'appropriation et remédier au manque de connaissance observé. Les campagnes de sensibilisation devraient être intensifiées à tous les niveaux.

7. Les initiatives de mise en œuvre et de renforcement des activités devraient être intégrées dans les stratégies, plans et budgets axés sur les ODD afin d'en assurer le succès.
8. Une analyse des systèmes et des structures de décentralisation et de déconcentration au niveau local, y compris les cadres juridiques et réglementaires, devrait être menée pour garantir la prise en compte complète des difficultés identifiées au cours de la période des OMD.
9. Les États membres sont encouragés à investir davantage le développement des marchés de capitaux et des bourses de valeurs. Les marchés financiers sont une source de financement du développement à long terme grâce aux marchés de la dette et des actions. Le potentiel d'investissement s'améliore lorsque les marchés de capitaux sont actifs, témoignant de la stabilité économique et politique.
10. Le secteur privé devrait améliorer la qualité des informations contenues dans ses rapports annuels et financiers concernant son impact sur les ODD et l'Agenda 2063, afin de renforcer la transparence et la responsabilité.
11. Des campagnes de sensibilisation et des formations devraient être organisées de façon concertée à l'intention des médias afin d'améliorer leur connaissance des ODD, ce qui permettrait à terme de mieux informer la société africaine sur les ODD.
12. L'égalité hommes-femmes comme une question transversale à tous les domaines du développement socioéconomique devraient continuer d'être une priorité dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
13. Les capacités des systèmes statistiques nationaux devraient être renforcées afin de garantir la fourniture de données précises sur le développement.

Références

Agenda 2063 de l'Union africaine (2013) L'Afrique que nous voulons, Addis-Abeba

Amartya Kumar Sen, 1999, *Development as Freedom*. Oxford University Press, 1999

Banque africaine de développement, 2013. Au cœur de la transformation de l'Afrique – Stratégie pour la période 2013-2022. Groupe de la Banque africaine de développement

Commission de l'Union africaine (2015), Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes en Afrique
Global Financial Integrity, 2017, Illicit Financial Flows to and from Developing Countries: 2005-2014

Conseil national de la population. Évaluation nationale volontaire : Mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD pour la paix et le développement au Soudan.

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21741VNR_Sudan.pdf.

CNUCED 2013. Rapport sur le développement économique en Afrique 2013. Genève, CNUCED

Examen national volontaire 2017 de l'Éthiopie sur les ODD : Engagements du gouvernement, appropriation nationale et tendances des performances.

[https://www.et.undp.org/content/dam/ethiopia/docs/2017/The%202017%20VNRs%20on%20SDGs_Ethiopia%20\(Eng\)%20Web%20version%20.pdf](https://www.et.undp.org/content/dam/ethiopia/docs/2017/The%202017%20VNRs%20on%20SDGs_Ethiopia%20(Eng)%20Web%20version%20.pdf).

Évaluation nationale volontaire de la Tunisie 2019.

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15689Kenya.pdf>

Forum économique mondial (2017), Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2017

Groupe des Nations Unies pour le Développement, 2015, « Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, » p.6.

GNUD 2016, les Objectifs de développement durable prennent corps – Expériences de mise en œuvre dans les pays et l'appui des Nations Unies.

CEA, (<https://www.uneca.org/pages/iff-background>), 2018

Goran Hyden and Julius Court (2002). Gouvernance et développement Word Governance Survey Discussion paper 1, United Nations University.

Johnson, Steve (2015) in The Financial Times, October 2015.

R.S. Milne, Bureaucracy and Development Administration, *Public Administration*, **51**, 4, (411-426), (2007).

La Commission Sud (1990), le défi au Sud : Rapport de la Commission Sud, Oxford: Oxford University Press.

Le Comité des Nations Unies des experts de l'administration publique (CEPA), définition des concepts et des terminologies de base en matière de gouvernance et d'administration publique (E/C.16/2006/4)(New York, 2006)

Hamilton, G. and Holcomb, V., 2013. Partenariat public-privé pour le développement durable. *Commission économique des Nations Unies pour l'Europe*.

HHS Viswanathan, 2018, *Agenda 2063* pour l'Afrique : Un document d'espoir. Observer Research Foundation (ORF)

Kassim M. Khamis (2019), Grande lignes de l'Agenda 2063 et leur évolution, Présentation PowerPoint, Nairobi 22 mai 2019.

Leon S. Fuerth, « Foresight and Anticipatory Governance », *foresight* 11, n° 4 (2009) : 17.

Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique (2015-12). Fiche d'évaluation de l'égalité des sexes en Afrique Addis-Abeba :

Osten Chulu (2019), Rapport sur la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique. 2018. Document partagé avec les chercheurs avec des cadres d'orientation et des rapports.

PNUD, *Global centre for Public Service Excellence: Foresight as a Strategic Long-Term Planning Tool for Developing Countries*, GCPSE, Singapore, 2014

Rapport sur l'indice et les tableaux de bord des ODD pour l'Afrique en 2018. p.14. 2018. <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2018/07/AFRICA-SDGS-2018-Report-FINAL.pdf>.

Rapley, John. *Understanding Development: Theory and Practice in the Third World*. 3^e édition. Lynne Rienner Pub, 2007.

Task Force on Justice (2019) *Justice for All - Final Report* (New York: Centre on International Cooperation)

OCDE (2019), Orientations à long terme pour la mise en œuvre des ODD : Document de réflexions sur les implications de la gouvernance

Safer World. Peaceful, just and inclusive societies: What role for the 2030 Agenda in the Horn of Africa? P.2. [file:///Users/emmanuelmerissa/Downloads/what-role-for-the-2030-agenda-in-the-horn-of-africa---briefing%20\(1\).pdf](file:///Users/emmanuelmerissa/Downloads/what-role-for-the-2030-agenda-in-the-horn-of-africa---briefing%20(1).pdf)

Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G. (2019) : Rapport sur les objectifs de développement durable 2019. New York : Bertelsmann Stiftung et Réseau de solutions de développement durable (SDSN).

Trade and Law Centre (2018), Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), Stellenbosch.

Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), Rapport 2017 sur le développement durable en Afrique, Addis-Abeba.

Union africaine (2014), Stratégie pour la science, la technologie et de l'innovation en Afrique (STISA-2024)

Union africaine 2018, liste des pays ayant signé, ratifié ou adhéré au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

Vision minière africaine de l'UA en 2009

UN (2018). Afrique Renouveau en ligne. <https://www.un.org/africarenewal/>

ONU Femmes 2013 L'égalité hommes-femmes : Une question de gouvernance, 2013

Note d'orientation du PNUD sur l'Afrique, Volume 1, N° 1, janvier 2017

Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport 1991 sur le développement humain, Oxford University Press 1991.

Programme des Nations Unies pour le Développement Redéfinir le concept de gouvernance New York : PNUD 1997, p. 2-3

Vickers, Brendan (2017). *A Handbook on Regional Integration in Africa: Towards Agenda 2063*. The Commonwealth.

Watts, Carl Peter (2011). "The 'Wind of Change': British Decolonisation in Africa, 1957–1965". *History Review* (71): 12-17.

[file:///C:/Users/Peter/Downloads/UNDPUG18%2520-%2520Uganda%2520SDG%2520Roadmap%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/Peter/Downloads/UNDPUG18%2520-%2520Uganda%2520SDG%2520Roadmap%20(1).pdf)

<file:///C:/Users/Peter/Downloads/ApproachesbyAfricanCountriesintheImplementationandLocalizationofSDGs-Web.pdf>

OCDE, 2019, <https://www.oecd.org/development/development-aid-stable-in-2017-with-more-sent-to-poorest-countries.htm>

<https://www.sdgfund.org/public-private-partnerships>

<https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates>

Union
Africaine



Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP)

230 15th Road, Randjespark

Midrand, Afrique du Sud

Tel: +27 (0) 11 256 3401



www.aprm-au.org